

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



Justice – paix - Travail

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

***PLAN NATIONAL
D'INVESTISSEMENT AGRICOLE
(PNIA)
2014 – 2020***

LOGO

Septembre 2013

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX.....	iii
LISTE DES FIGURES.....	iii
SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	iv
RESUME EXECUTIF.....	vi
1. INTRODUCTION ET ORIGINE DU PNIA.....	1
1.1. LE PROCESSUS PDDAA EN RDC	1
1.2. LA CHARTE PDDAA ET LA FORMULATION DU PNIA.....	2
1.3. LA VALIDATION DU PNIA ET LA REVUE EXTERNE DU NEPAD	3
1.4. L'INTEGRATION DU PNIA DANS LES PROCESSUS REGIONAUX	3
2. CONTEXTE GENERAL DE L'AGRICULTURE CONGOLAISE	5
2.1. LE CADRE POLITIQUE	5
2.2. LES DONNEES ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES	6
2.3. LES CARACTERISTIQUES DU SECTEUR AGRICOLE.....	9
2.4. L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DU SECTEUR	10
2.5. LA STRUCTURATION DE LA PROFESSION AGRICOLE.....	12
2.6. LES AUTRES ACTEURS CLES DU SECTEUR AGRICOLE.....	13
2.7. LES CONTRAINTES MAJEURES, OPPORTUNITES ET DEFIS A RELEVER	13
3. CHAMP COUVERT ET PERSPECTIVES DE CROISSANCE AGRICOLE.....	15
3.1. LE CHAMP COUVERT PAR LE PNIA	15
3.2. LES TENDANCES POUR LA CROISSANCE ET LA REDUCTION DE LA PAUVRETE.....	15
3.3. LES MOTEURS DE LA CROISSANCE EN RDC.....	16
3.4. LE BESOIN D'UNE TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE.....	17
3.5. LES SCENARIOS POUR UNE CROISSANCE SOUTENUE	17
3.6. LA CROISSANCE AGRICOLE ET LA REDUCTION DE LA PAUVRETE.....	19
3.7. LA DIVERSITE PROVINCIALE ET LA REDUCTION DE PAUVRETE.....	20
3.8. LES PREVISIONS DE CROISSANCE ET L'ENGAGEMENT POLITIQUE EN FAVEUR DU SECTEUR	22
3.9. LE CHOIX D'UNE OPTION STRATEGIQUE POUR LE PNIA	22
4. JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DU PNIA.....	23
4.1. JUSTIFICATION	23
4.2. OBJECTIFS ET PRIORITES	24
4.3. APPROCHE STRATEGIQUE.....	24

5. DESCRIPTION DES PROGRAMMES DU PNIA	25
5.1. PROMOTION DES FILIERES AGRICOLES ET DE L'AGRI BUSINESS.....	28
5.2. GESTION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE, NUTRITIONNELLE ET DES RESERVES STRATEGIQUES.....	36
5.3. RECHERCHE, VULGARISATION ET ENSEIGNEMENT AGRICOLES	38
5.4. GOUVERNANCE AGRICOLE, GENRE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES HUMAINES ET INSTITUTIONNELLES.....	41
5.5. ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	45
6. SYNERGIE ET COMPLEMENTARITE DU PNIA.....	47
7. FINANCEMENTS ACQUIS, COUTS ET BESOINS DU PNIA.....	48
7.1. INVENTAIRE DES FINANCEMENTS EN COURS ET DES ENGAGEMENTS.....	48
7.2. ESTIMATION DES COUTS DE MISE EN ŒUVRE DU PNIA ET DES PPIA.....	51
7.3. EVALUATION DES BESOINS EN FINANCEMENTS ADDITIONNELS (GAPS).....	54
8. IMPACTS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX	55
8.1. ESTIMATION DES PRODUCTIONS ADDITIONNELLES GENEREES	55
8.2. ANALYSE DE LA RENTABILITE ECONOMIQUE DU PNIA	55
8.3. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	55
8.4. IMPACT SOCIAL	57
8.5. RAPPROCHEMENT DES IMPACTS AVEC LES OMD.....	57
9. CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION	58
9.1. MECANISME DE PILOTAGE, DE COORDINATION ET DE CONCERTATION	58
9.2. ROLE DES ACTEURS ET DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE.....	60
9.3. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET MECANISMES DE FINANCEMENT.....	62
9.4. DISPOSITIF GLOBAL DE SUIVI-EVALUATION.....	69
9.5. CADRE DE RESULTATS DU PNIA	72
ANNEXES.....	74
ANNEXE 1: CADRE LOGIQUE DETAILLE DU PNIA	75
ANNEXE 2. RENTABILITE ECONOMIQUE DU PNIA	92
ANNEXE 3. PROJECTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE INDUITE PAR LE PNIA	94
ANNEXE 4. EVOLUTION DU BUDGET DU SECTEUR	96

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1 : Evolution des croissances sectorielles de 2010-2015 (en % du PIB).....</i>	<i>6</i>
<i>Tableau 2: Répartition de la population de la RDC par province</i>	<i>7</i>
<i>Tableau 3 : Tendances de croissance du PIB en % entre 2002 et 2009.....</i>	<i>15</i>
<i>Tableau 4: Taux de croissance du rendement des principales cultures requis pour soutenir la croissance du PIB agricole (2010-15) en fonction des trois scénarios étudiés.....</i>	<i>18</i>
<i>Tableau 5: Evolution des taux de croissance du PIB et autres indicateurs macroéconomiques.....</i>	<i>22</i>
<i>Tableau 6: Architecture générale du PNIA RDC.</i>	<i>25</i>
<i>Tableau 7: Liens entre les piliers du DSCR 2, du PDDAA et les axes prioritaires du PNIA.....</i>	<i>47</i>
<i>Tableau 8: Répartition des financements (en million de US\$) acquis par programme du PNIA.....</i>	<i>49</i>
<i>Tableau 9: Montant des financements acquis par programme sur les projets en cours.....</i>	<i>49</i>
<i>Tableau 10 : Répartition du coût total (en M de US\$) de la mise en œuvre du PNIA du par programme.....</i>	<i>52</i>
<i>Tableau 11 : Coût (en M de US\$) de la mise en œuvre des PPIA par programme</i>	<i>53</i>
<i>Tableau 12 : Répartition des besoins additionnels en financement (gaps) par programme du PNIA.....</i>	<i>54</i>
<i>Tableau 13 : Répartition des rôles et responsabilités pour la coordination, la planification et la mise en œuvre du PNIA.....</i>	<i>64</i>

LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1 : Evolution de la croissance économique (en %).....</i>	<i>6</i>
<i>Figure 2 : Evolution des taux de prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de cinq ans.....</i>	<i>8</i>
<i>Figure 3: Projection de la croissance du PIB par habitant et de la réduction de la pauvreté.....</i>	<i>16</i>
<i>Figure 4: Evolution des taux pauvreté national pour les différents scénarios de croissance</i>	<i>19</i>
<i>Figure 5: Les taux de croissance provinciale pour les trois différents scénarios</i>	<i>20</i>
<i>Figure 6: Pauvreté provinciale pour les différentes stratégies de croissance en 2015.....</i>	<i>21</i>
<i>Figure 7: Répartition (en %) des financements acquis par programme du PNIA.....</i>	<i>49</i>
<i>Figure 8: Répartition (en million de USD et en %) des financements acquis par province.....</i>	<i>51</i>
<i>Figure 9 : Répartition (en %) du coût de la mise en œuvre des cinq programmes du PNIA.....</i>	<i>53</i>
<i>Figure 10: Dispositif institutionnel de coordination, de suivi et de pilotage du PNIA et des PPIA.....</i>	<i>61</i>
<i>Figure 11 : Mécanisme opérationnel de génération des nouveaux programmes et projets.</i>	<i>63</i>
<i>Figure 12 : Liens entre le PNIA, le CDMT, le Budget annuel et la Loi des finances.....</i>	<i>63</i>
<i>Figure 13: Cartographie des parties prenantes du nœud SAKSS de la RDC.....</i>	<i>71</i>

SIGLES ET ABBREVIATIONS

<i>BAD</i>	: <i>Banque Africaine de Développement</i>
<i>CAADP</i>	: <i>Comprehensive African Agriculture Development Programme</i>
<i>CARG</i>	: <i>Conseils Agricoles et Ruraux de Gestion</i>
<i>CDMT</i>	: <i>Cadre de Dépenses à Moyen Terme</i>
<i>CDF</i>	: <i>Franc Congolais</i>
<i>CES</i>	: <i>Conservation des Eaux et des Sols</i>
<i>CIPS</i>	: <i>Comité Interministériel de Pilotage Stratégique</i>
<i>CTP</i>	: <i>Comité Technique de Pilotage</i>
<i>CNDD</i>	: <i>Commission Nationale de Développement Durable</i>
<i>COPACO</i>	: <i>Confédération Paysanne du Congo</i>
<i>CONAPAC</i>	: <i>Confédération Nationale des Producteurs Agricole du Congo</i>
<i>CPOP</i>	: <i>Comités Provinciaux d'Orientation et de Pilotage</i>
<i>DMPCC</i>	: <i>Direction des Marchés, Prix et Crédits de Campagne</i>
<i>DPSA</i>	: <i>Direction de la Production et Santé Animales</i>
<i>DEP</i>	: <i>Direction d'Etudes et Planification</i>
<i>DSG</i>	: <i>Direction des Services Généraux</i>
<i>DICA</i>	: <i>Direction des Centres Agricoles</i>
<i>DAGP</i>	: <i>Direction de l'Administration Générale des Projets</i>
<i>DI</i>	: <i>Direction de l'Inspection</i>
<i>DPPV</i>	: <i>Direction de la Production et Protection des Végétaux</i>
<i>DP</i>	: <i>Direction des Pêches</i>
<i>DRS</i>	: <i>Défense et Restauration des Sols</i>
<i>DPME</i>	: <i>Direction des Petites et Moyennes Entreprises</i>
<i>DVDA</i>	: <i>Direction des Voies de Desserte Agricole</i>
<i>DSRP</i>	: <i>Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté</i>
<i>DSCRP</i>	: <i>Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté</i>
<i>EIES</i>	: <i>Etude d'Impact Environnemental et Social</i>
<i>FARA</i>	: <i>Forum for Agricultural Research in Africa</i>
<i>FIDA</i>	: <i>Fonds International de Développement Agricole</i>
<i>FAO</i>	: <i>Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture</i>
<i>GIBADER</i>	: <i>Groupe Inter Bailleur Agriculture et Développement Rural</i>
<i>GIFS</i>	: <i>Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols</i>
<i>GT 15</i>	: <i>Groupe Thématique 15(Agriculture et Développement Rural)</i>
<i>IFPRI</i>	: <i>Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires</i>
<i>MADR</i>	: <i>Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural</i>
<i>NEPAD</i>	: <i>Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique</i>
<i>NPA</i>	: <i>Note de Politique Agricole</i>
<i>OFID</i>	: <i>Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole pour Le Développement International</i>
<i>OGM</i>	: <i>Organismes Génétiquement Modifiés</i>
<i>ONG</i>	: <i>Organisation Non Gouvernementale</i>
<i>OP</i>	: <i>Organisations Paysannes</i>
<i>OPA</i>	: <i>Organisations DES Producteurs Agricoles</i>
<i>PDDAA</i>	: <i>Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique</i>
<i>PAM</i>	: <i>Programme Alimentaire Mondial</i>
<i>PGES</i>	: <i>Plan de Gestion Environnemental et Social</i>
<i>PIB</i>	: <i>Produit Intérieur Brut</i>
<i>PIBA</i>	: <i>Produit Intérieur Brut Agricole</i>

<i>PME</i>	<i>: Petites et Moyennes Entreprises</i>
<i>PMEA</i>	<i>: Petites et Moyennes Entreprises Agricoles</i>
<i>PNIA</i>	<i>: Plan National d'Investissement Agricole</i>
<i>PNR</i>	<i>: Programme National Riz</i>
<i>PPIA</i>	<i>: Programme Provincial d'Investissement Agricole</i>
<i>PRODAKOR</i>	<i>: Programme de Développement Agricole dans la Province du Kasai Oriental</i>
<i>PRONADEF</i>	<i>: Programme National de Développement de l'Élevage Familial</i>
<i>PROPAC</i>	<i>: Plateforme Régionale des Organisations Paysannes d'Afrique Centrale</i>
<i>PTF</i>	<i>: Partenaires Techniques et Financiers</i>
<i>RDC</i>	<i>: République Démocratique du Congo</i>
<i>RNA</i>	<i>: Recensement National de l'Agriculture</i>
<i>SAKSS</i>	<i>: Système d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances</i>
<i>SNV</i>	<i>: Service National de Vulgarisation</i>
<i>SENATRA</i>	<i>: Service National de Traction Animale</i>
<i>SENADEP</i>	<i>: Service National de Promotion et de Développement de la Pêche</i>
<i>SNCOOP</i>	<i>: Service National de Coopératives et Organisations des Producteurs</i>
<i>SENASEM</i>	<i>: Service National de Semences</i>
<i>SENAFIC</i>	<i>: Service National de Fertilisants et Intrants Connexes</i>
<i>SENIVEL</i>	<i>: Service National d'Intrants Vétérinaires et d'Élevage</i>
<i>SENAQUA</i>	<i>: Service National d'Aquaculture</i>
<i>SNSA</i>	<i>: Service Nationale de Statistiques Agricoles</i>
<i>SNTA</i>	<i>: Service National de Technologies Appropriées</i>
<i>SIG</i>	<i>: Système d'Information Géographique</i>
<i>SICIAV</i>	<i>: Système d'Informations et de Cartographie de l'Insécurité Alimentaire et de la Vulnérabilité</i>
<i>UE</i>	<i>: Union Européenne</i>
<i>UNAGRICO</i>	<i>: Union Nationale des Agriculteurs du Congo</i>
<i>USD</i>	<i>: Dollars des Etats Unis</i>
<i>USAID</i>	<i>: Agence Internationale pour le Développement des Etats Unis d'Amérique</i>
<i>ZAAP</i>	<i>: Zones d'Aménagement Agricole Planifié</i>

RESUME EXECUTIF

⇒ **LE CONTEXTE SECTORIEL**

Le secteur agricole congolais est confronté à de nombreuses contraintes d'ordre technique, économique et institutionnel, qui entravent son développement depuis plus d'une décennie. Le secteur possède néanmoins un potentiel considérable et offre des opportunités tout à fait remarquables, notamment:

- (i) des conditions climatiques et écologiques très favorables aux activités agricoles ;
- (ii) une grande disponibilité en terres agricoles avec environ 75 000 000 d'hectares;
- (iii) un marché potentiel de plus de 100 millions d'habitants en considérant les régions urbaines du pays et les pays voisins représentent un marché, en voie d'urbanisation rapide;
- (iv) un mouvement associatif en émergence et en expansion dans l'ensemble du pays; et

⇒ un regain d'intérêt manifesté par les autorités congolaises et ses partenaires pour le secteur agricole et rural.

Cependant, avec un taux de 71,34% pour l'ensemble du pays, l'incidence de la pauvreté en RDC reste très élevée en comparaison de celle des autres pays de l'Afrique centrale. Dans le même temps, la situation nutritionnelle est critique. Le retard de croissance ou malnutrition chronique, touche 43% d'enfants de moins de cinq ans. L'insuffisance pondérale quant à elle, touche un enfant sur quatre, soit 24%. En terme de chiffre absolu, ces prévalences se traduisent par plus d'un million d'enfants affectés par la malnutrition aiguë qu'il faut prendre en charge et par plus de six millions d'enfants congolais souffrant d'un retard de croissance.

Les grands défis à relever par la Nation à l'horizon 2020 consistent à:

- Sécuriser et moderniser les systèmes de production agricole pour améliorer durablement la productivité des filières, par un meilleur accès aux facteurs de production, aux marchés et par l'amélioration de l'environnement juridique et de la gouvernance.
- Vaincre la malnutrition et l'insécurité alimentaire et réduire significativement le niveau de pauvreté de la population rurale.
- Mobiliser des investissements conséquents pour permettre à tous les acteurs du secteur agricole de jouer pleinement leurs rôles dans la modernisation du pays.

⇒ **LE PROCESSUS PDDAA**

La République Démocratique du Congo a procédé au lancement officiel du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) les 07 et 08 juin 2010 à Kinshasa avec l'appui du COMESA (Marché Commun des Etats d'Afrique de l'Est et Australe).

Par la suite, la Table Ronde pour la signature de la Charte a été organisée le 17 mars 2011 à Kinshasa en présence des Autorités gouvernementales, de la Commissaire de l'Union Africaine en charge de l'Economie Rurale et de l'Agriculture, du Secrétaire Général Adjoint du COMESA, des Représentants du NEPAD, du FARA, de l'IFPRI, du Re-SAKSS, ainsi que des Délégués des Partenaires Techniques et Financiers, du Secteur Privé, des Organisations de la Société Civile et des Organisations des Producteurs Agricoles.

L'organisation de la Table Ronde a permis au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINAGRIDER), en concertation avec toutes les parties prenantes, d'entamer le processus de formulation du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA).

Cette formulation s'est déroulée dans le cadre d'une approche participative qui a impliqué l'ensemble des parties prenantes. Sa préparation a bénéficié des contributions des PTF intervenant dans le secteur agricole, des principaux responsables centraux et provinciaux du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, des Conseillers à la Présidence de la République et à la Primature, ainsi que des Représentants des Organisations Paysannes, des Représentants des Opérateurs Economiques et des Organisations de la Société Civile intervenant dans le secteur agricole.

Les Autorités politiques se sont clairement engagées, à travers la Charte, à augmenter progressivement la contribution du budget de l'Etat au secteur agricole pour atteindre 10 % du budget national. Cette volonté d'accélérer la croissance agricole se traduit concrètement par l'augmentation des budgets alloués aux Ministères en charge du secteur (Agriculture, Recherche, Enseignement, etc.) et aux Provinces et par le lancement d'initiatives nouvelles telles que la campagne agricole.

Contrairement aux tendances passées, les dernières estimations publiées par le Comité Permanent du Cadrage Macroéconomique et les projections du FMI pour les années 2013 à 2015 prévoient une nette amélioration des performances économiques de la RDC. La croissance annuelle moyenne du PIB sur la période 2012-2015 serait de plus de 7 % alors qu'elle n'a été que de 2,5 % sur la période 2006-2009. Comme l'on démontré les différentes simulations, ces performances pourraient être très significativement renforcée par une croissance agricole stimulée par la mise en œuvre efficiente du PNIA.

Il s'agira donc de satisfaire la double exigence de lutte contre la malnutrition et l'insécurité alimentaire et de croissance économique durable. Pour ce faire, il s'agira de cibler prioritairement les productions vivrières par l'agriculture familiale tout en assurant la promotion des cultures industrielles et de rente et la mise en place de Pôles d'Entreprises Agricoles.

Les différentes études portant sur les principales spéculations ont démontré que les augmentations de rendement étaient techniquement réalisables lorsque les investissements correspondants étaient réalisés ; notamment sur les filières prioritaires (2,7% pour le maïs ; 2,5% pour le riz ; 3,2% pour le manioc, 3% pour le plantain et 6,5% pour les cultures industrielles).

Parmi les trois options de croissance étudiées, le PNIA fait donc le choix d'une croissance du PIB agricole supérieure à 6 %, afin de soutenir la croissance économique du pays et d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté (OMD1) de manière accélérée.

⇒ **OBJECTIFS ET PRIORITES**

Le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) de la RDC est le cadre national de planification des fonds nationaux et extérieurs pour le secteur de l'Agriculture et du Développement Rural. Il prend en compte les besoins, les acquis, les gaps à rechercher pour l'investissement et le fonctionnement du secteur sur un horizon de huit ans (2013 - 2020). Il fédère l'ensemble des programmes et projets en cours et en perspective dans le secteur.

Il a pour objectif global de stimuler une croissance annuelle soutenue du secteur agricole de plus de 6%, indispensable pour réduire la pauvreté, pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations congolaises et pour générer durablement des emplois et des revenus.

Plus spécifiquement, cinq grands axes prioritaires ont été identifiés :

- *Promouvoir durablement les filières agricoles, au premier rang desquelles les filières vivrières, et développer l'agri business afin d'améliorer les revenus des paysans et des autres opérateurs du secteur ;*
- *Améliorer la gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et constituer des réserves stratégiques ;*

- *Développer et diffuser les produits de la recherche auprès des utilisateurs ;*
- *Améliorer la gouvernance agricole, promouvoir l'intégration de l'approche genre et renforcer les capacités humaines et institutionnelles ; et*
- *Réduire la vulnérabilité du secteur agricole aux changements climatiques.*

Pour répondre directement à ces grandes orientations, le Plan National d'Investissement Agricole est structuré en cinq programmes, répondant aux cinq axes prioritaires du secteur, et est développé à travers 18 sous-programmes et 66 composantes.

⇒ **APPROCHE STRATEGIQUE**

L'approche stratégique pour la mise en œuvre du PNIA sera basée sur un certain nombre de principes d'intervention :

- (i) *L'inclusion et la responsabilisation de tous les acteurs publics et privés impliqués dans le développement agricole ;*
- (ii) *La valorisation des avantages comparatifs de chaque province à travers la mise en œuvre des Plans Provinciaux d'Investissement Agricole, dont le développement sera de la responsabilité des autorités provinciales ;*
- (iii) *La création des Pôles d'Entreprises Agricoles (PEA) dans le but de dynamiser les différentes filières ;*
- (iv) *La prise en compte systématique des aspects du genre et de la bonne gouvernance à travers toutes les interventions envisagées ;*
- (v) *Le renforcement des capacités de l'ensemble des intervenants publics et privés afin de leur permettre de remplir leurs missions de service publics et d'opérateurs économiques ;*
- (vi) *Le développement de la productivité agricole dans une logique de développement durable, respectueux des contraintes environnementales et sociales.*

Le PNIA repose sur le principe d'une *complémentarité interne* entre ses différents programmes et d'une *cohérence externe* avec les piliers du PDDAA et du DSCR, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les différentes politiques sectorielles.

Il constitue une déclinaison du deuxième pilier du DSCR 2 «Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi» et contribue directement à l'OMD 1 qui vise à réduire l'extrême pauvreté et la faim.

Plus spécifiquement, le PNIA s'inscrit dans la droite ligne de la mise en œuvre de la Note de Politique Agricole du Gouvernement de novembre 2009 et de la Stratégie Sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural (SSADR) adoptée en avril 2010.

⇒ **COÛTS DE MISE EN OEUVRE**

Le coût total du PNIA de la République Démocratique du Congo sur la période allant de 2013 à 2020 est estimé à 5 730,8 millions USD (tableau 9). La ventilation du coût total par programme se présente comme suit :

- *Programme 1 : Promotion des filières agricoles et de l'agri business: 3 652,5 millions USD soit 64 %.*

- *Programme 2 : Gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des réserves stratégiques: 536,9 millions USD soit 9 %.*
- *Programme 3 : Recherche, vulgarisation et enseignement agricoles : 738,3 millions USD soit 13 %.*
- *Programme 4 : Gouvernance agricole, genre et renforcement des capacités humaines et institutionnelles : 607,3 millions USD soit 11 %.*
- *Programme 5 : Adaptation aux changements climatiques 195,8 millions USD soit 3%.*

	<i>Coût</i>	<i>Acquis</i>	<i>Gaps</i>
PLAN NATION D'INVESTISSEMENT AGRICOLE	5730.8	857.3	4873.5
<i>Programme 1 : Promotion des filières agricoles et de l'agri business</i>	<i>3652.5</i>	<i>585.0</i>	<i>3067.5</i>
<i>Programme 2 : Gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des réserves stratégiques</i>	<i>536.9</i>	<i>52.8</i>	<i>484.1</i>
<i>Programme 3 : Recherche, vulgarisation et enseignement agricoles</i>	<i>738.3</i>	<i>88.5</i>	<i>649.8</i>
<i>Programme 4: Gouvernance agricole, genre et renforcement des capacités humaines et institutionnelles</i>	<i>607.3</i>	<i>55.8</i>	<i>551.5</i>
<i>Programme 5 : Adaptation aux changements climatiques</i>	<i>195.8</i>	<i>75.2</i>	<i>120.6</i>

Les sommes requises pour la mise en œuvre du PNIA au cours de huit prochaines années peuvent paraître importantes ; il convient cependant de souligner que le PNIA de la RDC reste dans des proportions inférieures à la plupart des pays d'Afrique subsaharienne si l'on tient compte de la population du pays (plus de 80 millions d'habitants à l'horizon 2020).

La dépense annuelle moyenne est de seulement 8,2 USD par habitant, ce qui reste modeste par rapport aux enjeux en termes de lutte contre la pauvreté et la malnutrition dans le pays le plus peuplé d'Afrique centrale.

Il convient également de noter que le volume total de financement additionnel (près de 610 millions d'USD par an) reste dans des proportions réalistes en matière de capacités de consommation budgétaire.

⇒ **COORDINATION ET MISE EN OEUVRE**

Le *dispositif de coordination* sera constitué des organes suivants:

- **Le Comité de Pilotage(CP)**, sera présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Il comprendra tous les Ministères impliqués dans l'exécution du PNIA, à savoir : (i) l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; (ii) l'Enseignement Supérieur, Universitaire et Recherche Scientifique ; (iii) le Genre, Famille et Enfant ; (iv) l'Économie et Commerce ; (v) les Finances ; (vi) le Budget ; (vii) l'Aménagement du Territoire, Urbanisme, Habitat, Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction ; (ix) l'Industrie, Petites et Moyennes Entreprises ; (x) la Santé Publique et les Affaires Foncières. Le Chef de file des PTF, ainsi que les

Présidents des faîtières des Organisations Paysannes siègeront également dans le Comité de Pilotage.

Le Ministère de l'Agriculture et du Développement assurera le Secrétariat Technique du Comité de Pilotage.

- **Le Comité Technique (CT) du PNIA** sera l'instance technique du Comité de Pilotage et sera coprésidé par les Secrétaires Généraux de l'Agriculture, Pêche et Élevage et du Développement Rural. Pour la bonne exécution de ses missions, le CT sera renforcé par un Secrétariat Technique présidé par les Directions d'Études et Planification de l'Agriculture, Pêche et Élevage et du Développement Rural.
- **Les Comités Provinciaux de Pilotage (CPP)** auront une mission générale d'orientation stratégique et de pilotage technique des Plans Provinciaux d'Investissement Agricoles (PPIA), sous l'autorité du Ministre Provincial en charge de l'Agriculture et du Développement Rural. Les Conseils Consultatifs Provinciaux et les Conseils Agricoles et Ruraux de Gestion (CARG) seront mis à contribution pour fournir toutes les informations pertinentes relatives à la mise en œuvre des programmes et projets issus des PPIA.

En ce qui concerne *le dispositif de mise en œuvre*, la maîtrise d'ouvrage générale de l'ensemble du PNIA relève du Ministère en charge de l'Agriculture et du Développement Rural tandis que les Secrétariats Généraux des Ministères impliqués assurent la coordination générale des différents programmes.

Au niveau des sous-programmes et composantes, deux grands types de fonctions ont été définis pour l'ensemble des acteurs du secteur agricole. Ces fonctions seront assumées par les différents services en cohérence avec leurs attributions, et en respectant le principe de base de la recherche de l'efficacité, à travers la séparation et la complémentarité des rôles.

La mise en œuvre des activités prévues par le PNIA relèvera de structures identifiées lors de la définition des différents programmes, sous-programmes et composantes.

⇒ **MODALITES DE FINANCEMENT**

Dans un contexte d'insuffisance des ressources et d'accroissement des besoins, il s'agira d'harmoniser l'ensemble des futures interventions dans le secteur agricole et rural en vue d'en améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficience.

Sur le plan opérationnel, cette harmonisation sera obtenue par l'alignement de chaque nouveau programme ou projet sur l'architecture générale du PNIA. Toutes les nouvelles interventions contribueront ainsi à atteindre les objectifs sectoriels et permettront d'avoir un impact plus significatif sur la croissance agricole, la réduction de la pauvreté, la lutte contre la malnutrition et la souveraineté alimentaire du pays.

Cette démarche suppose l'utilisation d'un cadre logique normalisé de manière à ce que chaque projet soit une déclinaison thématique et/ou géographique du PNIA et afin de réduire la dispersion des différentes formes d'intervention. Les indicateurs utilisés pour la formulation des interventions devront également être analogues à ceux mentionnés dans le PNIA.

Le choix des modalités et des mécanismes de financement devra être soigneusement évalué. Dans un premier temps, l'alignement sur les priorités nationales telles que définies dans le PNIA et les PPIA doit primer sur l'alignement sur les procédures nationales ; *la principale modalité de mise en œuvre des actions pré identifiées dans les composantes du PNIA sera donc une approche projet*. La gestion des financements entrant dans le cadre de projets restera spécifique aux procédures de chaque partenaire.

Toutefois, l'harmonisation des conditions de mise en œuvre, des objectifs poursuivis ou des modes de financement sera systématiquement développée.

Cette approche permettra de disposer de cadres d'intervention de plus en plus sécurisants, indispensables aux partenaires avant de pouvoir envisager l'adoption de modalités communes de financement.

La mise en œuvre d'une aide budgétaire ne pourra être envisagée que progressivement et dépendra, notamment, de la capacité de gestion de la chaîne de dépenses publiques. Par ailleurs, *sur le plan budgétaire*, le Plan National d'Investissement Agricole 2013 - 2020 permettra le cadrage des dépenses à moyen terme afin de donner aux programmes inscrits dans le PNIA une visibilité dans la durée.

⇒ **SUIVI-EVALUATION**

Le suivi et l'évaluation du PNIA doivent être réalisés dans un cadre global cohérent pour mesurer non seulement les performances des projets et programmes exécutés sur le terrain auprès des populations rurales mais également pour évaluer les performances générales du secteur agricole et rural.

La diffusion et le partage des informations au niveau national et provincial ainsi que la production d'outils d'aide à la décision permettront d'alimenter une démarche participative d'amélioration continue de la mise en œuvre du PNIA et des PPIA. Il conviendra par conséquent d'associer aux services de l'Etat les principaux acteurs impliqués dans le développement du secteur.

1. INTRODUCTION ET ORIGINE DU PNIA

1.1. LE PROCESSUS PDDAA EN RDC

La RDC a adhéré dès le mois de février 2001 au processus de développement agricole initié par le Nouveau Partenariat pour le Développement Economique de l'Afrique (NEPAD) en adoptant au Caire la résolution sur les étapes clés à mettre en œuvre dans le domaine agricole.

Le Pays a ensuite approuvé en juin 2002 à Rome, le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), avant de signer, en juillet 2003, à Maputo, l'accord qui engage les pays membres à consacrer au moins 10% de leurs budgets nationaux aux investissements agricoles.

Le PDDAA n'est pas un ensemble de programmes supranationaux à mettre en œuvre par les pays pris individuellement, mais plutôt un cadre commun, reflété à travers un ensemble de principes clés et d'objectifs définis par les Chefs d'Etats et de Gouvernements. Il s'articule autour de quatre piliers fondamentaux et un pilier transversal:

- 1) l'extension des superficies sous gestion durable des terres et systèmes fiables de contrôle de l'eau ;
- 2) l'amélioration des infrastructures rurales et des capacités commerciales des marchés ;
- 3) l'accroissement de l'offre alimentaire, la réduction de la famine et l'amélioration des réponses d'urgence aux crises alimentaires ;
- 4) l'amélioration de la recherche agronomique, ainsi que la diffusion des technologies appropriées, et
- 5) le renforcement des capacités à tous les niveaux des piliers fondamentaux tant au niveau national que provincial.

Le PDDAA est un cadre de travail stratégique de suivi des efforts et des partenariats en vue du développement du secteur agricole en Afrique. Il incarne les principes de dialogue et de revue par les pairs visant à stimuler et à élargir l'adoption des meilleures pratiques facilitant l'évaluation comparative ainsi que l'apprentissage mutuel, afin d'améliorer la qualité et la cohérence des politiques et stratégies agricoles.

En optant pour une croissance économique soutenue par l'agriculture comme principale stratégie en vue de l'atteinte de l'OMD-1, à savoir la réduction de pauvreté de moitié d'ici 2015, le PDDAA table sur un taux de croissance agricole annuel d'au moins 6% et une allocation du budget national d'au moins 10% au secteur agricole. Pour atteindre ces objectifs, le PDDAA mise sur l'exploitation des complémentarités régionales afin de stimuler la croissance, d'adopter les principes d'efficacité politique, de dialogue, de revue et de responsabilité mutuelle. Il s'agit également de renforcer et d'élargir les partenariats et les alliances entre les producteurs, les agro-industriels et la Société Civile.

L'application de ces principes et l'atteinte des objectifs nécessitent la mise en place des outils de connaissance en appui à: (i) l'adoption d'une philosophie de conception des programmes basée sur l'évidence et orientée vers la recherche de résultats concrets, (ii) la pratique d'une politique inclusive de revue et de dialogue entre et au sein des pays et (iii) la coordination et le plaidoyer aux niveaux régional et continental.

Le PDDAA englobe plusieurs disciplines, secteurs et acteurs publics et privés qui sont les parties prenantes étroitement impliqués dans la coordination de cette initiative sous la direction de l'agence du NEPAD et des Communautés Economiques Régionales (CER).

C'est pour répondre à cette exigence de culture de résultats que la République Démocratique du Congo (RDC) a procédé au lancement officiel du PDDAA les 07 et 08 juin 2010 à Kinshasa avec l'appui du COMESA (Marché Commun des Etats d'Afrique de l'Est et Australe). Cet atelier de lancement a été l'occasion de sensibiliser les différentes parties prenantes intervenant dans le secteur agricole sur l'agenda du PDDAA.

A l'issue de ces deux jours d'atelier, une feuille de route a été adoptée afin de programmer les étapes essentielles à la mise en œuvre du processus, notamment (i) la désignation officielle des membres de

l'Equipe-Pays, (ii) la revue des politiques agricoles en termes de stratégies et de performance, (iii) l'analyse des options stratégiques de financement et de développement du secteur agricole et (iv) l'organisation de la Table Ronde pour la signature de la Charte de la RDC pour le PDDAA.

1.2. LA CHARTE PDDAA ET LA FORMULATION DU PNIA

La Table Ronde pour la *signature de la Charte a été organisée les 17 mars 2011 à Kinshasa* en présence des Autorités gouvernementales, de la Commissaire de l'Union Africaine en charge de l'Economie Rurale et de l'Agriculture, du Secrétaire Général Adjoint du COMESA, des Représentants du NEPAD, du FARA, de l'IFPRI, du Re-SAKSS, ainsi que des Délégués des Partenaires Techniques et Financiers, du Secteur Privé, des Organisations de la Société Civile et des Organisations des Producteurs Agricoles. Son objectif était de sceller l'engagement des parties prenantes à appuyer les principes du PDDAA en alignant leurs interventions sur les objectifs de croissance économique par le biais d'un développement fondé sur l'agriculture. L'organisation de la Table Ronde a permis au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINAGRIDER), en concertation avec toutes les parties prenantes, d'entamer le processus de formulation du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA).

Cette formulation a débuté peu après dans le cadre d'une approche participative qui a impliqué l'ensemble des parties prenantes. Sa préparation a bénéficié des contributions des PTF intervenant dans le secteur agricole, des principaux responsables centraux et provinciaux du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, des Conseillers à la Présidence de la République et à la Primature, ainsi que des représentants des Organisations des Producteurs Agricoles, des représentants des opérateurs économiques et des organisations de la Société Civile intervenant dans le secteur agricole.

Les analyses sur les options stratégiques de croissance et de réduction de pauvreté, présentées par l'IFPRI au cours d'un atelier organisé au mois d'août 2011 à Kinshasa, ont fait ressortir les grandes disparités entre les différentes provinces quant à la perspective d'atteinte de l'OMD 1. Ce constat a fait ressortir la nécessité de procéder à la formulation des Plans Provinciaux d'Investissement Agricole (PPIA), pour ensuite les agréger au niveau national en un Programme National d'Investissement Agricole (PNIA). L'IFPRI a apporté au MINAGRIDER un appui financier pour le recrutement des consultants devant travailler à la formulation des PPIA. Ces derniers ont eu recours à plusieurs documents déjà existant, notamment les Plans de Développement Agricoles des Provinces (PDAP) et les Plans Quinquennaux de Croissance et de l'Emploi.

Par la suite, avec l'appui financier de la Banque Africaine de Développement (BAD), deux consultants ont été recrutés, durant deux mois, afin d'agréger les PPIA pour former les premières versions provisoires du PNIA. En outre, plusieurs autres partenaires ont pris une part active dans le processus de formulation du PNIA, notamment la FAO, la Banque Mondiale et l'Ambassade de Belgique (Chef de file des PTF).

C'est ainsi que deux grands ateliers ont été organisés au cours du mois de septembre 2012. Le premier était destiné aux PTF et le second aux Organisations des Producteurs Agricoles, de la Société Civile, du Secteur Privé et aux Inspecteurs Provinciaux de l'Agriculture. Ces deux ateliers ont permis de sensibiliser les parties prenantes sur le processus de mise en œuvre du PDDAA et de créer les conditions leur permettant d'agir ensemble pour assurer la prise en compte de leurs propositions. Plus spécifiquement, ces ateliers ont permis d'assurer une connaissance et une lisibilité des parties prenantes sur les orientations, les stratégies et les actions du PNIA.

A partir du mois d'octobre 2012, le MINAGRIDER, avec le soutien technique et financier de la FAO a mis en place un « Noyau Dur du PDDAA » regroupant les représentants de certains Ministères (notamment le Plan, les Finances, le Budget et l'Environnement, Conservation de la Nature) directement impliqués dans le processus, ainsi que des représentants des Organisations Paysannes, des Organisations de la Société Civile et du Secteur Privé. L'objectif principal poursuivi par la mise en

place de ce Noyau Dur était de renforcer les capacités de coordination et la facilitation du processus PDDAA.

Cette approche a permis à toutes les parties prenantes du PNIA de s'assurer que les priorités et préoccupations de chacun soient correctement prises en compte. Le Noyau Dur a joué un rôle primordial dans la rédaction du PNIA.

1.3. LA VALIDATION DU PNIA ET LA REVUE EXTERNE DU NEPAD

L'*atelier de validation*, organisé les 26 et 27 mars 2013, a été présidé par le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural (MINAGRIDER) a rassemblé une centaine de participants représentant les gouvernements provinciaux, le cabinet du Premier ministre, les services centraux du MINAGRIDER, les ministères des finances, du plan, de la santé, du commerce et de l'environnement, les organisations de producteurs, les Organisations non gouvernementales (ONG), les universités ainsi que les Partenaires techniques et financiers (PTF). A l'issue de l'atelier, les participants ont validé le PNIA dont ils ont reconnu la qualité. Toutefois, il a été suggéré que des précisions soient apportées sur les modalités et les calendriers de la préparation ultérieure des Plans provinciaux d'investissement agricoles (PPIA), l'historique des financements du secteur dans le budget national soit davantage documenté et le cadre logique soit simplifié de manière à ne retenir que les indicateurs de résultats du PNIA.

A la suite de ces derniers amendements, la *revue externe du NEPAD* a été l'ultime étape du processus avant l'organisation de la Réunion d'Affaires (Business meeting). Le but de la revue est d'aider à améliorer la qualité finale des PNIA afin d'assurer que toutes les mesures nécessaires soient prises pour réaliser les objectifs fixés dans le plan. Il en est ressorti que :

« *Le PNIA s'aligne correctement sur les buts, les objectifs et la vision du PDDAA. La mission CUA/NEPAD de Revue Technique Indépendante félicite le Gouvernement de la République Démocratique du Congo pour la qualité de la préparation de ce Plan National d'Investissement Agricole (PNIA). Ce Plan National d'Investissement Agricole mérite d'être soutenu.* »

L'équipe de la Revue a également souligné le caractère inclusif de la préparation du PNIA ; elle cependant souhaité que certains aspects soient mieux détaillés et développés, notamment le calcul des besoins de financements additionnels (gaps), le développement des infrastructures, la promotion du secteur privé agricole en milieu rural et le développement de Partenariats Public Privé (PPP).

Par conséquent, le MINAGRIDER a confié au noyau dur PDDAA la formulation d'un Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) pour mieux répondre à ces attentes et cibler plus précisément les objectifs et domaines prioritaires. Ce PIP 2014 -2017 permet également de mieux cerner les besoins de financements à court et moyen terme dans les domaines de l'amélioration de la Gouvernance et du climat des affaires, des infrastructures rurales, des Parcs Agro Industriels, de l'amélioration de l'accès au foncier et au financement rural ainsi que de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

1.4. L'INTEGRATION DU PNIA DANS LES PROCESSUS REGIONAUX

Le PNIA traduit également la volonté de la RDC de développer les complémentarités avec les pays limitrophes en fonction des avantages comparatifs du Congo et des principes de subsidiarité, de complémentarité, de proportionnalité, de partenariat et de concertation. Cette nécessité de mieux prendre en compte l'intégration et liens avec les Politiques régionales (COMESA, CEEAC et SADEC) a été largement soulignée dans la revue du NEPAD.

Le **COMESA** est chargé de coordonner la mise en œuvre du PDDAA en Afrique Orientale et Australe ; il a adopté une approche régionale de la sécurité alimentaire qui favorise le développement des infrastructures et des politiques harmonisées qui permettront la libre circulation des denrées alimentaires des régions excédentaires vers les zones déficitaires principalement menée par des

incitations de prix. Ainsi, le Pacte régional du COMESA se concentrera sur les investissements régionaux stratégiques que les pays, agissant seul, ne peuvent atteindre. Les stratégies régionales de mise en œuvre du PDDAA se concentreront davantage sur la promotion de la participation du secteur privé dans l'investissement agricole, y compris les partenariats public-privé (PPP).

La politique agricole commune de la *CEEAC* s'inscrit dans la perspective d'une agriculture familiale moderne et la promotion des entreprises agricoles privées, fondées sur des systèmes d'exploitation respectueux des valeurs humaines, de l'environnement ; productives et compétitives, garantes de la sécurité alimentaire et des revenus décents pour les actifs, tout en contribuant au développement économique et social des Etats membres. L'Objectif général de La politique agricole commune est de contribuer de manière substantielle et durable à la satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels, à l'accroissement des exportations et des revenus, à la réduction de la pauvreté des populations rurales dans les Etats membres.

2. CONTEXTE GENERAL DE L'AGRICULTURE CONGOLAISE

2.1. LE CADRE POLITIQUE

La deuxième génération du Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR 2), se fixe comme objectif global à l'horizon 2015, une amélioration sensible des conditions de vie de la population. Cette amélioration doit conduire à la réalisation d'une croissance économique moyenne annuelle de 7,2% et une réduction de l'incidence de pauvreté d'environ 11 points pour la situer à 60% en 2015. Il s'agit également de créer au moins un million d'emplois décentés par an sur la période, dans la perspective d'une génération sans Sida; le tout dans un contexte de respect de l'environnement et de maîtrise de l'inflation à un niveau moyen annuel de 9%.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement s'engage à mettre en place une stratégie qui repose sur quatre grands piliers comportant chacun des orientations stratégiques sectorielles et transversales claires et des priorités qui seront ajustées, à la lumière de l'évolution de l'environnement, de la disponibilité des ressources et du progrès dans leur mise en œuvre. Il s'agit du :

- ⇒ Pilier 1 : Renforcer la gouvernance et la paix.
- ⇒ Pilier 2 : Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi.
- ⇒ Pilier 3 : Améliorer l'accès aux services sociaux de base et renforcer le capital humain.
- ⇒ Pilier 4 : Protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique.

La relance du secteur agricole, à laquelle la mise en œuvre du PNIA devra contribuer, fait partie du deuxième pilier « *Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi* ». Ce pilier fait référence aux politiques de production des richesses et de développement des infrastructures de soutien aux activités de production ainsi que celles liées à leur redynamisation. La stratégie propose également des politiques commerciales et de promotion de l'emploi. Le pilier 2 sera ainsi appuyé par une politique de croissance visant la définition du potentiel des filières de production, la détermination des voies et moyens susceptibles de faciliter l'accès aux marchés et aux filières de production, ainsi que la réalisation des études de faisabilité sur la création et la localisation de nouveaux pôles. La réussite de la mise en œuvre de ces politiques repose sur le renforcement de la gouvernance (pilier 1) dans un contexte affirmé de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique (pilier 4).

L'objectif global visé par la mise en œuvre de la Note de Politique Agricole élaborée en novembre 2009 est de contribuer à la réalisation de la sécurité alimentaire. Cet objectif est aussi conforme au premier Objectif du Millénaire pour le Développement. Les autorités visent ainsi un développement agricole durable, susceptible de sauvegarder le patrimoine productif, lequel constitue le socle de la relance de l'économie nationale. A cet égard, les objectifs spécifiques suivants sont visés: (i) améliorer l'accès aux marchés et la valeur ajoutée des productions agricoles, (ii) améliorer la productivité du secteur agricole: production vivrière, horticole et légumière, halieutique et d'élevage; (iii) promouvoir des systèmes financiers décentralisés qui s'adaptent à la nature des activités du secteur agricole et (iv) renforcer les capacités techniques et organisationnelles des institutions publiques et privées d'appui à la production.

La vision du Gouvernement consiste à redynamiser la structure productive du monde rural axée sur le développement d'une production agro-industrielle moderne et sur le renforcement des petits exploitants, tout en assurant la conservation des ressources naturelles du pays. Cette vision se matérialise à travers la Stratégie Sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural (SSADR) adoptée en avril 2010 qui se décline comme suit : (i) améliorer l'accès aux marchés et aux infrastructures rurales ainsi que les capacités commerciales, (ii) développer la production végétale, animale, halieutique et artisanale, (iii) renforcer la gouvernance ainsi que les capacités institutionnelles et des ressources humaines et, (iv) organiser le monde rural en structures auto gérées et assurer le financement du secteur.

2.2. LES DONNEES ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES

⇒ Les données économiques

Le secteur agricole congolais a connu une croissance moyenne de l'ordre de 4,4% entre la période allant de 2006 à 2010. Cette moyenne devrait se situer, d'après les projections à environ 4,6% entre 2011 et 2015. De manière plus globale, l'économie congolaise a enregistré, avec la crise financière de 2008, un ralentissement de sa croissance qui est passée de 6,2% en 2008 à 2,8% en 2009. L'année 2007 par contre a vu le retour de la croissance économique qui atteint 7,2%. Ce regain résultait principalement de l'effet combiné de la reprise de l'activité économique dans les pays développés et de la stabilité du cadre macroéconomique au niveau national. Cet élan s'est poursuivi en 2011, malgré les pressions sur les prix intérieurs consécutives à la montée des prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers sur le marché mondial.

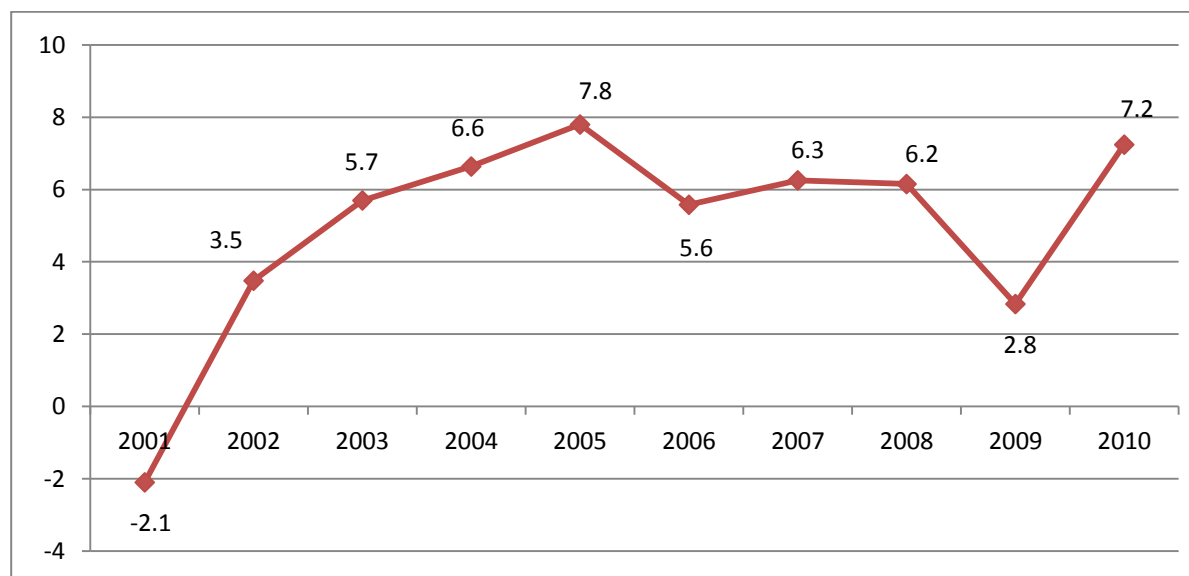
Tableau 1 : Evolution des croissances sectorielles de 2010-2015 (en % du PIB)

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2006-2010	2011-2015
Secteur primaire	5,5	3,6	5,4	4,4	4,2	4,4	4,6
Agriculture	3,5	3,5	3,7	4,7	4,4	3,1	4
Sylviculture	3,5	3,5	3,5	2,5	1,4	3,1	2,9
Mines	10,1	3,8	9	4	4	8,1	6,2
Secteur secondaire	9,3	9	13,8	14,5	12,5	5,4	11,8
Secteur tertiaire	6,4	7,9	12,5	8,2	8,6	7,1	8,7
Services marchands	6	7	12,6	6,9	7,1	5	7,9
Services non marchands	3	3	4	3,9	3,9	-1,7	3,6
PIB (base 2000)	6,5	6	9,1	7,4	7,2	5,6	7,2

Source : CPCM, mai 2011

Ainsi, avec une croissance moyenne de 7% enregistrée entre 2010 et 2011, l'économie congolaise connaît de nouveau une évolution positive du revenu par tête d'habitant, situé à 216 USD à la fin 2011 et 190,6 USD en 2010 contre 166,4 en 2009 et une moyenne de 130,68 USD pour la période 2001-2008.

Figure 1 : Evolution de la croissance économique (en %)



Source : CPCM, 2011

⇒ *Les données démographiques*

La RDC est le troisième pays le plus peuplé d’Afrique subsaharienne avec une population estimée en 2010 à 64,420 millions d’habitants, variablement répartie sur le territoire. Selon l’Enquête 1-2-3 (2005), **69,6 % de la population vit en milieu rural contre 30,4% en milieu urbain**. Le pays est sous-peuplé avec seulement 24 habitants au km². Il sied de souligner que la ville Province de Kinshasa a une très forte densité, avec 577 habitants au km² suite à la concentration des infrastructures économiques, scolaires, universitaires et sanitaires ainsi que des institutions administratives et politiques. Cette concentration de population urbaine est également liée à l’exode rural provoqué par les conflits récurrents et par la dégradation des conditions de vie en milieu rural. La répartition de la population par province ainsi que son évolution dans le temps jusqu’en 2015 est reprise dans le tableau 2.

Tableau 2: Répartition de la population de la RDC par province

<i>Province</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>
Bandundu	6 496 419	6 691 312	6 892 051	7 098 812	7 311 777	7 531 130
Bas-Congo	2 731 289	2 813 228	2 897 624	2 984 553	3 074 090	3 166 313
Equateur	7 265 523	7 483 488	7 707 993	7 939 233	8 177 410	8 422 732
Kasaï Occidental	6 056 679	6 238 380	6 425 531	6 618 297	6 816 846	7 021 352
Kasaï Oriental	7 692 354	7 923 124	8 160 818	8 405 642	8 657 812	8 917 546
Katanga	9 263 761	9 541 674	9 827 925	10 122 762	10 426 445	10 739 238
Kinshasa	5 784 426	5 957 958	6 136 697	6 320 798	6 510 422	6 705 735
Maniema	1 724 471	1 776 205	1 829 491	1 884 376	1 940 907	1 999 134
Nord Kivu	5 205 161	5 361 316	5 522 155	5 687 820	5 858 454	6 034 208
Orientale	7 987 282	8 226 901	8 473 708	8 727 919	8 989 757	9 259 449
Sud Kivu	4 212 635	4 339 014	4 469 185	4 603 260	4 741 358	4 883 599
RDC	64 420 000	66 352 600	68 343 178	70 393 473	72 505 278	74 680 436

Source : INS

La diversité géographique ponctuée par les forêts et les cours d’eau se combine à la grande diversité culturelle et linguistique pour accentuer la dispersion et l’enclavement géographique de différents groupes. Ainsi l’ampleur des besoins sociaux de base, en l’occurrence des besoins sanitaires à satisfaire, se combine à la complexité d’atteindre des populations dispersées sur de vastes étendues et dans des zones d’accès très difficiles.

⇒ *L’incidence de la pauvreté*

Avec un taux de 71,34% pour l’ensemble du pays, l’incidence de la pauvreté est très élevée en comparaison de celle des autres pays de l’Afrique centrale.

L’ampleur de la pauvreté varie considérablement d’une région à une autre, selon qu’on réside en milieu urbain et rural ainsi que selon les *groupes socioprofessionnels* (les travailleurs indépendants et les apprentis sont les plus pauvres avec 77%, suivis des manœuvres, des employés et ouvriers semi qualifiés avec 66% et des cadres de direction et de collaboration avec plus de 40%) et les *groupes sociodémographiques* (la pauvreté frappe surtout les ménages où l’âge du chef est compris entre 30 et 65 ans avec plus de 70% de pauvres).

Il résulte de cette situation la non satisfaction des besoins fondamentaux de la population nécessitant des réformes vigoureuses dans le secteur économique pour permettre la réduction de la pauvreté. Dans ces conditions, les besoins de financement massif des secteurs sociaux comme la santé contrastent avec les ressources relativement maigres mobilisables par l’Etat.

⇒ *La situation alimentaire et nutritionnelle*

La situation nutritionnelle de la RDC est critique. Selon les diverses enquêtes et études menées ces dernières années, il existe plusieurs problèmes nutritionnels complexes qui diffèrent d'une province à une autre. Les groupes les plus affectés sont les enfants ainsi que les femmes enceintes et allaitantes. Les principaux problèmes sont la sous-nutrition, les carences en micronutriments (fer et vitamine A) et les maladies non transmissibles liées à l'alimentation (diabète, hypertension artérielle, obésité et le konzo).

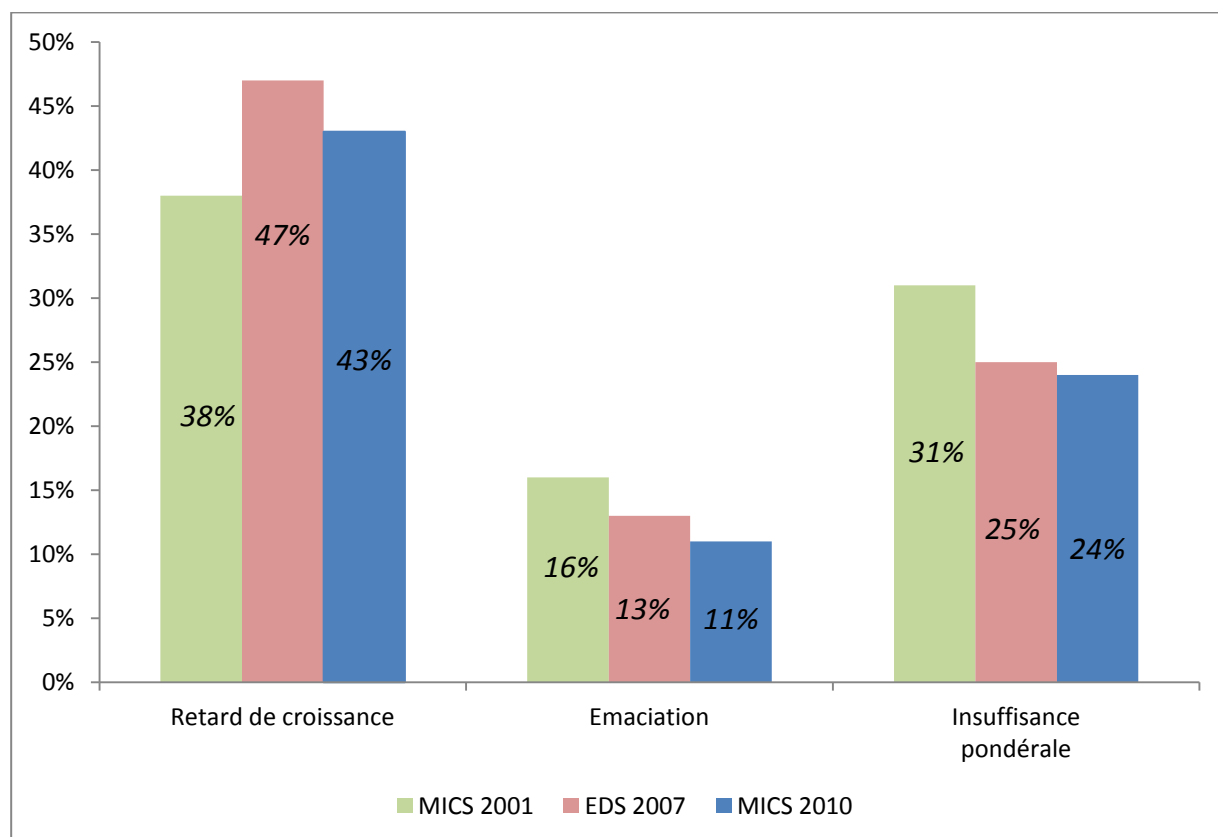
Selon l'Enquête Démographique et Sanitaire-RDC 2007, 13% d'enfants de moins de cinq ans souffrent de la malnutrition aiguë globale dont 8% sous forme sévère. Les résultats préliminaires de Multiple Indicators Cluster Survey (MICS4) 2010 confirment l'ampleur de ce problème, car le taux de malnutrition aiguë globale trouvé chez les enfants de moins de cinq ans est de 11%.

Il existe néanmoins des disparités importantes entre les provinces et même à l'intérieur de chaque province. Selon le rapport préliminaire de MICS4 2010, les provinces de Bandundu, Bas-Congo, Equateur, des deux Kasai et la Province Orientale sont les plus affectées. Les taux de malnutrition aiguë globale dépassent le seuil de 10% dans ces provinces. A la fin de 2009, les enquêtes nutritionnelles territoriales conduites dans cinq provinces (Equateur, Kasai-Occidental, Kasai-Oriental, Katanga et Maniema) ont montré que sur 90 entités administratives enquêtées, 50 avaient des taux de malnutrition aiguë globale supérieurs au seuil critique de 10%. Huit territoires avaient même des taux inquiétants supérieurs à 15% (Monkoto, Dekese, Luiza, Lodja, Lomela, Lubutu, Kailo et Kambove).

Le retard de croissance ou malnutrition chronique, touche 43% d'enfants de moins de cinq ans. L'insuffisance pondérale quant à elle, touche un enfant sur quatre, soit 24%.

En terme de chiffre absolu, ces prévalences se traduisent par plus de un million d'enfants affectés par la malnutrition aiguë qu'il faut prendre en charge et par plus de six millions d'enfants congolais souffrant d'un retard de croissance.

Figure 2 : Evolution des taux de prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de cinq ans.



2.3. LES CARACTERISTIQUES DU SECTEUR AGRICOLE

Depuis l'époque coloniale, deux types d'agriculture coexistaient: l'agriculture traditionnelle et l'agriculture moderne. On observe au cours des dernières décennies un nouveau système de production, intermédiaire entre ces deux types, que l'on a dénommé « agriculture de groupe ».

Chacun de ces trois systèmes de production a des caractéristiques propres dont il faudra tenir compte pour le développement harmonieux du secteur agricole.

⇒ L'agriculture traditionnelle

L'agriculture traditionnelle est de type familial et s'intéresse surtout aux cultures vivrières dont elle réalise plus de 80% de la production nationale. Elle est caractérisée par des exploitations de petite taille, un outillage rudimentaire et une main-d'œuvre constituée essentiellement par les membres du ménage. Elle n'utilise pas d'engrais de synthèse ni de matériel végétal amélioré, mais a recours aux semences, boutures et rejets tout venant, généralement des variétés dégénérées ou traditionnelles.

Les paysans cultivent essentiellement pour assurer l'alimentation de leur famille et ont une production relativement variée (manioc, maïs, riz, légumes, fruit). Les systèmes de production sont essentiellement pluviaux et les cultures dominantes sont les plantes à tubercules, la banane plantain, le maïs, le riz, l'arachide, le haricot et le palmier à huile. Les cultures industrielles (coton, café etc.) peuvent également être pratiquées sur de faibles superficies.

Dans certaines provinces, notamment dans l'Est et le Nord-Est, l'agriculture traditionnelle peut inclure l'élevage du bétail ; les petits exploitants agricoles détenant l'essentiel des petits ruminants (moutons et chèvres) et une bonne partie des porcs et des volailles. Les producteurs familiaux produisent également plus de 80% de ressources en pêche du pays.

Ces petits exploitants agricoles sont évalués à l'échelle nationale à environ 6 millions de ménages, sur une superficie de 6 à 8 millions d'hectares, soit une superficie moyenne par exploitation et par ménage de 1 à 1,5 hectares.

La production est destinée avant tout à l'autoconsommation, le surplus allant au marché. Le système d'exploitation est peu productif et l'accroissement de production se fait essentiellement par accroissement des superficies cultivées. Dans les zones forestières, cette extension se fait au détriment de la forêt. Le système de cultures itinérantes sur brulis est généralisé dans ce type d'agriculture. Les paysans doivent changer constamment de terrain après deux ou trois années d'exploitation. C'est donc une agriculture extensive, consommatrice de terres et destructrice de la forêt et du sol.

⇒ L'agriculture moderne

Ce système concerne les exploitants disposant de moyens modernes de production, particulièrement les grandes sociétés agro-industrielles cultivant intensivement de grandes étendues, avec des rendements importants. L'exploitation moderne touche essentiellement les cultures destinées à l'exportation (café, hévéa, cacao, thé, palmier à huile) et à l'industrie locale (canne à sucre, coton, tabac). Elle concerne également les grands domaines d'élevage du gros bétail. Ces grandes plantations, grands ranchs et unités agroindustrielles utilisent des techniques modernes de production dont une main d'œuvre salariée, des tracteurs pour la mécanisation des travaux agricoles, des machines et des équipements divers pour la transformation des produits agricoles, des intrants agricoles performants (engrais chimiques, pesticides, matériel végétal et animal amélioré). Elles ont recours à l'irrigation, au drainage et sont consommatrices d'énergie électrique.

L'agriculteur moderne, devant toujours chercher à couvrir ses coûts et à réaliser un profit, est très réceptif aux innovations agronomiques (issues de la recherche agronomique) permettant l'obtention de meilleurs rendements. Il atteint ces objectifs grâce à ses fonds propres ou aux crédits bancaires.

Ce type d'agriculture a fortement souffert des soubresauts politiques ayant marqué l'histoire récente de la RDC. Ainsi, la plupart des productions industrielles qui faisaient jadis la fierté du pays, ont connu de nombreux revers de fortune, à commencer par la zaïrianisation en 1973, et les événements tragiques des années 1990.

Il s'en est suivi un arrêt des opérations pour de nombreux investisseurs, rendus méfiants avant de relancer des productions nécessitant de lourds investissements. La réalisation de tels investissements suppose l'existence d'un environnement politico-administratif garantissant la sécurité à tous points de vue, ce qui n'est pas encore totalement le cas actuellement. Le secteur moderne n'a pas beaucoup touché les cultures vivrières et maraichères, mais récemment, les zones périphériques des centres urbains ont vu se développer la production maraichère irriguée.

⇒ **L'agriculture de groupe**

Du fait de l'absence ou de l'inefficacité des services nationaux de développement, l'encadrement des paysans était assuré dans la pratique soit par des organisations confessionnelles et coopératives, soit par quelques sociétés privées venant en appui aux rares intervenants présents en milieu rural. Là où ces actions ont réussi, l'agriculture traditionnelle a cédé la place à l'agriculture de groupe, qui constitue une phase intermédiaire entre l'agriculture traditionnelle et l'agriculture moderne et résulte de la prise de conscience par les meilleurs agriculteurs de la richesse du sol. On doit cette forme d'agriculture non seulement à l'action du Gouvernement (projets de développement rural, commissions agricoles) mais aussi au concours de plusieurs missionnaires et opérateurs privés. L'agriculture de groupe se rapproche de l'agriculture traditionnelle par les spéculations exploitées, l'étendue mise en production, la main d'œuvre utilisée (main d'œuvre familiale). Mais contrairement à l'agriculture traditionnelle, elle maîtrise bien les techniques modernes : écartements rationnels, recours aux variétés sélectionnées, usage d'engrais et de pesticides, alimentation des animaux etc. L'agriculture de groupe est appelée à assurer la diffusion de techniques agricoles modernes et à stimuler les paysans traditionnels avoisinants.

2.4. L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DU SECTEUR

⇒ **Structure de tutelle**

Le développement du secteur agricole est placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural¹ (MINAGRIDER). Il comprend deux Secrétariats Généraux dont l'un est chargé de l'Agriculture, Pêche et Élevage et l'autre du Développement Rural.

⇒ **Organisation interne du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural**

Le MINAGRIDER est divisé en 2 Secrétariats Généraux, à savoir : l'Agriculture, Pêche et Elevage et le Développement Rural. Ces 2 Secrétariats Généraux comprennent des Directions Normatives et des Services Spécialisés

⇒ **Les Directions normatives de l'Agriculture, Pêche et Elevage sont :**

- La Direction d'Etudes et Planification (DEP) ;
- La Direction des Services Généraux (DSG) ;
- La Direction de la Production et Protection des Végétaux (DPPV) ;
- La Direction de la Production et Santé Animales (DPSA) ;
- La Direction des Marchés, Prix et Crédits de Campagnes (DMPCC) ;
- La Direction des Pêches (DP) ;
- La Direction de l'Administration Générale des Projets (DAGP)
- La Direction de l'Inspection (DI)

¹ Les attributions du volet agriculture de ce Ministère, sont fixées par le décret n° 03/27 du 16 septembre 2003, relatif au Ministère de l'Agriculture, et repris par l'ordonnance n°08/074 du 24 décembre 2008 fixant les attributions des Ministères.

⇒ ***Les Directions normatives du Développement Rural sont :***

- Direction des Services Généraux ;
- Direction d'Etudes et de Planification ;
- Direction de Développement Communautaire ;
- Direction de l'Economie Rurale ;
- Direction de Génie Rural ;
- Direction de l'Animation et Vulgarisation Rurales ;
- Direction de l'Inspection.

⇒ ***Les Services Spécialisés de l'Agriculture, Pêche et Elevage sont :***

- Service National des Statistiques Agricoles (SNSA) ;
- Service National des Semences (SENASEM) ;
- Service National des Fertilisants et Intrants Connexes (SENAFIC) ;
- Service National de Vulgarisation (SNV) ;
- Service National de la Promotion de la Pêche (SENADEP) ;
- Service National d'Intrants Vétérinaires et d'Elevage (SENIVEL) ;
- Service National d'Aquaculture (SENAQUA) ;
- Service National de Mécanisation (SENAMA) ;
- Programme National Riz (PNR) ;
- Laboratoire Vétérinaire de Kinshasa (LABOVET)
- Programme National de Développement de l'Elevage Familial (PRONADEF)
- Centres d'Adaptation et de Multiplication des semences Améliorées (CAPSA), Centres d'Adaptation du Bétail Indigène (CABI) et les Centre Agricoles

⇒ ***Les Services Spécialisés du Développement Rural sont :***

- Direction des Voies de Desserte Agricole (DVDA) ;
- Service National de l'Hydraulique Rurale (SNHR) ;
- Service National des Coopératives (SNCOOP) ;
- Service National d'Informations Rurales (SNIR) ;
- Service National de l'Horticulture Urbaine et Péri-urbaine (SENAHUP) ;
- Service National de Traction Animale (SENATRA) ;
- Service National de Technologie Adaptée (SENATEC) ;
- Service National d'Energies Renouvelables (SENEN) ;
- Service National de l'Habitat Rural (SENHARU) ;
- Service National de la Jeunesse Rurale (SENEJER) ;
- Service National de Développement Rural Intégré (SENDRI) ;
- Service National de Pêche en Milieu Rural (PEMIRU)

⇒ ***Autres Ministères impliqués***

Les autres Ministères impliqués directement ou indirectement dans l'appui à la production agricole sont : le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNET) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et Recherche Scientifique, à travers l'Institut National d'Études et de Recherche Agronomique (INERA). D'autres Ministères ont également des attributions spécifiques qui touchent directement les opérateurs des sous-secteurs agricoles: (i) Plan et Suivi de la Mise en œuvre de la Révolution de la Modernité; (ii) Économie et Commerce;

(iii) Finances; (iv) Santé Publique; (v) Affaires Foncières; (vi) Genre, Famille et Enfant; (vii) Aménagement du Territoire, Urbanisme, Habitat, Infrastructures, Travaux publics et Reconstruction, et (viii) Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel.

Le Ministère du Plan et Suivi de la Mise en œuvre de la Révolution de la Modernité centralise et coordonne tous les programmes macroéconomiques au niveau du Gouvernement.

Le schéma organique est semblable à celui du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural avec des Directions Normatives, des Projets et Programmes et des Inspections Provinciales. Cependant, il faut noter que depuis 2001, un Bureau Central de Coordination (BCECO) assure la coordination des ressources extérieures en provenance de certains grands Bailleurs de Fonds.

⇒ *Cadres de concertation*

Afin d'améliorer la coordination des actions au niveau national et dans les provinces, le Gouvernement a mis en place des mécanismes de concertation. Il s'agit du Conseil Consultatif National et des Conseils Consultatifs Provinciaux qui sont prévus par la Loi portant principes fondamentaux relatifs au secteur agricole. Il est à noter aussi la création des Conseils Agricoles et Ruraux de Gestion (CARG), composés pour 1/3 des acteurs étatiques et pour 2/3 des acteurs non étatiques, principalement les Organisations Paysannes. Les CARG font partie intégrante de la réforme et de la politique de décentralisation du MINAGRIDER. Ils existent jusqu'au niveau des territoires dans la plupart des provinces et de plus en plus au niveau des secteurs également.

2.5. LA STRUCTURATION DE LA PROFESSION AGRICOLE

Comparativement à d'autres pays africains, le milieu rural est relativement peu structuré et son organisation demeure centrée sur des groupements et associations informelles. Dans le passé, le Gouvernement a cherché à promouvoir différentes formes associatives, notamment mutualistes et coopératives, mais l'absence d'une vision claire pour leur organisation et les moyens faibles mis à la disposition des services concernés, n'ont pas permis l'obtention de résultats significatifs.

Le mouvement associatif a cependant connu une expansion récente, à la suite des troubles sociopolitiques et aux guerres qui frappent le pays. Ceci s'explique en grande partie par la confiance que leur accordent les Bailleurs de Fonds ou les ONG internationales, qui les trouvent plus crédibles que les structures étatiques pour faire parvenir des appuis aux communautés de base, bénéficiaires de leurs interventions en milieu rural. Les différents groupements et associations interviennent dans des domaines assez variés : agriculture, transformation des produits, petit élevage, pêche, et commercialisation. Ces groupements sont structurés en faïtières ou plateformes de coordination au niveau provincial et central, afin de mieux défendre les intérêts de leurs membres et de leur assurer un meilleur service en matière d'approvisionnement en moyens de production, d'accès au marché et au financement et d'appui-conseil. Les faïtières les plus représentatives des producteurs agricoles congolais sont :

- **La Confédération Paysanne du Congo - Principal Regroupement des Paysans (COPACO - PRP)**, dont la date de création remonte au 28 février 1998, regroupe actuellement 452 Organisations Paysannes à travers toute la RDC.
- **La Confédération Nationale des Producteurs Agricoles du Congo (CONAPAC)** a vu le jour le 22 octobre 2011 et compte 15.508 Organisations Paysannes et 1.121 Unions réparties dans les 11 provinces de la RDC.
- **L'Union Nationale des Agriculteurs du Congo (UNAGRICO).**

Les plateformes nationales sont membres des plateformes régionales d'Organisation Paysannes (PROPAC pour l'Afrique Centrale et EAFF pour l'Afrique de l'Est) et participent régulièrement aux grandes conférences internationales.

2.6. LES AUTRES ACTEURS CLES DU SECTEUR AGRICOLE

⇒ *Secteur Privé*

La **Fédération des Entreprises du Congo (FEC)**, constitue à la fois la Chambre de commerce et d'industrie et la principale organisation patronale de la RDC. Ancienne Association nationale des entreprises du Zaïre (ANEZA), créée en 1972 de la fusion de la Fédération des Associations provinciales des entreprises du Zaïre (FERZA), de la Fédération Nationale des Chambres de Commerce, de l'Industrie et d'Agriculture (FNCCIA) et de l'Association pour la Promotion et la Défense des Intérêts des Commerçants Congolais (APRODECO), elle a été rebaptisée Fédération des entreprises du Congo en 1997 et représente actuellement plus de 1500 sociétés issues de tous les secteurs de l'économie congolaise.

La **Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Congo (COPEMECO)** et la **Fédération Nationale des Petites Entreprises du Congo (FENAPEC)** regroupent en leur sein les principales PME œuvrant dans divers secteurs de l'économie nationale. Les PME agricoles ont une place prépondérante dans ces deux structures.

⇒ *Les Partenaires Techniques et Financiers*

Les partenaires financiers (bailleurs de Fonds) financent directement les activités de développement agricole. Ils se répartissent à travers les coopérations bilatérales et les coopérations multilatérales.

Les partenaires techniques sont les structures qui viennent en appui technique à la mise en œuvre des programmes. En RDC, dans le secteur agricole et du développement rural, les PTF s'organisent de plus en plus pour avoir des instances de coordination afin d'assurer un alignement harmonisé. A ce jour, une cartographie des interventions des PTF dans le secteur agricole a été produite. Cette base de données démontre l'importance du volume des investissements des PTF dans le développement agricole et rural.

Les PTF intervenant dans le secteur agricole et rural sont regroupés au sein du GIBADER (Groupe Inter Bailleur Agriculture et Développement Rural), qui est présidé par l'Ambassade de Belgique.

2.7. LES CONTRAINTES MAJEURES, OPPORTUNITES ET DEFIS A RELEVER

⇒ *Les contraintes majeures*

Le secteur agricole en RDC est confronté à de nombreuses contraintes d'ordre *technique, économique et institutionnel*, à savoir: (i) une **faible productivité des filières** végétales, animales et halieutiques, (ii) une **allocation budgétaire encore insuffisante**, (iii) un cadre institutionnel insuffisamment organisé avec un **déficit en ressources humaines, techniques et matérielles**, tant au niveau central qu'au niveau des provinces, (iv) un **régime foncier** dualiste tiraillé entre le juridique et le traditionnel; (v) la **détérioration des conditions de vie en milieu rural** provoquant ainsi un exode élevé et sélectif qui draine vers les villes les actifs agricoles les plus dynamiques, (vi) un **environnement macroéconomique peu propice** aux investissements productifs, malgré la présence de terres de qualité, un climat favorable et une importante demande, (vii) la **faible capacité de financement** des opérateurs agricoles et les **difficultés d'accès au crédit agricole**, (viii) la dégradation et le faible niveau d'accès aux **infrastructures de base**, (ix) le manque d'organisation des producteurs et autres acteurs des filières agricoles, (x) **l'inadéquation de l'offre de services de recherche et de vulgarisation** agricole en regard de la demande d'appui-conseil des organisation paysannes et autres opérateurs, (xi) le faible niveau **d'accès aux informations sur les marchés**, (x) la faiblesse de la demande interne du fait du **faible pouvoir d'achat des consommateurs** et (xi) le faible **niveau de valorisation des productions**.

⇒ *Les opportunités et potentialités*

Malgré ces contraintes qui entravent son développement depuis plus d'une décennie, le secteur agricole congolais possède un potentiel considérable et offre des opportunités tout à fait remarquables.

Il s'agit notamment:

- (v) de **conditions climatiques et écologiques** très favorables aux activités agricoles ;
- (vi) la **disponibilité en terres agricoles (environ 75 000 000 d'hectares)** très peu valorisées (environ 10% sont exploitées annuellement) ;
- (vii) des potentialités réelles de développement de plusieurs **cultures d'exportation** hautement compétitives sur le marché international et générateurs de revenus importants notamment le palmier à huile, le café, le cacao, le thé, l'hévéa et le quinquina etc.;
- (viii) un marché potentiellement important : les régions urbaines du pays et les pays voisins représentent **un marché de plus de 100 millions d'habitants**, en voie d'urbanisation rapide;
- (ix) la présence de grandes **ONG internationales de développement bien structurées**, bien équipées, munies d'un personnel compétent, avec antennes disséminées dans le pays, et qui se consacrent à l'encadrement des agriculteurs;
- (x) un **mouvement associatif en émergence et en expansion** dans l'ensemble de la RDC; et
- (xi) un **regain d'intérêt manifesté par les autorités congolaises** et ses partenaires pour le développement du secteur agricole et rural.

Les grands défis à relever par la Nation à l'horizon 2020 consistent à:

- **Sécuriser et moderniser les systèmes de production agricoles pour améliorer durablement la productivité des filières, par un meilleur accès aux facteurs de production, aux marchés et par l'amélioration de l'environnement juridique et de la gouvernance.**
- **Vaincre la malnutrition et l'insécurité alimentaire et réduire significativement le niveau de pauvreté de la population rurale.**
- **Mobiliser des investissements conséquents pour permettre à tous les acteurs du secteur agricole de jouer pleinement leurs rôles dans la modernisation du Pays.**

3. CHAMP COUVERT ET PERSPECTIVES DE CROISSANCE AGRICOLE

3.1. LE CHAMP COUVERT PAR LE PNIA

Le PNIA a pour vocation de devenir l'unique cadre harmonisé de l'ensemble des interventions dans le secteur agricole. Il couvre par conséquent les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture et du développement rural.

Le PNIA prend en compte les domaines transversaux comme le renforcement institutionnel, la recherche et la vulgarisation agricole ; il intègre les dimensions genre, environnementales et sociales pour assurer la durabilité des réalisations.

Le Plan National d'Investissement Agricole vise à guider:

- (i) les réponses du pays en matière de politique et d'investissement pour réaliser l'engagement de Maputo à travers l'allocation d'au moins 10% des dépenses publiques au secteur agricole ;
- (ii) la planification à long terme de l'aide au développement pour soutenir les efforts du pays ;
et
- (iii) les Partenariats Public Privé (PPP) ainsi que les alliances d'affaires pour augmenter et soutenir les investissements nécessaires dans le secteur agricole.

Pour ce faire, différentes options stratégiques ont été définies à travers les analyses et la modélisation effectuée par l'International Food Policy and Research Institute (IFPRI).

3.2. LES TENDANCES POUR LA CROISSANCE ET LA REDUCTION DE LA PAUVRETE

Alors que certains pays d'Afrique subsaharienne sont en mesure d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2015, les défis de développement auxquels fait face la RDC ne lui permettront pas d'atteindre ces cibles à l'horizon 2015.

En effet, après plusieurs années de guerres, qui ont entraîné d'énormes pertes en vie humaine et la quasi-destruction des infrastructures sociales et économiques, la reprise de la croissance du PIB et la réduction de la pauvreté demeurent modestes. Le secteur minier qui a constitué l'ossature de l'économie congolaise pendant plusieurs décennies reprend de façon modérée. Le secteur agricole qui emploie plus de la moitié de la population active croît mais à un rythme très faible même s'il y a lieu de faire remarquer les performances, les défis et les opportunités diffèrent selon les Provinces.

Entre 2002 et 2009 la RDC a enregistré une croissance du PIB de 5,3%. Cette croissance reste, cependant, erratique dans la mesure où, lorsqu'on considère les sous-périodes, la forte croissance du début de la décennie est suivie des périodes de faible croissance (voir tableau 3).

Tableau 3 : Tendances de croissance du PIB en % entre 2002 et 2009

<i>Sous période</i>	<i>De 2002 à 2009</i>	<i>De 2004 à 2009</i>	<i>De 2006 à 2009</i>
PIB	5.3	4.1	2.5
PIB par habitant	2.3	1.9	1.1

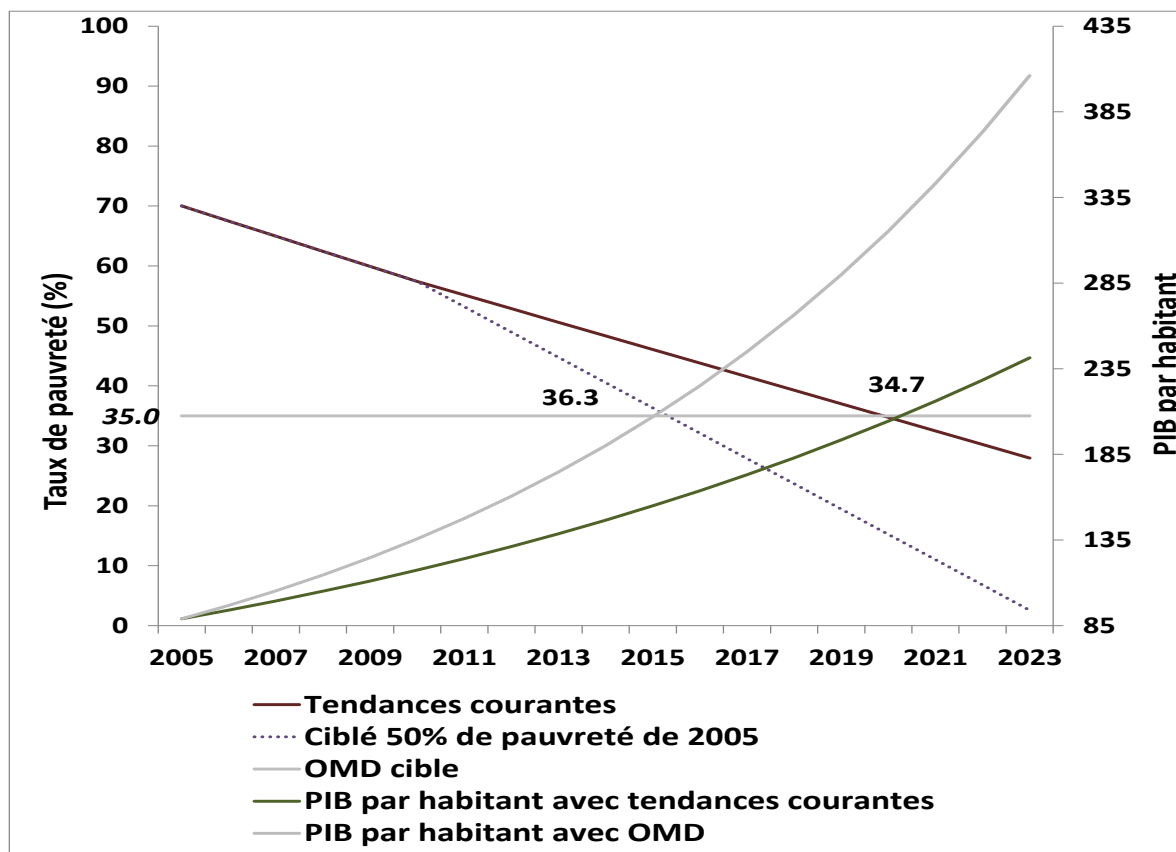
Source: Indicateurs de développement dans le monde (Banque Mondiale, 2010)

L'expérience des pays qui sont en train d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement en 2015, comme le Ghana, démontre qu'ils ont eu une croissance soutenue de 5 à 6% sur plusieurs années.

Sur les quatre années restantes d'ici l'année 2015, la RDC aura besoin d'une croissance plus forte (plus de 8%) pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement et particulièrement réduire son niveau actuel de pauvreté de moitié.

La figure 3 ci-dessous montre qu'avec les tendances courantes, le revenu annuel moyen par habitant, mesuré en dollars américain, augmente mais à un rythme faible. En 2015, il se chiffrera à 153 dollars US.

Figure 3: Projection de la croissance du PIB par habitant et de la réduction de la pauvreté



Source: IFPRI

Avec ce niveau de revenu, le niveau de pauvreté reste très élevé (46%) par rapport à l'OMD 1. Ceci suggère qu'une croissance plus forte est nécessaire pour atteindre cet objectif. Ainsi, les études démontrent qu'avec un taux de croissance de 8,7% nécessaire à la réduction de moitié du taux de pauvreté de 2005 en 2015, le revenu moyen par habitant en 2015 devrait s'élever à 206 dollars US, réduisant ainsi le niveau de pauvreté à 36%.

2.3. LES MOTEURS DE LA CROISSANCE EN RDC

Pendant plusieurs décennies, le secteur minier a été considéré comme le pilier de l'économie congolaise. Aujourd'hui, l'industrie minière représente moins de 10% du PIB alors qu'il se situait à plus de 25% dans les années 1980. Malgré les efforts du Gouvernement appuyés par les Bailleurs des Fonds, la production industrielle n'a pas redémarré. Le secteur agricole **qui emploie près de 80% de la population active** et qui bénéficie des conditions naturelles très favorables est réduite à des activités de subsistance. Les cultures de rentes qui représentaient 40% des exportations en 1960, ne jouent plus aujourd'hui qu'un rôle marginal (source : Programme Indicatif National 2008).

3.4. LE BESOIN D'UNE TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE

Il est généralement admis que les pays qui s'engagent sur la voie d'une croissance soutenue et de la réduction de la pauvreté passent par une phase de transformation structurelle, pendant laquelle le rôle de chaque secteur dans le processus de la croissance est redéfini. Très souvent le secteur manufacturier est le moteur de cette transformation structurelle.

Pendant ce processus, la part du secteur agricole dans la formation du PIB diminue. Mais en terme absolu, l'agriculture continue de croître. Comme pour la plupart des pays africains, le secteur agricole de la RDC est de loin le plus important alors que le secteur manufacturier et celui de services restent encore marginaux. Compte tenu de cette particularité initiale, il doit être envisagé *d'accélérer la croissance en se basant d'abord sur le secteur agricole et rural.*

Cette priorisation devra prendre en considération les diversités provinciales car l'importance relative du secteur agricole et les effets escomptés peuvent varier considérablement d'une province à l'autre.

3.5. LES SCENARIOS POUR UNE CROISSANCE SOUTENUE

Un *modèle d'équilibre général* calculable pour la RDC a été construit en 2011 pour l'analyse d'impacts des politiques macroéconomiques sur la croissance et la réduction de la pauvreté. Partant des informations disponibles, la *Matrice de Comptabilité Sociale* (MCS) de 2005 a été développée pour le calibrage de ce modèle. Les sources d'informations utilisées ont été le cadrage macro-économique et les comptes nationaux en provenance de la Banque Mondiale, l'enquête auprès des ménages 1-2-3, les données du commerce extérieur de la FAO, les enquêtes-emploi, la balance des paiements, et le tableau d'entrée et sortie.

La MCS comporte 22 branches d'activités agricoles (15 branches de culture, 5 branches d'élevage, 1 branche de pêche, et 1 branche de sylviculture et 1 d'exploitation forestière), 9 branches d'activités industrielles (1 branche de fabrication de produits alimentaires et de boissons, 5 branches d'autres activités de fabrication, 3 branches d'autres activités industrielles), et 7 branches d'activité de service (5 privées et 2 publiques). Les ménages sont classés selon le lieu d'habitation du chef de ménages (10 groupes de ménages ruraux des 10 provinces, 11 groupes de ménages urbains des 11 provinces). Trois catégories de facteurs de travail ont été identifiées: travail familial, travail payé et qualifié, travail payé et non qualifié. La possession de la terre par les ménages ruraux selon la province définit le facteur terre.

A l'issue de cette étude, trois scénarios de croissance ont été analysés :

⇒ *Scénario 1 : Ciblage des tendances récentes de la croissance du PIB agricole et du PIB non agricole.* L'agriculture constitue l'ossature de l'économie congolaise en contribuant à 38% du PIB national. Ainsi, si les tendances courantes se confirment, le secteur agricole va continuer à croître à un *taux modeste de 3% par an.*

⇒ *Scénario 2 : Ciblage de 6% du taux annuel de croissance de l'agriculture sans croissance supplémentaire dans le secteur non agricole.* La mise en œuvre du PDDAA en tant que pièce maîtresse de la stratégie de réduction de la pauvreté doit permettre à l'agriculture de jouer un rôle important comme principale source de croissance favorable aux pauvres, particulièrement en milieu rural. La RDC ne cherche pas seulement à accélérer la croissance mais également à maximiser et à élargir l'impact d'une telle croissance sur la réduction de la pauvreté. Les résultats de l'étude ont démontré que, lorsqu'un taux de croissance du secteur agricole de 6% est ciblé en combinaison avec une croissance analogue du secteur non-agricole pour absorber les augmentations de production agricole, la croissance annuelle du secteur agricole dépasse les 6%.

Le secteur industriel et celui des services croissent aussi significativement aux taux de 6,9 et 7,4% respectivement, entraînant une croissance de 6,8% de l'ensemble de l'économie nationale.

⇒ **Scénario 3 : Ciblage de la réduction de moitié du taux de pauvreté nationale entre 2005 et 2015.** Pour satisfaire cette hypothèse, une augmentation supplémentaire de croissance à la fois du secteur agricole et non agricole est requise : 8,5 % de croissance du secteur agricole, 9,0 % pour le secteur industriel et 8,6 % pour le secteur des services.

Dans les deux derniers scénarios, la croissance du secteur agricole est principalement influencée par une augmentation du rendement des cultures industrielles qui par essence sont des produits d'exportation. D'autres produits agricoles de consommation tels que les céréales et tubercules, qui contribuent à concurrence de 51% du PIB du secteur agricole ont également significativement influencés la croissance du secteur (voir tableau 4).

Tableau 4: Taux de croissance du rendement des principales cultures requis pour soutenir la croissance du PIB agricole (2010-15) en fonction des trois scénarios étudiés

Cultures	Scénario 1 Tendance actuelle 3 % de croissance	Scénario 2 PDDAA 6% de croissance	Scénario 3 Croissance accélérée 8,5 % de croissance
Maïs	-0.3	1.7	2.7
Riz	-1.4	1.2	2.5
Autres céréales	-1.5	0.8	2.0
Manioc	-1.4	0.8	3.2
Pommes de terre	-1.5	-0.3	4.7
Patate douce	-1.6	0.1	6.0
Autres tubercules	-1.5	0.2	3.6
Banane plantain	-1.5	0.6	3.0
Graines	-1.3	0.3	2.2
Arachides	-1.3	0.4	1.5
Fruits	-1.4	4.1	7.8
Légumes	-1.2	2.4	3.8
Cultures industrielles	-1.2	4.3	6.5

Source: IFPRI

Il est également à noter que la production de céréales et de tubercules qui constituent les aliments de base de la population congolaise, est directement influencée par la croissance de la population ainsi que l'urbanisation qui en résulte.

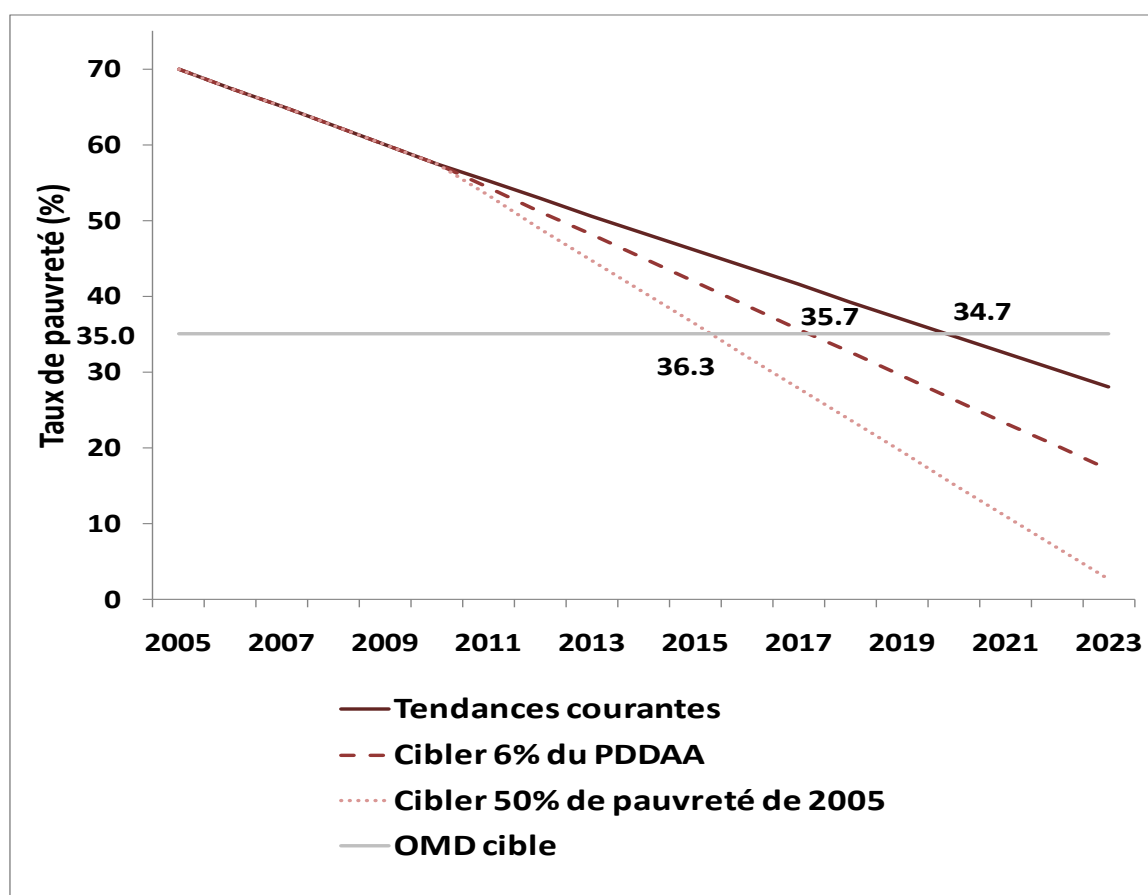
3.6. LA CROISSANCE AGRICOLE ET LA REDUCTION DE LA PAUVRETE

Au niveau national, la croissance modeste observée depuis 2005, a certainement aidé à réduire le niveau de pauvreté dans le pays. Avec les tendances courantes, par exemple, on estime que le taux de pauvreté est passé de 70% à 57% entre 2005² et 2010. *Si ces tendances se maintiennent, en 2015 plus de 46% des personnes seront toujours en dessous du seuil de pauvreté.*

En termes des Objectifs du Millénaire pour le Développement, ceci voudrait tout simplement dire que, le niveau de pauvreté de 2005 ne pourrait pas être réduit de moitié en 2015 mais plutôt en 2020, soit 5 ans de retard par rapport aux horizons du millénaire pour le développement (figure 4).

Lorsqu'on considère les deux scénarios de croissance examinés dans cette étude, bien que l'objectif de réduire le niveau de pauvreté de moitié n'est pas toujours atteint, le nombre d'années nécessaires pour atteindre ces objectifs sont réduits si le pays met en œuvre le PDDAA. Par exemple, lorsque le taux de croissance du secteur agricole de 6% est ciblé, le taux de pauvreté est réduit de 57% à 42% entre 2010 et 2015, pour atteindre 35% en 2017, soit un gain de trois ans comparé aux tendances courantes.

Figure 4: Evolution des taux pauvreté national pour les différents scénarios de croissance



Source: IFPRI

Cette amélioration des conditions de vie est principalement due à l'augmentation des revenus dans les milieux ruraux où près de 80% des populations congolaises vivent.

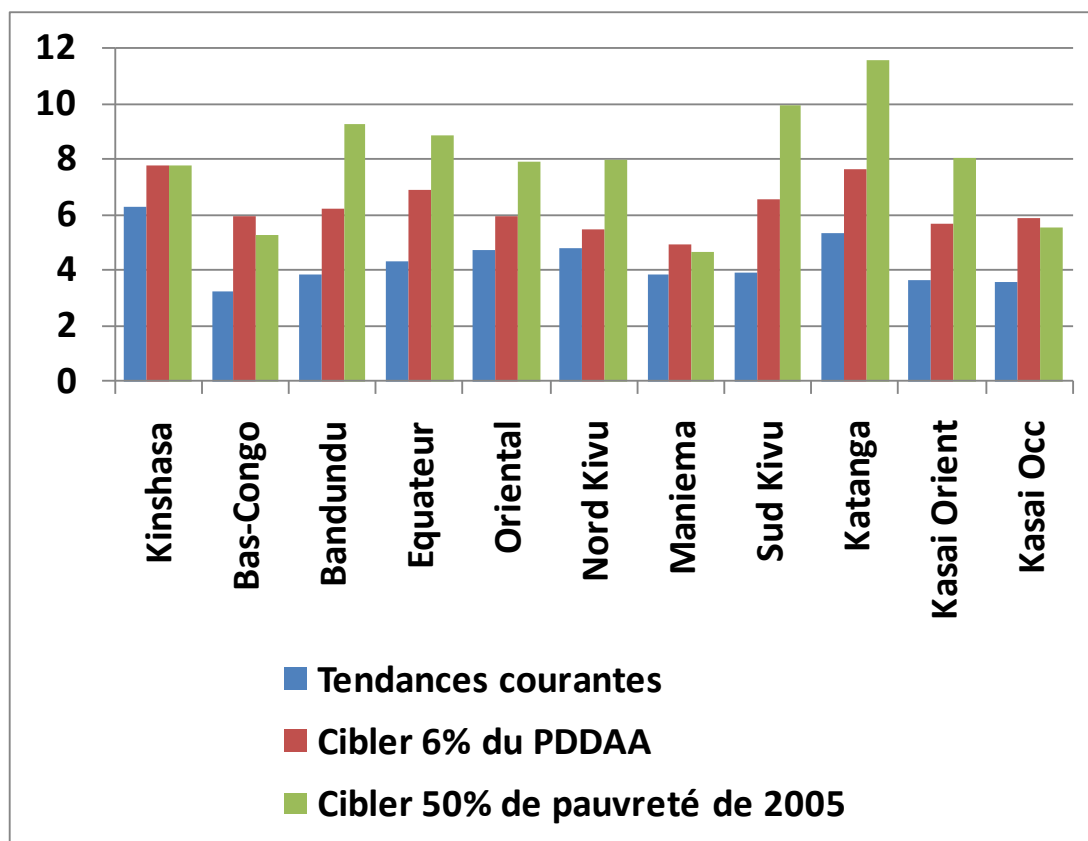
² Compte tenu des événements survenus aux pays depuis 1990, le taux de pauvreté de 1990 ne peut plus servir de référence valable par rapport aux OMDs. C'est pour cette raison que les auteurs ont choisi 2005 comme année de référence.

Lorsque par ailleurs, la réduction de moitié du taux de pauvreté de 2005 en 2015 est ciblée, le taux de pauvreté est réduit de 57 à 36% entre 2010 et 2015, et son niveau de 2005 est réduit de moitié en 2016

3.7. LA DIVERSITE PROVINCIALE ET LA REDUCTION DE PAUVRETE

Au niveau provincial, avec les tendances courantes les taux des croissances dans toutes les provinces sont faibles ; en dessous de 5% pour toutes les provinces, à l'exception de Kinshasa et du Katanga (figure 5).

Figure 5: Les taux de croissance provinciale pour les trois différents scénarios



Source: IFPRI

Ces faibles taux de croissance sont principalement expliqués par le délabrement des infrastructures économiques et sociales dans l'arrière-pays. D'une manière générale, avec ces tendances, les taux de pauvreté sont réduits avec le temps, mais à un rythme très ralenti (voir figure 6).

De plus, compte tenu de la grande diversité qui caractérise la RDC et les différences en potentiel agricole entre provinces, les différentes stratégies sur la croissance et la réduction de pauvreté n'auront pas les mêmes effets partout.

Lorsque les 6% du PDDAA sont ciblés, toutes les régions enregistrent des taux de croissance plus forte, mais certaines régions croissent plus vite que d'autres. Les régions de l'Equateur, du Katanga, de Bandundu, la province Orientale où le potentiel agricole est énorme enregistrent des forts taux de croissance.

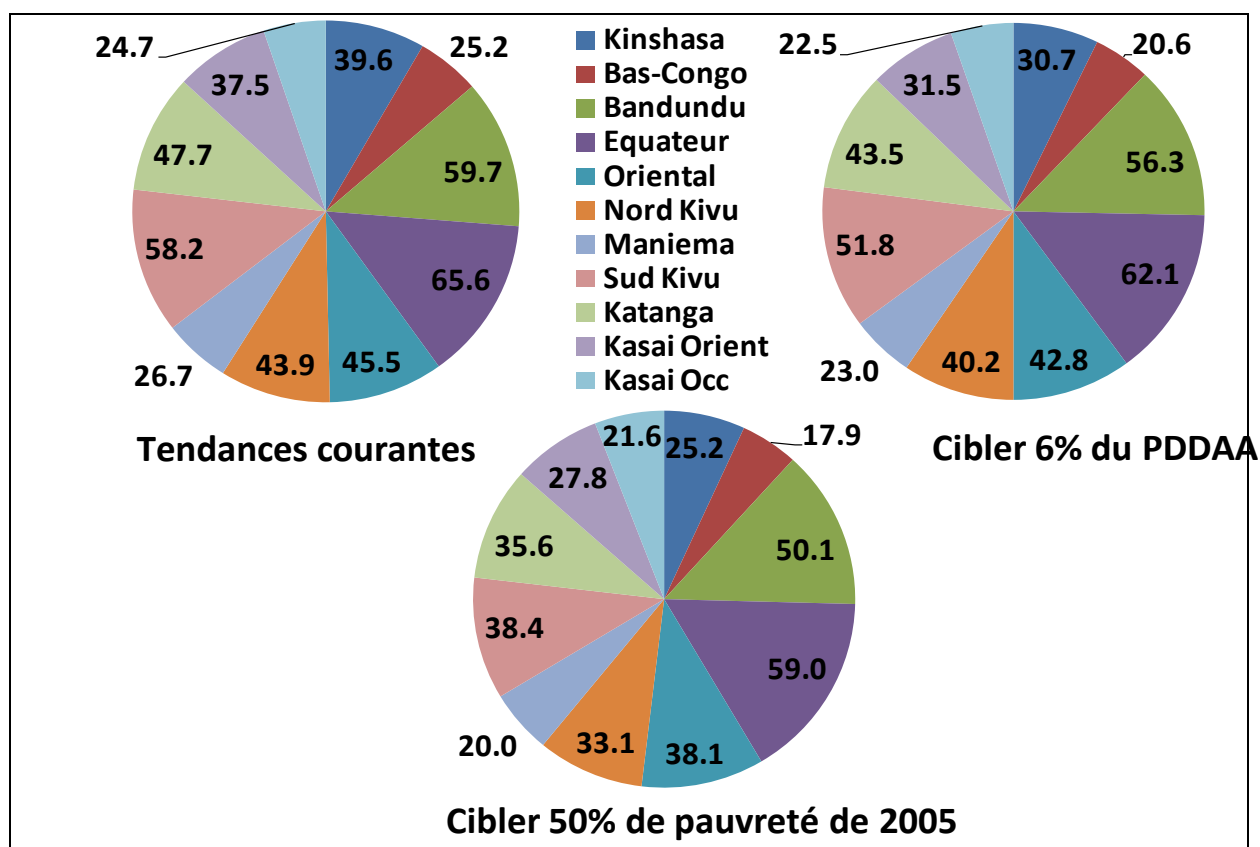
La manière dont ces taux de croissance se traduisent en réduction des niveaux de pauvreté et à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement, dépend du poids du secteur moteur de la croissance (agriculture ou autre) dans l'économie de la province et du niveau initial de pauvreté.

Par exemple, malgré la forte croissance enregistrée au Katanga (7,6%) avec le scénario de 6% du PDDAA, la province ne pourrait réduire son niveau de pauvreté de moitié qu'en 2019 car l'agriculture ne compte que pour 28% du PIB.

Le Kasai-Occidental par contre où l'agriculture contribue à concurrence de 70%, réduit sa pauvreté de moitié en 2015 avec le scénario PDDAA.

Lorsque la réduction de moitié du taux de pauvreté de 2005 en 2015 est ciblée par une augmentation de la croissance aussi bien dans le secteur agricole que non agricole, les provinces qui en plus du potentiel agricole disposent d'une industrie extractive enregistrent les plus fortes croissances. Par ailleurs, toutes les provinces réduiraient leur taux de pauvreté de moitié à un rythme accéléré.

Figure 6: Pauvreté provinciale pour les différentes stratégies de croissance en 2015.



Source: IFPRI, 2011

3.8. LES PREVISIONS DE CROISSANCE ET L'ENGAGEMENT POLITIQUE EN FAVEUR DU SECTEUR

Contrairement aux tendances passées, les dernières estimations publiées par le Comité Permanent du Cadrage Macroéconomique et les projections du FMI pour les années 2013 à 2015 prévoient une nette amélioration des performances économiques de la RDC (tableau 5). **La croissance annuelle moyenne du PIB sur la période 2012-2015 serait de plus de 7 % alors qu'elle n'a été que de 2,5 % sur la période 2006-2009.**

Comme l'on démontré les différentes simulations, ces performances pourraient être très significativement renforcée par une croissance agricole stimulée par la mise en œuvre efficiente du PNIA.

Tableau 5: Evolution des taux de croissance du PIB et autres indicateurs macroéconomiques

Année	2012		2013	2014	2015
	Projeté	Révisé	Projeté	Projeté	Projeté
Indicateurs					
Taux de croissance du PIB (en %)	6.6	7.2	8.2	6.4	7.3
Déflateur du PIB (en %)	9.7	6.6	6.7	8.7	7.6
Taux d'inflation moyen (en %)	12.7	10.9	9.5	8.8	8.3
Taux de change (FC/USD)	967.59	933.3	955.1	977	998.2
PIB nominal (en milliards de FC)	17.260,9	17.681,4	19.280,2	20.841,5	22.588,7

Source : Comité Permanent du Cadrage Macroéconomique (CPCM) et projections du FMI ; 2013

De plus les autorités politiques se sont clairement engagées, à travers la Charte PDDAA de la RDC, à augmenter progressivement la contribution du budget de l'Etat pour atteindre 10 % du budget national. Cette volonté d'accélérer la croissance agricole se traduit concrètement par l'augmentation des budgets alloués aux ministères en charge du secteur (agriculture, recherche, enseignement, etc.) et aux Provinces et par le lancement d'initiatives nouvelles telles que la campagne agricole. Ainsi, **le financement de l'Etat au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural a augmenté 35% entre 2012 et 2013** et a doublé au cours de ces trois dernières années (Cfr. Annexe 4).

3.9. LE CHOIX D'UNE OPTION STRATEGIQUE POUR LE PNIA

Il s'agira de satisfaire la double exigence de lutte contre la malnutrition et l'insécurité alimentaire et de croissance économique durable. Pour ce faire, il s'agira de cibler prioritairement les productions vivrières par l'agriculture familiale tout en assurant la promotion des cultures industrielles et de rente et la mise en place de Pôles d'Entreprises Agricoles.

Les différentes études portant sur les principales spéculations ont démontré que les augmentations de rendement étaient techniquement réalisables lorsque les investissements correspondants étaient réalisés ; notamment sur les filières prioritaires (2,7% pour le maïs ; 2,5% pour le riz ; 3,2% pour le manioc, 3% pour le plantain et 6,5% pour les cultures industrielles).

Parmi les trois options de croissance étudiées, le PNIA fait donc le choix d'une croissance du PIB agricole supérieure à 6 %, afin de soutenir la croissance économique du Pays et d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté (OMDI) de manière accélérée.

4. JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DU PNIA

4.1. JUSTIFICATION

Les différentes analyses économiques concernant les options stratégiques de croissance agricole et de réduction de la pauvreté permettent ont permis d'établir trois constats majeurs :

- A. En plus de sa contribution directe à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, *l'accroissement du secteur agricole est plus efficace en matière de réduction de la pauvreté que l'accroissement dans les secteurs non-agricoles.*
- B. Compte tenu de la structure du PIB agricole par sous-secteur, *la croissance du sous-secteur vivrier est plus efficace dans la réduction de la pauvreté que les autres sous-secteurs pris individuellement.* Toutefois, les stratégies sous-sectorielles seront moins efficaces qu'une stratégie impliquant tout le secteur.
- C. Une croissance additionnelle à la fois dans le secteur agricole et dans les secteurs non-agricoles aura un impact plus marqué sur la réduction de la pauvreté et *les femmes en seront les principales bénéficiaires.*

Ces constats démontrent également que des stratégies isolées seraient peu efficaces pour l'atteinte les objectifs de développement prioritaires, qui sont la *réduction de la pauvreté*, le renforcement de la *sécurité alimentaire et nutritionnelle* et la *génération d'emplois et de revenus*.

Seule une stratégie globale orientée sur la croissance des secteurs agricoles et non-agricoles, s'appuyant sur le développement des chaînes de valeur au sein de chaque filière, est susceptible de réaliser les résultats escomptés d'ici l'horizon 2020. C'est la raison pour laquelle le PNIA est de portée globale et les programmes qui en découlent sont en interrelation et convergent tous vers le même objectif.

Il couvre tous les sous-secteurs des productions végétales, animales et halieutiques. Conçu sur l'approche de développement des chaînes de valeurs, le PNIA prend en compte les aspects relatifs au développement de l'agri business, à la transformation, à la mise en marché, à l'accès durable aux ressources productives, et à la sécurité alimentaire sous l'angle de la disponibilité des produits alimentaires, de la stabilité de l'approvisionnement en denrées alimentaires et de leur utilisation suivant les normes nutritionnelles requises.

Le PNIA intègre aussi la fluidité des échanges, à travers *l'amélioration des conditions de transport*, la *facilitation de l'accès au crédit rural* et au *renforcement de la sécurisation foncière*.

Les garanties de succès seront assurées par la prise en compte des questions transversales comme le renforcement institutionnel des acteurs publics, privés et de la société civile, l'amélioration de la gouvernance ainsi que la recherche et le conseil-agricole.

Le PNIA intègre dans les programmes les principes clés de la dimension genre, environnementale et sociale, pour assurer une utilisation durable et équitable des ressources du pays.

Enfin, les spécificités provinciales seront prises en considération et le PNIA sera décliné sous forme de Plans Provinciaux d'Investissement Agricole (PPIA), par les différents acteurs provinciaux.

4.2. OBJECTIFS ET PRIORITES

Le Plan National d'Investissement Agricole de la RDC est un cadre cohérent de planification des investissements dans le secteur agricole pour les huit prochaines années.

Il a pour objectif global de stimuler une **croissance annuelle soutenue du secteur agricole de plus de 6%**, indispensable pour réduire la pauvreté, pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations congolaises et pour générer durablement des emplois et des revenus.

Plus spécifiquement, cinq grands axes prioritaires ont été identifiés :

- ⇒ **Promouvoir durablement les filières agricoles, au premier rang desquelles les filières vivrières, et développer l'agri business afin d'améliorer les revenus des paysans et des autres opérateurs du secteur**
- ⇒ **Améliorer la gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et constituer des réserves stratégiques**
- ⇒ **Développer et diffuser les produits de la recherche auprès des utilisateurs**
- ⇒ **Améliorer la gouvernance agricole, promouvoir l'intégration de l'approche genre et renforcer les capacités humaines et institutionnelles**
- ⇒ **Réduire la vulnérabilité du secteur agricole aux changements climatiques**

4.3. APPROCHE STRATEGIQUE

L'approche stratégique pour la mise en œuvre du PNIA sera basée sur un certain nombre de principes d'intervention :

- (i) **L'inclusion et la responsabilisation de tous les acteurs publics et privés** impliqués dans le développement agricole : producteurs et/ou fournisseurs d'intrants, producteurs agricoles, responsables des structures de stockage, transformateurs, transporteurs, distributeurs, institutions de recherche et d'innovations technologiques, institutions de vulgarisation, institutions de financement, opérateurs des nouvelles technologies de l'information et de la communication etc.
- (ii) **La valorisation des avantages comparatifs de chaque province** à travers la mise en œuvre des Plans Provinciaux d'Investissement, dont le développement sera de la responsabilité des autorités provinciales.
- (iii) La **création des Pôles d'Entreprises Agricoles (PEA)** dans le but de dynamiser les différentes filières. Ces pôles sont des foyers de développement agricole recueillant des produits agricoles dans un rayon bien circonscrit en vue de leur transformation et commercialisation, tout en offrant des facilités pour l'encadrement et le financement des acteurs impliqués ainsi que pour la recherche-action.
- (iv) La prise en compte systématique des aspects du **genre et de la bonne gouvernance** à travers toutes les interventions envisagées.
- (v) Le **renforcement des capacités de l'ensemble des intervenants publics et privés** afin de leur permettre de remplir leurs missions de service publics et d'opérateurs économiques.
- (vi) Le **développement de la productivité agricole dans une logique de développement durable**, respectueux des contraintes environnementales et sociales.

5. DESCRIPTION DES PROGRAMMES DU PNIA

Le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) de la RDC est le cadre national de planification des fonds nationaux et extérieurs pour le secteur de l'agriculture et du développement rural. Il prend en compte les besoins, les acquis, les gaps à rechercher pour l'investissement et le fonctionnement du secteur sur un horizon de huit ans (2013 - 2020). Il fédère l'ensemble des programmes et projets en cours et en perspective dans le secteur.

Le Plan National d'Investissement Agricole est structuré en cinq programmes, répondant aux cinq grands axes prioritaires du secteur, et est développé à travers 18 sous-programmes et 66 composantes (tableau 6).

Tableau 6: Architecture générale du PNIA RDC.

Programme 1 : Promotion des filières agricoles et de l'agri business	
<i>Sous-programme</i>	<i>Composante</i>
1.1 : Développement des filières végétales	1.1.1 : Appui à la production, à l'approvisionnement et à la distribution de semences, matériel végétal certifiés et autres intrants
	1.1.2 : Promotion de la traction animale et de la motorisation
	1.1.3 : Appui à la mobilisation et à la gestion durables des ressources en eau pour l'agriculture
	1.1.4 : Réduction des pertes post récolte et mise en place des infrastructures de séchage et de stockage
	1.1.5 : Promotion des systèmes de transformation des céréales (maïs, riz), du manioc et autres tubercules (Taro, ignames, patates douces, pommes de terre, etc.) et des produits d'horticulture
	1.1.6 : Promotion de petites unités de transformation agro-alimentaires
	1.1.7 : Ouverture et réhabilitation, et entretien des pistes rurales et des voies de déserte agricole
	1.1.8 : Modernisation des équipements et infrastructures de mise en marché
1.2 : Développement des filières animales	1.2.1 : Amélioration de la productivité des systèmes familiaux et communautaires d'élevage par l'approvisionnement en intrants vétérinaires et d'élevage et par l'amélioration de l'alimentation, de l'abreuvement et de l'habitat
	1.2.2 : Promotion des fermes modernes d'élevage bovin, ovin, caprin, porcin et avicole
	1.2.3 : Diversification des productions (cuniculiculture et apiculture) et promotion des élevages non conventionnels
	1.2.4 : Appui à une couverture sanitaire adéquate des animaux
	1.2.5 : Réhabilitation et construction d'abattoirs et aires d'abattage
	1.2.6 : Transformation, conservation et stockage des produits d'élevage
	1.2.7 : Modernisation des équipements et infrastructures de mise en marché
1.3 : Développement des filières halieutiques	1.3.1 : Promotion de la pêche maritime et continentale (équipements de capture, sécurisation, études, protection des zones de frayères etc.)
	1.3.2 : Promotion de l'aquaculture et de la pisciculture (centres d'alevinage, étangs piscicoles, intrants)

	1.3.3 : Surveillance et gestion concertée des plans d'eau
	1.3.4 : Modernisation des équipements et infrastructures de transformation, de conservation et de mise en marché
1.4 : Création des Pôles d'Entreprises Agricoles (PEA)	1.4.1 : Création des Zones d'Aménagement Agricoles Planifiés (ZAAP)
	1.4.2 : Appui à l'installation des professionnels de l'agriculture
	1.4.3 : Réhabilitation des plantations et fermes abandonnées
	1.4.4: Appui à l'émergence des institutions financières spécialisées au niveau de la production (Micro finance – coopératives financières – agricoles, banques agricoles)
1.5 : Normes et contrôle de qualité des produits agricoles	1.5.1 : Définition des textes législatifs et réglementaires en cohérence avec les textes sous régionaux et internationaux (codex alimentarius etc.)
	1.5.2 : Processus de labellisation et de certification
	1.5.3 : Inspection des intrants et des produits agricoles
Programme 2 : Gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des réserves stratégiques	
<i>Sous-programme</i>	<i>Composante</i>
2.1 : Mise en place et renforcement d'un système d'informations et d'alerte précoce sur la sécurité alimentaire	2.1.1 : Mise en place d'un système d'informations sur les marchés
	2.1.2 : Mise en place d'un système d'alerte précoce sur la sécurité alimentaire et de prévention des risques climatiques
2.2: Lutte contre la malnutrition	2.2.1 : Renforcement du degré de prise de conscience des parties prenantes en milieu rural sur l'importance d'une bonne nutrition dans la préservation de la santé
	2.2.2 : Promotion des actions visant l'amélioration de la nutrition
2.3 : Gestion de la vulnérabilité alimentaire et organisation des réserves stratégiques	2.3.1 : Renforcement des systèmes nationaux de suivi et de gestion de la vulnérabilité
	2.3.2 : Appui à la mise en adéquation de l'aide alimentaire d'urgence
	2.3.3 : Organisation des réserves stratégiques
Programme 3 : Recherche, vulgarisation et enseignement agricoles	
<i>Sous-programme</i>	<i>Composante</i>
3.1: Appui aux structures de recherche et de développement des innovations technologiques	3.1.1 : Renforcement des structures de recherche
	3.1.2 : Gestion des connaissances
	3.1.3 : Développement de nouveaux matériels génétiques des espèces végétales, animales et halieutiques
	3.1.4 : Développement des technologies de gestion intégrée de la fertilité des sols
	3.1.5 : Développement des technologies intégrées de protection phytosanitaire et zoo sanitaire
	3.1.6 : Développement des technologies de transformation des produits agricoles, carnés et halieutiques
3.2: Appui au développement des structures d'appui -conseil et de vulgarisation	3.2.1 : Renforcement des structures publiques et des organisations de la société civile d'appui-conseil
	3.2.2 : Diffusion et vulgarisation des innovations technologiques
3.3 Appui aux institutions d'enseignement agricole	3.3.1 : Renforcement des institutions de l'enseignement secondaire agricole
	3.3.2 : Renforcement des instituts supérieurs agricoles et de développement rural
	3.3.3 : Renforcement des institutions universitaires agricoles et vétérinaires

Programme 4: Gouvernance agricole, genre et renforcement des capacités humaines et institutionnelles	
Sous-programme	Composante
4.1: Amélioration de l'environnement politique et législatif pour la promotion du secteur agricole	4.1.1 : Amélioration du cadre politique
	4.1.2 : Amélioration du cadre réglementaire et juridique
4.2 : Poursuite de la réforme du Ministère de l'Agriculture et de Développement Rural renforcement des capacités humaines et matérielles	4.2.1 : Amélioration du cadre organisationnel du Ministère de l'Agriculture et de Développement Rural
	4.2.2 : Construction, réhabilitation et équipement des institutions publiques agricoles au plan national et provincial
	4.2.3 : Renforcement des capacités technique du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
4.3 : Renforcement des capacités techniques et organisationnelles des Organisations Paysannes, de la société civile et du secteur privé	4.3.1 Appui à la structuration des producteurs à la base et renforcement des capacités organisationnelles des organisations paysannes (OP) au niveau local, provincial et national et des PME/PMEA
	4.3.2 Amélioration du cadre institutionnel et organisationnel des organisations paysannes
	4.3.3 : Renforcement des capacités techniques des producteurs agricoles (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, pisciculteurs etc.)
	4.3.4 : Renforcement des capacités de conservation et de la transformation des produits agricoles
	4.3.5 : Renforcement des capacités commerciales des producteurs agricoles
4.4 : Renforcement des capacités des structures de contrôle, de suivi et de coordination du secteur agricole et rural	4.4.1 : Renforcement des capacités des structures chargées de la programmation et du suivi
	4.4.2 : Renforcement des capacités des structures de contrôle et d'inspection des services
	4.4.3 : Mise en place et appui au fonctionnement d'un système d'analyse stratégique, de revue et gestion des connaissances dans le secteur agricole
	4.4.4 : Mise en place d'un mécanisme permanent de collecte, de traitement, de stockage et de diffusion des statistiques agricoles
	4.4.5. Appui aux plates-formes de concertation au niveau national, provincial, territorial et sectoriel
4.5 : Genre et autonomisation des femmes rurales	4.5.1 : Renforcement de la participation citoyenne des femmes rurales
	4.5.2 : Renforcement des capacités économiques des organisations des femmes rurales
Programme 5 : Adaptation aux changements climatiques	
Sous-programme	Composante
5.1 : Mise en place des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique	5.1.1 : Promotion de la Gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS)
	5.1.2 : Appui à la mise en place de systèmes agroforestiers plus résilients
	5.1.3 : Aménagements des bassins versants et mise en place des mesures anti érosives
	5.1.4 : Mesures d'accompagnement du processus REDD+
5.2 : Gestion des risques climatiques	5.2.1 : Renforcement des centres agro météorologiques
	5.2.2 : Mise en place des mécanismes de surveillance et de prévention des risques climatiques

5.1. PROMOTION DES FILIERES AGRICOLES ET DE L'AGRI BUSINESS

Ce Programme a pour objectif d'assurer les besoins du pays en produits vivriers (manioc, maïs, riz, haricot, banane plantain et l'arachide), en produits d'élevage (bovin, ovin, caprin, porc et avicole, principalement) et en produits halieutiques. Le programme vise également la relance des cultures pérennes et de rente (caféier, cacaoyer, théier, cotonnier, palmier, etc.) et de l'arboriculture fruitière (ananas, agrumes, avocat, mangue, papaye, mangoustan, etc.).

A travers la généralisation de l'organisation de Pôles d'Entreprises Agricoles, le programme vise à accroître durablement les revenus des ménages agricoles. Ceci passera par un meilleur accès au crédit agricole, à la sécurisation foncière, par une augmentation significative de la valeur ajoutée des productions et la facilitation de leur mise en marché. La qualité et la traçabilité des produits seront également prises en compte.

Cet objectif sera réalisé à travers les 5 sous-programmes suivants : (i) Développement des filières végétales, (ii) Développement des filières animales, (iii) Développement des filières halieutiques, (iv) Création des Pôles d'Entreprises Agricoles (PEA) et (v) Normes et contrôle de qualité des produits agricoles.

SOUS-PROGRAMME 1.1 : DEVELOPPEMENT DES FILIERES VEGETALES

Ce sous-programme vise la promotion des filières des cultures vivrières, horticoles, pérennes et de rente et de l'arboriculture fruitière.

Les cultures vivrières : les cultures vivrières couvrent annuellement environ 5 millions d'ha sur toute l'étendue de la RDC. Les principales cultures sont : le manioc, le maïs, le riz, la banane plantain, le haricot et l'arachide. La production vivrière nationale est en deçà des besoins alimentaires actuels évalués à 25 millions de tonnes par an. Par ailleurs, cette production ne progresse que de 2% par an tandis que la croissance démographique est estimée à plus de 3%.

Le manioc est la principale culture vivrière en RDC et a une importance centrale dans le régime alimentaire des Congolais. Il représente près de 80% de la production vivrière du pays et occupe environ 50% des terres cultivées. Les rendements moyens du manioc, comme celui des autres cultures vivrières, sont très faibles du fait de l'utilisation des variétés traditionnelles à faible productivité et très sensibles aux attaques des maladies et des insectes.

Les autres tubercules (ignames, tarot, patates douces, pommes de terre etc.) seront à promouvoir pour diversifier les sources d'alimentation et des revenus.

Le maïs constitue la principale céréale en RDC, loin devant le riz et joue également un rôle important dans le régime alimentaire des Congolais. Sa culture se concentre principalement dans les provinces du Katanga, des deux Kasai, du Bandundu et de l'Equateur. Les rendements du maïs sont également très faibles (de l'ordre d'une tonne à l'hectare).

Le riz est la deuxième céréale en termes d'importance. La riziculture pluviale extensive est majoritairement pratiquée, mais on le cultive aussi dans les bas-fonds et les plaines inondables de certaines provinces du pays. Sa production a également régressé ces dernières années, alors qu'au même moment sa consommation a fortement augmenté dans les grands centres urbains du pays, entraînant du coup, une forte hausse de ses importations. Les autres cultures vivrières prises en compte dans ce sous-programme sont : **la banane plantain, et les légumineuses (haricot, le soja, l'arachide et le niébé)**. Toutes ces cultures ont elles aussi enregistré de fortes baisses de rendement ces dernières années.

Le maraîchage connaît actuellement un essor considérable dans les zones urbaines et péri urbaines de la RDC. Avec le phénomène d'exode rural qui s'est accentué depuis bientôt deux décennies, l'horticulture permet à de très nombreux ménages agglomérés autour des grands centres urbains d'améliorer à la fois leurs revenus et leur sécurité alimentaire. En fonction des conditions du milieu, différents légumes sont produits : oseille, amarante, feuilles de patate douce, aubergine, tomate, ciboule, choux, carotte, poireaux, feuilles de courge, etc.

Les cultures pérennes et de rente : les superficies et les rendements des cultures pérennes et de rentes (café, palmier à huile, cacao, hévéa, coton, etc.) se sont considérablement effondrés, entraînant une baisse importante des recettes d'exportations agricoles pour le pays. La relance de ces cultures pérennes de rente demande la mise en place d'une politique incitative envers le secteur privé et d'un programme de régénération et de réhabilitation à grande échelle des plantations et des infrastructures industrielles.

L'arboriculture fruitière concerne principalement les mangues, avocats, agrumes, ananas, papayes, mangoustans, goyaves, etc. qui poussent sans soin particulier dans les parcelles autour des maisons, dans toutes les agglomérations aussi bien rurales qu'urbaines. La relance de ces cultures passe essentiellement par la mise en place des vergers structurés et l'aménagement des infrastructures de stockage, de conservation et de transformation.

L'objectif principal de ce sous-programme est d'augmenter la productivité de toutes ces filières végétales. Cela sera réalisé par la mise en œuvre des actions retenues dans les composantes ci-après :

Composante 1.1.1: Appui à la production, à l'approvisionnement et à la distribution de semences, de matériels végétaux certifiés et autres intrants pour les filières des cultures vivrières, des cultures pérennes de rente, de l'arboriculture fruitière et du maraîchage.

La mise en œuvre de cette composante se fera à travers les actions suivantes: (i) la production de semences de base et de pré base ; (ii) l'installation des agris-multiplicateurs et le renforcement de leurs capacités en maîtrise d'itinéraires technique, l'inspection au champs et le contrôle de qualité à la production ; (iii) le calibrage et la certification des semences et matériel végétal améliorés et (iv) la promotion/sensibilisation pour l'utilisation et à l'acquisition de semences certifiées de qualité.

L'approvisionnement et la distribution d'intrants modernes se feront notamment par : (i) l'organisation du système d'approvisionnement et de distribution d'intrants et (ii) l'appui à la construction et à la réhabilitation des infrastructures et équipements de stockage des intrants.

Plus spécifiquement en ce qui concerne les **cultures pérennes et de rente** (caféier, cacaoyer, cotonnier, palmier à huile, hévéa, théier, etc.) les actions porteront sur : (i) la production et la fourniture de matériel végétal amélioré ; (ii) la réhabilitation et la densification des plantations existantes et (iii) la création de nouvelles plantations.

Pour la promotion des **plantations fruitières** (ananas, agrumes, avocat, mangues, bananes, papaye, etc.), des actions spécifiques ont été identifiées afin (i) d'appuyer l'accès des producteurs au matériel végétal amélioré ; et (ii) d'assurer l'encadrement technique et organisationnel pour la mise en place des plantations et le suivi des entretiens.

Le **développement du maraîchage en zone urbaine et périurbaine** sera réalisée à travers : (i) l'appui à la mise en place d'un circuit adapté d'approvisionnement en intrants (semences, engrais, pesticides) et en matériel et outillage de maraîchage; (ii) la formation des techniciens et des maraîchers sur l'utilisation raisonnée des engrais et pesticides; (iii) la promotion de l'installation des unités de compostage autour des grandes agglomérations; et (iv) la gestion de la qualité de l'eau de l'arrosage des cultures maraîchères.

Enfin, il est également prévu de créer un fonds de soutien pour faciliter l'accès aux intrants dans les filières prioritaires.

1.1.2 : Promotion de la traction animale et de la motorisation

La promotion de la traction animale se fera à travers : (i) l'appui à la mise en place de noyaux d'élevage adapté à la traction animale ; (ii) la promotion et l'installation/réhabilitation d'unités de fabrication de matériels de culture attelée, (iii) la création de centres de dressage et l'appui à l'acquisition des animaux de trait ; (iv) la formation de producteurs ; et (v) l'appui à l'installation des artisans réparateurs de matériels de traction.

Parallèlement à la promotion de la traction animale, la composante facilitera également l'accès à la motorisation pour les exploitations dont le niveau de maîtrise technique et financière le requiert. Les actions concernent : (i) l'acquisition de tracteurs et autres unités de motorisation (motoculteurs notamment) y compris des accessoires, (ii) l'essouchage de la terre, (iii) la création/réhabilitation de centres de formation des tractoristes, (iv) la formation des mécaniciens et leur équipement en outillage de réparation, (v) l'organisation et le renforcement des opérateurs privés pour une gestion des unités de motorisation, et (vi) la réalisation des infrastructures d'abris et de stockage, ainsi que la création de centres pilotes de mécanisation agricole.

1.1.3 : Appui à la mobilisation et à la gestion durables des ressources en eau pour l'agriculture

Cet appui sera apporté à travers : (i) l'aménagement et la réhabilitation des périmètres hydro agricoles, (ii) de l'aménagement des bas-fonds, (iii) des systèmes d'irrigation en goutte à goutte, (iv) de barrage de retenues d'eau à buts multiples, des plaines alluviales et des ouvrages de captage des sources d'eau; (v) la protection des berges de cours d'eau et l'aménagement des seuils; (vi) l'appui à la réalisation des ouvrages de défense et de restauration des sols (DRS) et de conservation des eaux et des sols (CES), et (vii) l'appui à la mise en valeur des sites aménagés et à la structuration des organisations des producteurs pour un aménagement et une gestion durable des sites, ainsi qu'à travers la lutte contre les plantes aquatiques envahissantes des cours d'eau.

1.1.4 : Réduction des pertes post récoltes et mise en place des infrastructures de séchage et de stockage

La composante sera mise en œuvre à travers : (i) la construction d'aires de séchage (ii) la diffusion d'équipements et de matériels de traitement, (iii) la construction de silos de stockages adaptés aux volumes de production locale et (ii) la diffusion des techniques performantes et adaptées de transformation et de conservation des produits agricoles.

1.1.5 : Promotion des systèmes de transformation des céréales, du manioc et autres tubercules (taro, ignames, patates douces, pommes de terre, etc.) et des produits d'horticulture

Cette composante sera accomplie à travers : (i) la dotation des opérateurs en matériel de battage et de décorticage des céréales, (ii) la diffusion de matériel de fabrication de produits dérivés du manioc, de la pomme de terre et de la patate douce, et de transformation des fruits et légumes et (iii) la dotation en équipements appropriés de conservation des produits.

1.1.6 : Promotion de petites unités de transformation agro-alimentaires

Cette composante prévoit : (i) la réhabilitation et la construction de petites et moyennes unités de transformation des produits agricoles (notamment les fruits et légumes), (ii) la formation des opérateurs en techniques de transformation et en marketing et (iii) l'appui en approvisionnement en matières premières et autres intrants.

1.1.7 : Ouverture, réhabilitation et entretien des pistes rurales et des voies de déserte agricole

En ce qui concerne l'ouverture et la réhabilitation des voies de déserte agricole, les actions identifiées concernent : (i) l'identification des zones enclavées à fort potentiel agricole et le choix des zones prioritaires à désenclaver ; (ii) la réalisation des études d'exécution et la réhabilitation des pistes rurales existantes ; (iii) l'ouverture de nouvelles pistes rurales et (iv) la réalisation des ouvrages d'art (ponceaux, dalots) et (v) l'aménagement (balisage) de tronçons de petites voies navigables.

L'entretien se fera avec l'implication des Comités Locaux d'Entretien Routier (CLER) à travers : (i) la conception et la mise en œuvre d'une stratégie concertée et participative d'entretien des pistes agricoles ; (ii) la sensibilisation et la formation des usagers et des riverains pour assurer l'entretien des pistes de déserte agricole ; (iii) l'équipement des brigades de cantonniers en moyens d'entretien périodique des pistes ; (iv) le lobbying auprès du ministère chargé des travaux publics pour l'aménagement, le rechargement, et le reprofilage des routes connectées (nationales et provinciales) aux pistes rurales d'évacuation des produits agricoles.

1.1.8 : Modernisation des équipements et infrastructures de mise en marché

Cette modernisation se fera grâce : (i) à la réhabilitation et la construction des hangars de marchés dans les zones d'approvisionnement et de consommation des produits agricoles et (ii) à la construction des magasins et autres infrastructures ainsi que les équipements d'accompagnement.

Les capacités organisationnelles, techniques et juridiques des différents opérateurs des filières agricoles devront nécessairement être renforcées à tous les niveaux des chaînes de valeur. Cependant, pour des raisons de visibilité, ces besoins sont pris en compte dans le programme spécifique transversal 4 « Gouvernance agricole, genre et renforcement des capacités humaines et institutionnelles ».

SOUS- PROGRAMME 1.2 : DEVELOPPEMENT DES FILIERES ANIMALES

La production animale concerne essentiellement la production de viande de volailles, de porcs, de petits ruminants (ovins, caprins), et de bovins. La production d'œufs de table, de poulets de chair et de produits laitiers n'intervient que dans une faible proportion, la demande croissante pour ces produits étant satisfaite presque totalement par des importations toujours plus importantes. Comme tous les autres secteurs, la production de viande a été fortement touchée par les événements sociopolitiques qui ont bouleversé le pays à différentes époques de son histoire récente, notamment les événements de la fin des années 1990 et du début des années 2000. Cette baisse de la production a réduit considérablement les quantités de viande disponibles par habitant. Il s'en est suivi une forte croissance des importations de produits d'origine animale. Cette baisse de la production animale est d'autant plus paradoxale que la RDC dispose d'environ 87 millions d'ha d'herbage, soit plus du tiers de la superficie du pays.

Ce sous-programme a pour objectif principal d'assurer une meilleure couverture des besoins nationaux en produits d'élevage. Spécifiquement, il vise à améliorer la productivité des systèmes d'élevage familiaux et communautaires, à promouvoir les fermes modernes d'élevage et à soutenir la diversification de filières émergentes. Parallèlement, un effort particulier sera porté sur l'amélioration de la couverture sanitaire des animaux et sur les infrastructures de transformation, de stockage et de commercialisation.

Il s'articule autour des sept composantes suivantes :

1.2.1 : Amélioration de la productivité des systèmes familiaux et communautaires d'élevage par l'appui à l'approvisionnement en intrants (géniteurs performants, produits vétérinaires, matériels d'élevage) et par l'amélioration de l'alimentation, de l'abreuvement et de l'habitat

En termes d'amélioration génétique, la composante développera des actions : (i) d'appui à la mise en place de noyaux d'élevage de géniteurs au niveau villageois (bovins, ovins, caprins, porcin) ; (ii) de facilitation de l'acquisition de géniteurs par les élevages familiaux ; et (iii) de suivi zootechnique des noyaux villageois d'élevage de géniteurs.

En matière d'amélioration de l'alimentation, les actions porteront notamment sur (i) l'appui des éleveurs en formulation d'aliments pour bétail à partir des sous-produits locaux ; (ii) l'appui à l'aménagement de pâturages améliorés et à l'enrichissement de pâturages naturels par des légumineuses fourragères ; (iii) l'appui à la réhabilitation et à la création des unités de fabrication d'aliments pour bétail et de provendes, et (iv) la mise en place d'un mécanisme de facilitation de l'accès aux éleveurs des provendes.

En termes d'amélioration de l'habitat des animaux d'élevage, il s'agira de mettre en œuvre des actions: (i) d'installation et de diffusion de modèles simples de parcs à bétail, d'étables, de bergeries, de porcheries; et de poulaillers; (ii) de valorisation des matériaux locaux d'élevage et leur vulgarisation auprès de systèmes familiaux d'élevage, et (iii) d'installation de structures de production de compost et de fumier au niveau des bâtiments d'élevage.

1.2.2 : Promotion des fermes modernes d'élevage bovin, ovin, caprin, porcin et avicole

Le développement et la réhabilitation des ranchs bovin passeront par : (i) la réhabilitation des infrastructures d'élevage, (ii) l'aménagement des pâturages ; (iii) l'approvisionnement en géniteurs ; et (iv) le suivi sanitaire et zootechnique.

La réhabilitation ou à la création des fermes modernes d'élevage d'ovins, de caprins et de porcins comportera des actions de : (i) réhabilitation et la construction d'infrastructures d'élevage adaptées, (ii) d'approvisionnement en géniteurs et en intrants (iii) d'accompagnement des porteurs de projets privés pour l'élaboration de dossiers de projets bancables ; (iv) d'appui à l'installation des unités de production ; et (v) d'appui à l'utilisation efficiente des résidus de récolte et des sous- produits agro-industriels (drèches de brasseries, sons de riz et de blé, mélasse, etc.).

L'appui au développement de l'aviculture moderne (pondeuses et de poulets de chairs) se traduira par : (i) l'appui à la mise en place d'une filière de production de poussins d'un jour (fermes de parentaux, couvoirs, etc.), (ii) l'appui à la création et l'équipement de poulaillers modernes ; (iii) l'appui à la mise en place d'unités de production d'aliments de volailles, (iv) la facilitation de l'accès aux intrants et au matériel avicole, et (v) l'appui à la formation des aviculteurs aux techniques de l'aviculture intensive, à l'organisation et la gestion des exploitations.

1.2.3 : Diversification des productions (cuniculiculture et apiculture) et promotion des élevages non conventionnels (aulacodes, cobayes, chenilles, escargots, porc épic, crocodiles, etc.)

La promotion de l'apiculture se réalisera par : (i) l'identification des sites mellifères ; (ii) l'équipement des apiculteurs en ruches et autres matériels de récolte et de traitement du miel ; et (iii) l'appui technique, organisationnel, et en gestion des apiculteurs.

L'élevage des lapins (cuniculiculture) connaîtra un essor du fait des actions (i) d'appui au renouvellement des races locales par l'importation de géniteurs, (ii) l'amélioration des techniques d'alimentation, et (iii) l'amélioration des conditions d'élevage.

L'aulacodiculture est une filière non conventionnelle émergente qui offre l'avantage de valoriser les fourrages disponibles localement. Les actions porteront sur (i) l'approvisionnement en géniteurs, (ii) l'appui à l'installation des fermes privées et (iii) l'encadrement technique des éleveurs.

L'élevage de chenille et des autres productions non conventionnelles sera également soutenu à travers l'appui à l'installation des éleveurs et l'encadrement technique.

1.2.4 : Appui à une couverture sanitaire adéquate des animaux

Cet appui sera assuré à travers : (i)) la réhabilitation, la construction et l'équipement des postes de contrôle vétérinaires, (ii) le renforcement et la réhabilitation des laboratoires vétérinaires, y compris les unités de production des vaccins, (iii) l'appui à la profession vétérinaire et à l'installation de mandataires privés, (iv) l'appui à la mise en place de réseaux d'auxiliaires villageois d'élevage; (v) l'organisation régulière des campagnes de vaccination pour les bovins, petits ruminants et la volaille villageoise, (vi) le renforcement du réseau national d'épidémiologie et de surveillance; et (vi) l'amélioration de la législation en matière de santé animale.

1.2.5 : Réhabilitation et construction d'abattoirs et aires d'abattage

Pour mettre en œuvre cette composante, on procédera à : (i) la description de l'état des lieux des abattoirs et aires d'abattage (y compris leur viabilité technico-économique), (ii) la construction et/ou la réhabilitation des abattoirs modernes dans les chefs-lieux de provinces (chambres froides et fabriques de glaces, aires d'abattage, camions frigorifiques, etc.) et (iii) la réhabilitation et la construction des abattoirs secondaires.

1.2.6 : Transformation, conservation et stockage des produits d'élevage

Au niveau des produits laitiers, il s'agira de mettre en place des réseaux locaux de collecte et de transformation du lait à travers : (i) la caractérisation des différents bassins laitiers,

(ii) la construction des infrastructures et équipements de traitement et conservation du lait, (iii) la fourniture des moyens de collecte et de distribution du lait et (iv) les infrastructures et matériels de transformation et de conditionnement.

Au niveau des produits carnés, l'appui portera sur (i) l'installation de charcuteries ainsi que sur (ii) l'installation de magasins réfrigérés pour la conservation des viandes et de la volaille.

1.2.7 : Modernisation des équipements et infrastructures de mise en marché

Cette composante portera sur (i) l'organisation et l'équipement des marchés à bétail et des marchés à volaille et (ii) l'appui à l'installation de boucheries et étals de boucher.

Les capacités des acteurs du sous-secteur de l'élevage devront nécessairement être renforcées à tous les niveaux des chaînes de valeur. Cependant, pour des raisons de visibilité, ces besoins sont pris en compte dans le programme spécifique transversal 4 « Gouvernance agricole, genre et renforcement des capacités humaines et institutionnelles ».

SOUS-PROGRAMME 1.3: DEVELOPPEMENT DES FILIERES HALIEUTIQUES

La RDC dispose d'une superficie d'environ 86.000 km² de plans d'eau, soit 3,5% du territoire national. Le réseau lacustre comprend principalement le lac Tanganyika, qui est le plus important, avec une superficie de 15.000 km², auquel s'ajoutent les lacs Moëro, Edouard, Albert et Kivu, qui totalisent ensemble 33% du système lacustre national. Ce vaste réseau lacustre est doublé par un système fluvial étendu (fleuve Congo et ses affluents principaux) qui couvre une superficie d'environ 34.000 km².

En plus de cela, la RDC dispose d'une façade maritime de 40 km de long et d'un plateau continental couvrant une superficie estimée à 2 000 km². Grâce à ce dense réseau hydrographique et à l'abondance de ses ressources halieutiques très diversifiées, le pays offre d'énormes possibilités de développement de la pêche et de l'aquaculture. Malheureusement, la pêche se fait essentiellement de manière artisanale avec des instruments peu performants qui fait que la totalité des captures couvre difficilement les besoins de consommation de la population en produit de pêche. Cette situation justifie la dépendance du pays aux importations de poissons, dont les coûts, toujours plus importants, affectent considérablement les finances publiques.

A travers ce sous-programme, le Gouvernement vise à mieux couvrir les besoins des populations et à réduire son déficit en produits de la pêche par (i) la promotion de la pêche continentale et maritime, (ii) la promotion de l'aquaculture et de la pisciculture, (iii) l'amélioration de la gestion des ressources et (iv) la modernisation des équipements et infrastructures.

Il sera mise en œuvre à travers les quatre composantes suivantes :

1.3.1 : Promotion de la pêche maritime et continentale (équipements de capture, sécurisation, études, protection des zones de frayères etc.)

Cette promotion s'accomplira à travers : (i) la réalisation d'une enquête sur les conditions de vie des pêcheurs et mareyeurs ainsi que sur leurs besoins d'appui, (ii) la sensibilisation et l'information des communautés de pêcheurs sur les dangers liés à l'utilisation de matériels prohibés, (iii) l'appui en équipements de captures performants (moteurs hors-bord, pirogues, filets, etc.) et (iv) l'identification et la protection de zones de frayères favorisant la reproduction des poissons.

1.3.2 : Promotion de l'aquaculture et de la pisciculture (centres d'alevinage, étangs piscicoles, intrants)

Cette promotion s'effectuera par : (i) l'élaboration d'un plan national de développement de l'aquaculture et de la pisciculture, (ii) le recensement, la réhabilitation, et l'aménagement des centres d'alevinage, des étangs piscicoles, et des retenues d'eau à buts multiples,

(iii) l'appui aux pisciculteurs en acquisition d'alevins et d'aliments, et (iv) la formation des pisciculteurs familiaux et commerciaux en techniques piscicoles appropriées et en gestion.

1.3.3 : Surveillance et la gestion concertée des plans d'eau

Cette composante sera réalisée à travers : (i) la réalisation d'une enquête cadre sur les plans d'eau en complément à celle réalisée sur le lac Tanganyika en 2011, (ii) la mise en place d'un dispositif d'évaluation des ressources halieutiques des plans d'eau, (iii) l'élaboration d'une réglementation appropriée sur la pêche et (iv) la mise en place d'un dispositif de suivi de la réglementation et renforcement de la surveillance.

1.3.4 : Modernisation des équipements et infrastructures, de transformation, de conservation et de mise en marché

Ce renforcement se fera à travers : (i) la construction des débarcadères dans les zones à forte production halieutique, (ii) la dotation des transformateurs (hommes et femmes) des produits de pêche de kits d'équipements de séchage et de fumage de poissons, (iii) la mise en place des installations de froid (chambres froides et fabrique de glace) dans les zones à forte production halieutique et (iv) l'équipement des pêcheurs en caisses isothermes.

Les capacités des acteurs du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture sont pris en compte dans le programme spécifique transversal 4.

SOUS-PROGRAMME 1.4 : CREATION DES POLES D'ENTREPRISES AGRICOLES (PEA)

Ce sous-programme vise à organiser, dans une zone déterminée, les agriculteurs et les autres entrepreneurs agricoles de manière à leur faciliter l'accès aux différents facteurs de production et à favoriser la commercialisation de leurs produits sur les marchés.

Il s'articule autour des composantes suivantes :

1.4.1 : Création des Zones d'Aménagement Agricoles Planifiées (ZAAP)

Il s'agira ici : (i) de l'identification des jeunes ménages éligibles et des sites aménageables par blocs de 1 000 ha à raison 3 à 5 ha à affecter par demandeur, (ii) de l'installation de jeunes scolarisés et autres agriculteurs et de l'accès durable aux sites, (iii) de la viabilisation des zones d'installation (voies d'accès, eau, électricité, habitat, aménagement, dessouchement), (iv) de l'appui accompagnement (mécanisation, fonds de roulement pour l'acquisition de semences et autres intrants agricoles, transformation in situ, emballage et commercialisation), et (v) de l'appui en organisation coopérative.

Les activités couvriront les domaines de la production végétale et animale, ainsi que de la pisciculture. Cette action peut également être menée dans un ou plusieurs villages avec la configuration actuelle des champs, sans aménagements préalables des sites.

1.4.2 : Appui à l'installation des professionnels de l'agriculture

Au niveau de cette composante, on procédera à : (i) l'identification des professionnels et l'élaboration d'une stratégie d'accompagnement, (ii) l'identification des sites de production et l'appui à l'amélioration des conditions d'accès aux sites, à raison de 10 à 50 hectares par les professionnels de l'agriculture; (iii) l'appui à l'élaboration de dossiers viables à soumettre aux institutions de financement et (iv) la mise en place de mécanismes de financement adaptés.

Cette activité sera menée avec les agronomes, vétérinaires, techniciens de développement rural et tous les autres opérateurs désirant s'investir dans la production agricole.

1.4.3 : Réhabilitation des plantations et fermes abandonnées

Depuis la zaïrianisation des années 1973/1974, de nombreuses plantations et fermes sont tombées en abandon. Ces unités de production représentent un potentiel économique important et leur réhabilitation constitue un axe important de développement du secteur agricole. Deux actions sous-tendent cette composante : (i) le recensement et l'état des lieux des plantations et fermes abandonnées et (ii) l'élaboration d'un plan directeur de rétrocession.

1.4.4: Appui à l'émergence des institutions financières spécialisées au niveau de la production

Cette composante sera réalisée à travers les actions suivantes : (i) la réalisation d'une étude diagnostique des institutions financières intervenant dans l'appui au secteur agricole, assortie d'une évaluation des besoins de financement, (ii) la réalisation d'une étude de faisabilité d'implantation d'une Banque agricole, (iii) la recherche de partenaires pour la participation au capital social de la Banque et (iv) la création d'un fonds de subvention/crédit pour faciliter l'accès des producteurs aux intrants (engrais, pesticides, semences, et matériel végétal).

SOUS-PROGRAMME 1.5 : NORMES ET CONTROLE DE QUALITE DES PRODUITS AGRICOLES

La qualité des produits Agricoles, leur origine, leur mode de production et leur condition de sécurité sanitaire doivent respecter les normes requises. Ces normes déterminent la traçabilité des produits. Ce sous-programme transversal à l'ensemble des filières agricoles a pour mission de mieux définir les normes de qualités des produits congolais et d'en assurer une plus grande traçabilité. Cette démarche s'inscrit dans une logique de chaîne de valeur qui vise à améliorer la compétitivité des produits nationaux. Parallèlement, cette composante vise à mieux informer et protéger les consommateurs.

Trois composantes complémentaires ont été identifiées :

1.5.1 : Définition des textes législatifs et réglementaires en cohérence avec les textes sous régionaux et internationaux (codex alimentarius etc.)

La qualité des produits agricoles et leur identification, la sécurité sanitaire des produits agricoles et les modes de production respectueux de l'environnement sont les fondements d'une politique de qualité. Cette composante comporte des actions de (i) définition des textes législatifs et réglementaires et (ii) d'harmonisation avec les textes sous régionaux et internationaux.

1.5.2 : Processus de labellisation et de certification

La démarche qualité et la labellisation est à encourager pour l'ensemble des produits alimentaires et agro-alimentaires mis sur le marché. La composante comportera les actions suivantes ; (i) définition des labels (appellation d'origine contrôlée, label agricole, certificat de conformité, label agriculture biologique) et (ii) la définition des cahiers de charge propres à chaque produit.

1.5.3 : Inspection des intrants et des produits agricoles

Les actions de la composante concerneront (i) la mise en place d'un dispositif de contrôle de qualité des intrants de production, (ii) la dotation des services de contrôle des moyens adéquats (laboratoire de contrôle etc.) et (iii) la création d'une commission nationale de la qualité et de la labellisation des produits agricoles.

5.2. GESTION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE, NUTRITIONNELLE ET DES RESERVES STRATEGIQUES

La RDC est aujourd'hui confrontée à de sérieux problèmes de sous-alimentation et de malnutrition. Ces deux maux affectent les couches les plus vulnérables de la population et menacent la survie de beaucoup d'individus, en particulier les femmes et les enfants. A travers ce programme, le Gouvernement vise à garantir la sécurité alimentaire aux plans national et provincial, en ciblant notamment les personnes les plus vulnérables. L'approche se veut globale et impliquera les questions liées à la disponibilité, à la stabilité des approvisionnements, à l'accessibilité et à la bonne utilisation des aliments.

Il s'agira en particulier d'améliorer la résilience des populations rurales et urbaines pour prévenir les risques d'insécurité alimentaire et de famine, en renforçant le système d'informations sur les marchés et le suivi des productions agricoles. Une attention particulière sera portée aux mécanismes de lutte contre la malnutrition, qui devront être intégrés dans tous les programmes et projets de développement agricole. Il s'agira aussi d'améliorer les dispositifs de gestion de la vulnérabilité alimentaire à travers la mise en place d'un système d'alerte précoce sur la sécurité alimentaire et une gestion plus efficace des réserves stratégiques.

Ce programme s'articule autour des trois sous-programmes suivants :

SOUS-PROGRAMME 2.1 : MISE EN PLACE ET RENFORCEMENT D'UN SYSTEME D'INFORMATIONS ET D'ALERTE PRECOCE (SAP) SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE

Actuellement la RDC ne dispose pas de système national d'informations et d'alerte précoce (SAP) sur la sécurité alimentaire. Pour pallier cette insuffisance, le Gouvernement entend mettre en place un dispositif qui va fournir aux décideurs les informations concernant tous les aspects relatifs à l'offre et à la demande alimentaires. Le SAP les avertira des crises alimentaires imminentes de façon à pouvoir planifier des interventions rapides. Ce dispositif comprendra notamment les services du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural en charge des questions de Sécurité Alimentaire, les services du Ministère de la Santé en charge de la nutrition, les services spécialisés du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, les organisations des Nations Unies habituellement impliquées dans l'alimentation et la nutrition, les ONGs nationales et internationales actives dans la sécurité alimentaire etc.

Pour atteindre cet objectif, ce sous-programme va s'articuler autour des deux composantes suivantes :

2.1.1 : Mise en place d'un système d'informations sur les marchés (SIM)

Elle se fera à travers la réalisation des activités ci-après : (i) l'état des lieux du système d'information actuel sur les marchés et les productions agricoles, (ii) l'élaboration d'un système performant d'information sur les marchés (SIM) et les productions agricoles, (iii) la mise en place et l'appui au fonctionnement du SIM et au suivi des filières agricoles, (iv) l'échantillonnage, la collecte, le traitement et l'archivage des données et (v) la diffusion des informations à travers des canaux appropriés au regard des cibles à atteindre.

2.1.2 : Mise en place d'un système d'alerte précoce sur la sécurité alimentaire (SAP)

Cette composante sera déclinée en activités telles que notamment : (i) le renforcement des mécanismes de collecte des données statistiques sur la production végétale, animale et halieutique en rapport avec les mécanismes d'alerte précoce, (ii) l'évaluation annuelle de la campagne agricole, (iii) l'établissement de bilans alimentaire annuels tant au niveau provincial que national à la fin de chaque campagne agricole pour mieux orienter les interventions, (iv) l'établissement au niveau de chaque province et au niveau national d'un plan de contingences en cas de calamités et de famine.

SOUS-PROGRAMME 2.2 : LUTTE CONTRE LA MALNUTRITION

La situation nutritionnelle de la RDC est critique. Selon les diverses enquêtes et études menées ces dernières années, il existe plusieurs problèmes nutritionnels complexes qui diffèrent d'une province à une autre. Les groupes les plus affectés sont les enfants, les femmes enceintes et allaitantes.

Les principaux problèmes de nutrition sont la sous-nutrition et les carences en micronutriments (Fer et Vitamine A principalement). Toutes ces insuffisances entraînent un retard de croissance ou une malnutrition chronique, qui touche 43% des enfants de moins de cinq ans. L'insuffisance pondérale quant à elle, touche 24% des enfants congolais, soit un enfant sur quatre. L'objectif principal de ce sous-programme est la réduction de la malnutrition et de ses effets, à travers notamment une prise en compte systématique de ces questions dans chaque nouvelle intervention (projet ou programme) formulée sur base du PNIA.

Ainsi, ce sous-programme comprendra les deux composantes suivantes :

2.2.1 : Renforcement du degré de prise de conscience des parties prenantes en milieu rural sur l'importance d'une bonne nutrition dans la préservation de la santé

Les activités programmées pour sa mise en œuvre sont : (i) la sensibilisation et la diffusion de messages ciblés pour la lutte contre la malnutrition, (ii) la sensibilisation des plateformes nationales et provinciales d'Organisations Paysannes à la prise en compte de la lutte contre la malnutrition chronique, (iii) la sensibilisation des décideurs et des structures d'appui au développement sur la nécessité d'intégrer le volet nutrition dans l'appui aux producteurs et (iv) l'intégration du volet nutrition dans les programmes de formation des élèves et des agents d'appui au monde rural, (v) l'appui à la mise en place d'un réseau des femmes et/ou d'un réseau confessionnel pour l'éducation nutritionnelle et la promotion des bonnes pratiques nutritionnelle en produits locaux.

2.2.2 : Promotion des actions visant l'amélioration de la nutrition

Il s'agit spécifiquement de (i) la biofortification des semences améliorées (ii) l'amélioration de la qualité nutritionnelle des produits agricoles locaux par la fortification lors du processus de transformation, (iii) la promotion des produits forestiers non ligneux, (iv) l'amélioration des échanges des produits agricoles entre différentes zones agro-écologiques et (v) la promotion de l'utilisation de produits locaux de haute valeur nutritive dans le cadre de l'aide alimentaire.

SOUS-PROGRAMME 2.3 : GESTION DE LA VULNERABILITE ALIMENTAIRE ET ORGANISATION DES RESERVES STRATEGIQUES

Les différentes crises socio politiques ont occasionné l'instabilité des approvisionnements alimentaires dans les zones de conflits (principalement dans l'Est du pays). Cela entraîne régulièrement des pénuries alimentaires aiguës aggravant les déficits alimentaires structurels des populations vivant dans ces zones. Par conséquent, en plus des mesures destinées à accroître la production agricole et les revenus des ménages, le Gouvernement cherche à mettre en place des mesures spéciales afin de prévenir les crises alimentaires et atténuer leurs conséquences. Parmi celles-ci, la bonne organisation des réserves stratégiques revêt une importance capitale. Cet objectif sera poursuivi à travers les trois composantes suivantes :

2.3.1 : Renforcement des systèmes nationaux de suivi et de gestion de la vulnérabilité

Cette composante sera réalisée par : (i) le renforcement des capacités institutionnelles de coordination et d'analyse de la vulnérabilité au niveau national, (ii) la réalisation des enquêtes nutritionnelles et de vulnérabilité au niveau des territoires, (iii) la mise en place d'un système d'informations et de cartographie de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité (SICIAV) à tous les niveaux, et (iv) l'appui à l'organisation des ateliers provinciaux et nationaux sur l'analyse de la vulnérabilité.

2.3.2 : Appui à la mise en adéquation de l'aide alimentaire d'urgence

Cette composante se réalisera à travers : (i) la mise en place de comités d'aide alimentaire au niveau des territoires, (ii) le renforcement des capacités de coordination et de gestion de l'aide alimentaire et (iii) l'analyse de la valeur nutritionnelle de chaque produit alimentaire fourni.

2.3.3 : Organisation des réserves stratégiques

Les activités qui seront mises en œuvre à ce niveau concernent : (i) l'évaluation des besoins en réserves stratégiques nationales, (ii) la constitution du stock national de sécurité alimentaire à partir des productions locales et des importations, (iii) la mise en place des unités de réserves stratégiques pour lutter contre la disette dans les provinces et réguler les prix et (iv) la formation des différentes parties prenantes à la gestion des réserves stratégiques.

5.3. RECHERCHE, VULGARISATION ET ENSEIGNEMENT AGRICOLES

La recherche agronomique en RDC est du ressort de l'INERA, qui travaille sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique. A l'instar d'autres services étatiques, l'INERA a connu ces dernières années des difficultés de fonctionnement du fait de la modicité des ressources accordées par le Gouvernement. Ce manque de ressources financières et matérielles a réduit sa capacité de génération technologique et a accéléré, par l'absence de motivation, le départ des chercheurs vers d'autres opportunités. Au final, suite à la précarité des ressources humaines et financières, bon nombre de ses programmes de recherche sont au ralenti ou arrêtés.

De manière globale, ce programme vise relancer les activités de recherche en vue de générer et de diffuser des technologies améliorées pour l'amélioration de la productivité dans une logique de développement durable.

Vu l'importance de la recherche dans le développement agricole de la RDC, environ 10% du budget du PNIA lui sont consacrés.

Il comprend les trois sous-programmes suivants : (i) Appui aux structures de recherche et de développement des innovations technologiques, (ii) Appui au développement des structures d'appui - conseil et de vulgarisation et (iii) Appui aux institutions d'enseignement agricole.

SOUS-PROGRAMME 3.1 : APPUI AUX STRUCTURES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT DES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES

Ce sous-programme est composé des six composantes suivantes :

3.1.1 : Renforcement des structures de recherche

Cette composante sera réalisée à travers : (i) la formation et le recyclage périodique des cadres et techniciens de la recherche, (ii) la construction et la réhabilitation des bâtiments des structures de recherche aux niveaux central et provincial, (iii) la facilitation de l'accès aux équipements techniques et aux moyens de déplacement, (iv) l'amélioration du fonctionnement des structures de recherche au niveau central et provincial, (v) la construction et la réhabilitation des laboratoires ainsi que leur dotation en équipements et réactifs appropriés d'analyse (pédologie, technologie alimentaire, nutrition, ressources phylogénétiques) et (vi) le renforcement des capacités des institutions de recherche pour la mise en place de cultivars adaptés aux changements climatiques, ainsi que la mise en place d'un fonds de financement de la recherche.

3.1.2 : Gestion des connaissances

Les principales activités identifiées concerneront : (i) la mise en place d'un système d'information géographique (SIG), (ii) l'élaboration des cartes de vulnérabilités des ressources naturelles et des ressources en eau aux effets du changement climatique, (iii) la délimitation et la cartographie des bassins versants, périmètres et blocs de production, (iv) la réalisation d'une étude de la typologie des sols et d'aptitudes culturales selon les zones agro-éco-géographiques et (v) la cartographie des zones à forte potentialité horticole et l'élaboration d'un plan directeur de leur exploitation.

3.1.3 : Développement de nouveaux matériels génétiques des espèces végétales, animales et halieutiques

Ce développement s'accomplira à travers : (i) la sélection des génotypes performants, la reconstitution et le maintien de la banque de gènes des principales spéculations, (ii) la mise en place des tests multi locaux d'adaptabilité, (iii) l'élaboration des fiches techniques et technologiques des cultures, (iv) la conservation des semences de pré base et de base, (v) la production de géniteurs et d'alevins performants, (vi) l'essai exploratoire sur les OGM (Organismes Génétiquement Modifiés) et les tests sur l'adaptation et la résilience des espèces végétales et halieutiques au changement climatique.

3.1.4 : Développement des technologies de gestion intégrée de la fertilité des sols

Cette composante consistera : (i) à caractériser l'état de la fertilité actuelle des sols, (ii) à faire les essais de fertilisation organo-minérale, les tests des méthodes de conservation des eaux et du sol et (iii) à mener les essais de rationalisation des rotations culturales et les tests des techniques de jachères améliorées.

3.1.5 : Développement des technologies intégrées de protection phytosanitaire et zoo sanitaire

Cette composante se réalisera à travers : (i) les tests des méthodes de lutte contre les mauvaises herbes, les insectes, et les maladies des espèces végétales, (ii) la recherche sur les nouvelles maladies animales et (iii) recherche sur les méthodes de lutte contre les plantes envahissantes des cours d'eau.

3.1.6 : Développement des technologies de transformation des produits agricoles, carnés et halieutiques

Cette composante portera sur la mise en place : (i) des tests des méthodes de transformation améliorée des produits végétaux et animaux, (ii) des tests d'amélioration du conditionnement et de conservation des tubercules, des racines, des fruits et légumes, (iii) des tests des méthodes de lutte contre les ravageurs des stocks, (iv) des tests des méthodes d'amélioration du conditionnement et de conservation des produits halieutiques; et (v) de la recherche sur la nutrition, les technologies alimentaires, la qualité des produits et sur l'hygiène et l'alimentation des ménages.

SOUS-PROGRAMME 3.2: APPUI AU DEVELOPPEMENT DES STRUCTURES D'APPUI CONSEIL ET DE VULGARISATION

Ce sous-programme comprend les composantes ci-après :

3.2.1 : Renforcement des structures publiques et des organisations de la société civile d'appui-conseil

Ce renforcement s'accomplira à travers : (i) le recensement et la catégorisation des ONG et autres acteurs du développement intervenant en milieu rural, (ii) la mise en place des répertoires provincial et national des organismes gouvernementaux et organisations privées de vulgarisation, (iii) l'élaboration des référentiels techniques et des guides de procédures techniques et de gestion au profit des agents de vulgarisation dans les provinces, (iv) la formation des animateurs et vulgarisateurs des structures d'encadrement, (v) la construction et la réhabilitation des bâtiments et infrastructures des structures de vulgarisation aux niveaux national et provincial, (vi) l'équipement des structures de vulgarisation en moyens de déplacement et en logistique pour un service performant auprès des producteurs ainsi que de leurs associations, (vii) la mise en place d'un cadre de concertation pour le suivi et la coordination des activités des ONG et autres acteurs de vulgarisation et (viii) l'installation d'une base de données de suivi des actions de vulgarisation et d'appui-conseil au niveau provincial.

3.2.2 : Diffusion et vulgarisation des innovations technologiques

Cette composante comportera des actions telles que: (i) l'élaboration d'une stratégie nationale de vulgarisation et de diffusion des résultats de la recherche, (ii) la traduction en fiches simplifiées des principaux résultats de la recherche, (iii) l'organisation des journées portes ouvertes des innovations technologiques,

(iv) la formation des responsables des programmes de recherche en stratégie de communication, (v) la mise en place et le renforcement de capacité de réseaux de journalistes spécialisés en recherche et développement, (vi) la mise en place de cadres de concertation entre chercheurs, vulgarisateurs et organisations professionnelles agricoles au niveaux du secteur, du territoire, de la province et national et (vii) la publication et la diffusion des résultats de recherche à travers les canaux appropriés (radio, presse écrite, télévision, organisations professionnelles, etc.).

SOUS-PROGRAMME 3.3 APPUI AUX INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Ce sous-programme est essentiel en termes de formation et de professionnalisation des futurs producteurs agricoles. Il s'agit également à travers ce sous programmes de mettre en relation l'offre de formation professionnelle agricole avec les besoins d'un secteur appelé à se moderniser ; il comprend les trois composantes suivantes :

3.3.1 : Renforcement des institutions de l'enseignement secondaire agricole

Cette composante se réalisera à travers : (i) la réhabilitation des équipements et des infrastructures de recherches des écoles agricoles et (ii) la rénovation des programmes d'études pour une meilleure adéquation aux besoins de développement agricole.

3.3.2 : Renforcement des instituts supérieurs agricoles et de développement rural

Ce renforcement s'accomplira à travers : (i) la réhabilitation des équipements et des infrastructures de recherches des instituts agrovétérinaires et de développement rural et la rénovation des programmes d'études pour une meilleure adéquation aux besoins de développement agricole.

3.3.3 : Renforcement des institutions universitaires agricoles et vétérinaires

Les activités qui seront mises en œuvre à ce niveau concernant : (i) la réhabilitation des équipements et des infrastructures de recherches des universités agricoles et vétérinaires et (ii) la rénovation des programmes d'études pour une meilleure adéquation aux besoins de développement agricole de l'heure.

5.4. GOUVERNANCE AGRICOLE, GENRE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES HUMAINES ET INSTITUTIONNELLES

Il s'agira à travers ce programme de permettre au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, tant au niveau central qu'à celui des provinces, districts et territoires, de jouer efficacement son rôle régalien de suivi, de coordination et d'orientation des actions dans le secteur agricole.

Plus spécifiquement ce programme transversal vise à améliorer la gouvernance agricole, à promouvoir l'intégration de l'approche genre dans toutes les interventions et à renforcer les capacités humaines et institutionnelles des acteurs publics, des Organisations Paysannes, des acteurs non étatiques et du secteur privé. Il comprend toutes les activités liées au renforcement des capacités des structures de pilotage stratégique et opérationnel du Plan National d'Investissement Agricole et des Plan Provinciaux d'Investissement Agricoles.

Le programme est sous-tendu par cinq sous-programmes et 16 composantes dont les actions seront mises en œuvre concomitamment avec celles des autres programmes.

SOUS-PROGRAMME 4.1: AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT POLITIQUE ET LEGISLATIF POUR LA PROMOTION DU SECTEUR AGRICOLE

Ce sous-programme vise à rendre le secteur agricole plus attractif grâce à l'amélioration de l'environnement politique et législatif à travers deux composantes:

4.1.1 : Amélioration du cadre politique

Cette amélioration sera réalisée par: (i) la révision et l'adoption de la politique agricole³ et (ii) l'élaboration et l'adoption d'une politique de sécurisation agro-foncière.

4.1.2 : Amélioration du cadre réglementaire et juridique

Elle s'accomplira à travers : (i) l'inventaire, l'actualisation et l'adoption des lois en attente, entre autres la loi semencière, (ii) la mise en place de mécanismes administratifs et juridictionnels qui offrent des voies de recours adéquats, notamment aux groupes vulnérables, (iii) la mise en place d'un mécanisme d'information du grand public de tous les droits et recours disponibles auxquels les groupes vulnérables peuvent prétendre, (iv) le développement de cadres-type de concertation et instruments juridiques adaptés autour de la gestion du foncier, (v) la facilitation d'accès à la terre aux groupes vulnérables et aux jeunes sans emplois, (vi) la mise en place d'un mécanisme d'arbitrage et de conciliation, (vii) la mise en place et le renforcement des structures de biosécurité pour la prévention des risques biotechnologiques, (viii) l'élaboration d'un cadre juridique favorable pour les ruraux pauvres et les entreprises du secteur et (ix) l'étude de la situation juridique des sites maraîchers en rapport avec le code de l'urbanisme.

SOUS-PROGRAMME 4.2 : POURSUITE ET MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DU MINAGRIDER ET RENFORCEMENT DES CAPACITES HUMAINES, ORGANISATIONNELLES ET MATERIELLES

Ce sous-programme s'articule autour des trois composantes suivantes :

4.2.1 : Amélioration du cadre organisationnel du Ministère de l'Agriculture et de Développement Rural

Cette amélioration sera accomplie à travers: (i) la réalisation des audits institutionnel et organisationnel pour concrétiser la décentralisation effective et clarifier les rôles respectifs des entités décentralisées et déconcentrées, (ii) la mise en place de manuels de gestion administrative, financière, et comptable, (iii) l'actualisation du plan de restructuration des services du MINAGRIDER,

³ Cette politique agricole doit inclure entre autres des mesures visant l'amélioration durable de la productivité et la création d'emplois stables en milieu rural.

(iv) l'informatisation des services techniques, (v) le lobbying auprès des PTF afin qu'ils harmonisent leurs procédures de gestion, de passation des marchés et de suivi-évaluation des programmes de développement agricole.

4.2.2 : Construction, réhabilitation, équipement et fonctionnement des institutions publiques agricoles au plan national et provincial

Cette action consistera en : (i) la construction et/ou la réhabilitation des bâtiments abritant les services du MINAGRIDER au niveau central et dans les provinces; (ii) les rémunérations et fonctionnement du MINAGRIDER, (iii) les interventions économiques, sociales, culturelles et scientifiques, (iv) les subventions aux Organismes Auxiliaires, (v) l'acquisition des matériels roulants (véhicules de terrain et motos) et (vi) l'acquisition d'équipements et fournitures informatiques (ordinateurs de bureau, ordinateurs portables, imprimantes, scanners, photocopieurs, etc.) et autres mobiliers.

4.2.3 : Renforcement des capacités techniques du MINAGRIDER

Cette action s'accomplira à travers : (i) le renforcement du MINAGRIDER en ressources humaines par des recrutements/redéploiements d'effectifs et (ii) la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des ressources humaines et d'un plan de formation continue des agents du Ministère.

SOUS-PROGRAMME 4.3 : RENFORCEMENT DES CAPACITES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES DES ORGANISATIONS PAYSANNES, DE LA SOCIETE CIVILE ET DU SECTEUR PRIVE

Spécifiquement consacré aux organisations représentatives du monde paysan et aux opérateurs privés, ce sous-programme comporte cinq composantes :

4.3.1 : Appui à la structuration des producteurs à la base et renforcement des capacités organisationnelles des Organisations Paysannes (OP) au niveau local, provincial et national et des PME/PMEA

Ce renforcement s'effectuera à travers : (i) l'appui soutenu à l'émergence des organisations de base des producteurs agricoles ainsi qu'à leur structuration, (ii) l'étude sur la typologie des OP, des PME et des PMEAs, (iii) l'évaluation des besoins en renforcement des capacités nécessaires à la structuration en union ou en fédération, (iv) la formation des membres des structures de gestion des faîtières des organisations de base en techniques de gestion, en marketing, et communication et (iv) l'appui au fonctionnement de cadres de concertation et de réseaux des acteurs des filières participant au niveau de la sécurité alimentaire.

4.3.2 Amélioration du cadre institutionnel et organisationnel des OP

Cette amélioration sera accomplie à travers : (i) la mise en place d'un dispositif d'appui et de renforcement des capacités organisationnelles, (ii) l'amélioration du cadre légal et réglementaire des organisations professionnelles agricoles, (iii) la réhabilitation des bâtiments des plateformes d'OP, (iv) la facilitation de l'accès aux moyens logistiques, équipements, fournitures informatiques et mobiliers de bureau.

4.3.3 : Renforcement des capacités techniques des producteurs agricoles

Dans le cadre de l'appui aux filières végétales, les actions de renforcement des capacités porteront sur : (i) la maîtrise d'itinéraires technique pour la production de matériel végétal amélioré; (ii) la maîtrise d'itinéraires techniques de production d'intrants, (iii) la maîtrise des techniques de production spécifiques aux filières des cultures vivrières, pérennes, de rente, des plantations fruitières, des productions maraîchères et (iv) la formation des techniciens agricoles sur l'utilisation des produits phytosanitaires et autres intrants.

Dans le cadre de *l'appui aux filières animales*, les actions de renforcement des capacités porteront sur : (i) la gestion des organisations d'éleveurs et (ii) la formation des représentants des organisations d'éleveurs à la maîtrise des itinéraires techniques zootechniques, prophylactiques et de reproduction.

Dans le cadre de *l'appui aux filières de la pêche et de l'aquaculture*, les actions porteront sur : (i) la formation des pisciculteurs familiaux et commerciaux en techniques piscicoles appropriées et en gestion et (ii) la formation des pêcheurs en techniques de capture et de gestion durable des stocks.

4.3.4 : Renforcement des capacités de conservation et de la transformation des produits agricoles

Pour les filières végétales, les actions concerneront (i) la formation technique des opérateurs en battage et décorticage des céréales, (ii) la fabrication de produits dérivés de manioc, de pomme de terre et de patate douce (iii) la transformation de fruits et légumes et (iv) la mise en place et la formation des unions d'OP en maintenance préventive des équipements.

Dans le cadre du développement des filières de l'élevage, les actions porteront sur : (i) la formation des bouchers et charcutiers en techniques améliorées d'abattage, aux règles d'hygiène, aux normes de qualité, et aux techniques de gestion des abattoirs et de boucheries, (ii) l'appui en organisation et en gestion des bouchers et charcutiers, (iii) la création de centres de formation en traitements de produits carnés, (iv) l'appui à la valorisation des déchets d'abattage (compost, biogaz, etc.) et (v) la formation des opérateurs au respect des normes de qualité.

Pour les filières de la pêche, le renforcement s'effectuera à travers : (i) la formation des transformatrices des produits de pêche sur le respect des normes de qualité et (ii) les techniques de transformation et de conservation des poissons (salaison, fumage, séchage).

4.3.5 : Renforcement des capacités commerciales des producteurs agricoles

Les actions suivantes seront mise en œuvre : (i) l'organisation et l'appui en gestion des associations des commerçants dans les principaux marchés, (ii) l'appui à l'amélioration de la qualité et de la présentation des produits et (iii) la formation de membres des associations des vendeurs en lobbying et techniques de négociation.

SOUS-PROGRAMME 4.4 : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES STRUCTURES DE CONTROLE, DE SUIVI ET DE COORDINATION DU SECTEUR AGRICOLE ET RURAL

Ce sous-programme sera exécuté à travers les quatre composantes suivantes :

4.4.1 : Renforcement des capacités des structures en charge de la programmation et du suivi des activités agricoles au niveau central et provincial

Ce programme de renforcement sera accompli à travers : (i) la formation et le recyclage des cadres supérieurs et techniciens en techniques d'élaboration de politique sectorielle, de programmation et de suivi-évaluation, (ii) l'élaboration du Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) et (iii) la mise en place du dispositif de Suivi évaluation des Projets et Programmes (revue annuelle des projets et programmes et évaluation orientée vers les résultats).

4.4.2 Renforcement des capacités des structures en charge du contrôle et de l'inspection des services

Cette composante sera mise en œuvre à travers : (i) la formation et le recyclage des cadres des structures de contrôle et d'inspection des services du MINAGRIDER et (ii) l'appui à mise en œuvre effective d'une gestion des services publics orientée vers les performances.

4.4.3 : Mise en place et appui au fonctionnement d'un système d'analyse stratégique, de revue et gestion des connaissances dans le secteur agricole

Cette composante sera exécutée à travers : (i) l'évaluation du système actuel de gestion des connaissances,

(ii) la mise en œuvre des SAKSS au niveau national et provincial ainsi que du mécanisme de suivi de cette mise en œuvre, (iii) le développement et la diffusion des outils de planification et de programmation sectoriels, (iv) la mise en place des cadres de concertation intra sectoriels et intersectoriels ainsi que l'appui à leur fonctionnement et (v) l'évaluation de la performance du programme sectoriel et la conduite de revues annuelles conjointes du secteur (Etat, PTF, OP, secteur privé, société civile).

4.4.4 : Mise en place d'un mécanisme permanent de collecte, de traitement, de stockage et de diffusion des statistiques agricoles

Cette composante s'exécutera à travers : (i) la conduite du Recensement National de l'Agriculture (RNA, dont le dernier date de 1984), (ii) la mise en place et l'appui au fonctionnement d'un système permanent de collecte, de traitement, et de suivi des statistiques agricoles et alimentaires et (iii) et la mise en place d'un système informatisé de stockage, de gestion et de diffusion de la documentation agricole en RDC.

4.4.5. Appui aux plates-formes de concertation au niveau national, provincial, territorial et sectoriel

Cette composante s'exécutera à travers : (i) l'appui à la mise en place et au fonctionnement du Conseil Consultatif National et (ii) l'appui à la mise en place et au fonctionnement des Conseil Consultatifs Provinciaux

SOUS-PROGRAMME 5.5 : GENRE ET AUTONOMISATION DES FEMMES RURALES

Ce sous-programme s'articulera autour des composantes suivantes:

4.5.1 : Renforcement de la participation citoyenne des femmes rurales

Ce renforcement sera réalisé à travers : (i) la sensibilisation des femmes rurales sur leurs droits civiques et le concept de genre, (ii) la formation des femmes rurales en leadership, lobbying et négociation et (iii) la promotion de la participation des femmes rurales aux instances de prise de décision dans les associations de développement, les organisations de la société civile et les groupements de production et de services.

4.5.2 : Renforcement des capacités économiques des organisations des femmes rurales

Les activités qui en découlent sont les suivantes : (i) l'élaboration d'un programme d'appui aux activités économiques des femmes rurales, (ii) l'appui en infrastructures et équipements de renforcement des activités de production, de services et de transformation des femmes rurales et (iii) le renforcement de l'accès des femmes aux institutions de micro-finances pour le financement des intrants et de la commercialisation

Les actions correspondant aux deux composantes de ce sous-programme devront systématiquement être intégrées dans la formulation des programmes et projets et tout particulièrement dans les interventions visant à augmenter la productivité et la rentabilité des différentes filières.

5.5. ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ce programme vise la prise en compte des questions liées à la protection de l'environnement en vue de garantir une exploitation saine et durable du milieu. Il veillera aussi à assurer aux groupes cibles (hommes et femmes), l'accès équitable aux ressources, aux activités et aux bénéfices qui découleront de l'exécution du PNIA.

Ce programme d'accompagnement sera développé à travers deux sous-programmes et six composantes.

SOUS-PROGRAMME 5.1 : MISE EN PLACE DES MESURES D'ATTENUATION ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

5.1.1 : Promotion de la Gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS)

Cette composante sera accomplie à travers : (i) la sélection des sites et des organisations des producteurs éligibles ; (ii) la formation des auxiliaires villageois, (iii) la mise en place et l'appui au fonctionnement des champs écoles d'apprentissage GIFS, (iv) la formation des organisations des producteurs en matière de GIFS et (v) l'appui à l'amendement et à l'organisation des exploitations (mise en place de compostières, de fosses fumières, etc.), ainsi qu'à travers l'organisation des journées portes ouvertes et la promotion des bonnes pratiques de gestion et de conservation de la terre (labours zéro, lutte intégrée contre les organismes nuisibles) et l'agriculture biologique.

5.1.2 : Appui à la mise en place de systèmes agro forestiers plus résilients

Cette composante pour laquelle la sécurisation foncière est un préalable, consistera à faciliter: (i) le choix du matériel végétal adapté, (ii) l'installation des pépiniéristes villageois et privés et la fourniture des plants, (iii) l'encadrement technique et organisationnel des agriculteurs et (iv) la réalisation des plantations, ainsi que leur suivi et leur entretien.

5.1.3 : Aménagements des bassins versants et mise en place des mesures anti érosives

Ces mesures d'aménagement consisteront à (i) concevoir l'établissement d'un plan national d'aménagement des bassins versants, (ii) mettre en place des ouvrages antiérosifs simples avec des espèces agro forestières qui retiennent l'eau et diminuent les effets d'érosion des parcelles cultivées et (iii) promouvoir des méthodes participatives de lutte anti érosive.

5.1.4 : Mesures d'accompagnement du processus REDD+

Ces mesures d'aménagement consisteront à apporter: (i) l'appui à la régénération naturelle assistée des formations forestières dégradées, (ii) la plantation d'arbres de protection de flancs de montagnes contre l'érosion des sols et l'ensablement des cours d'eau et de retenues d'eau ; (iii) l'aménagement des forêts communautaires ; (iv) la promotion du reboisement privé et villageois ; (v) la promotion des activités génératrices de revenus dans les formations forestières (valorisation des produits non ligneux) ; (vi) la sensibilisation et l'implication des riverains dans la protection des ressources forestières. La mise en œuvre de ces actions devra se faire dans la perspective de bénéficier des avantages liés au Processus REDD + (Réduction des Emissions liées à Déforestation et à la Dégradation des forêts).

SOUS-PROGRAMME 5.2 : GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES

5.2.1 : Renforcement des centres agro météorologiques

Cette composante sera accomplie à travers : (i) la réhabilitation et la modernisation des centres agro-météorologiques (infrastructures et équipements), (ii) l'appui à la formation du personnel des centres agro-météorologiques et (iii) le renforcement de la coopération régionale et internationale en matière d'échanges des données agro-météorologiques.

5.2.2 : Mise en place des mécanismes de surveillance et de prévention des risques climatiques

Les principales actions porteront sur : (i) la mise en place d'une Plate-forme Nationale de Réduction des Risques et Catastrophes en système d'alerte précoce (météo, cartographie des zones agro écologiques, risques de catastrophes, utilisation des terres, etc.), (ii) l'appui à l'opérationnalisation et au renforcement des services météorologiques dans les provinces et au niveau national, (iii) l'appui à l'amélioration des prévisions et produits climatiques et agro-météorologique et (iv) le renforcement des structures de cartographie et d'hydrologie.

6. SYNERGIE ET COMPLEMENTARITE DU PNIA

Le PNIA repose sur le principe d'une *complémentarité interne* entre ses différents programmes et d'une *cohérence externe* avec les piliers du PDDAA et du DSCRCP, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les différentes politiques sectorielles.

Il constitue une déclinaison du deuxième pilier DSCRCP 2 «Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi» et contribue directement avec l'OMD 1 qui vise à réduire l'extrême pauvreté et la faim.

Plus spécifiquement, le PNIA s'inscrit dans la droite ligne de la mise en œuvre de la Note de Politique Agricole du Gouvernement de novembre 2009 et de la Stratégie Sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural (SSADR) adoptée en avril 2010.

Tableau 7: Liens entre les piliers du DSCRCP 2, du PDDAA et les axes prioritaires du PNIA

Piliers du DSCRCP 2	Piliers du PDDAA	Axes prioritaires du PNIA
Pilier 2 : Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi Pilier 4 : Protéger l'environnement et lutter contre les changements climatiques	Pilier I : Extension des superficies sous gestion durable des terres et systèmes fiables de contrôle de l'eau	Programme 1. Promotion des filières agricoles et de l'agri business Programme 5 : Adaptation aux changements climatiques
Pilier 2 : Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi	Pilier II : Amélioration des infrastructures rurales et des capacités commerciales des marchés	Programme 1. Promotion des filières agricoles et de l'agri business
Pilier 2 : Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi	Pilier III : Accroissement de l'offre alimentaire, réduction de la famine et amélioration des réponses d'urgence aux crises alimentaires	Programme 2 : Gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des réserves stratégiques Programme 1. Promotion des filières agricoles et de l'agri business
Pilier 2 : Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi	Pilier IV : Amélioration de la recherche agronomique et diffusion des technologies appropriées	Programme 3 : Recherche, vulgarisation et enseignement agricoles
Pilier 2 : Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi	Pilier V : Renforcement des capacités et questions liées au genre	Programme 4: Gouvernance agricole, genre et renforcement des capacités humaines et institutionnelles

7. FINANCEMENTS ACQUIS, COÛTS ET BESOINS DU PNIA

7.1. INVENTAIRE DES FINANCEMENTS EN COURS ET DES ENGAGEMENTS

⇒ *Hypothèses et méthodes de travail*

Les deux principales sources de données exploitées ont été la « *base de données des bailleurs de fonds GT15 Coordination* » et le rapport du Secrétariat Général du MINAGRIDER « *Informations générales sur le Ministère de l'Agriculture et Développement rural* » daté de mai 2012.

Les principales données disponibles sont relatives (i) au coût du projet, (ii) à sa durée, (iii) à l'année de démarrage et à l'année de clôture, (iv) à la contribution du ou des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), (v) à la province bénéficiaire ainsi que (vi) des informations relatives aux activités et thèmes menés.

L'estimation de la contribution actuelle des projets et programmes au PNIA a été réalisée par les étapes suivantes :

- 1) **La détermination de la contribution du Gouvernement:** la contribution du Gouvernement congolais est répartie équitablement sur la durée de vie du projet. Il s'agit uniquement des contributions actuelles résultant seulement des engagements tels qu'ils sont inscrits dans les projets en cours.
- 2) **La classification des projets par composantes du PNIA:** chaque projet est classifié dans une ou plusieurs composantes du PNIA à partir des informations disponibles sur ses activités. Les projets de « développement rural intégré » sont quant à eux classifiés dans plusieurs composantes. Pour chacun de ces projets, le coût total est réparti de manière égale entre les composantes.
- 3) **La répartition du financement à travers les provinces:** la base de données disponible fournit les informations sur le nom de la province d'exécution du projet. Pour le projet exécuté dans plusieurs provinces, le montant du financement est réparti de manière égale entre les provinces concernées.
- 4) **L'annualisation des financements:** pour la détermination des financements annuels, le coût du projet est réparti équitablement sur la durée de vie planifiée.

Il est doit être bien entendu que les montants obtenus doivent être interprétés de manière indicative et qu'il ne peut s'agir de chiffres exacts et précis du fait de l'extrême variabilité des logiques d'intervention des projets en cours.

⇒ *Répartition des financements des projets et programmes en cours d'exécution*

L'analyse des objectifs et activités des projets de développement en cours a permis d'affecter aux programmes et sous-programmes du PNIA, les montants des financements disponibles. Il en résulte qu'en rapport avec les projets en cours, les financements actuellement acquis s'élèveraient à 1 174,67 millions USD dont **834,3 millions USD représentent le montant net disponible à affecter au PNIA à partir 2013.**

En y incluant les 23 millions de USD, prévus pour la campagne agricole 2012-2013, **le disponible net total serait de 857,3 millions.** Notons que sur les projets en cours d'exécution en 2013, la partie du budget qui sera consommée jusqu'en fin 2012 est de 340 millions USD

Sur le montant de 857,3 millions USD disponibles à affecter au PNIA, 93% (797,3 millions USD) représente la contribution des PTF et 7% (60 millions USD) celle de l'Etat congolais sur les projets en cours et le programme de la campagne agricole 2012/2013.

La ventilation de ce montant en fonction des projets déjà planifiés indique que 504,4 millions (59%) seront mobilisés pendant la période 2013-2015 et 350,9 millions (41%) seront libérés de 2016 à 2020.

L'analyse des financements déjà acquis pour la période d'exécution du PNIA révèle que ces financements couvrent essentiellement la « Promotion des filières agricoles et de l'agri business » avec plus de 70% des financements. Il est également à remarquer que la recherche et le renforcement des capacités occupent une part non négligeable avec respectivement 10 et 8 % des financements en cours.

Tableau 8: Répartition des financements (en million de US\$) acquis par programme du PNIA

<i>Programme</i>	<i>Financement acquis</i>
Promotion des filières agricoles et de l'agri business	585.0
Gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des réserves stratégiques	52.8
Recherche, vulgarisation et enseignement agricoles	88.5
Gouvernance agricole, genre et renforcement des capacités humaines et institutionnelles	55.8
Adaptation aux changements climatiques	75.2
Total PNIA	857,3

Figure 7: Répartition (en %) des financements acquis par programme du PNIA

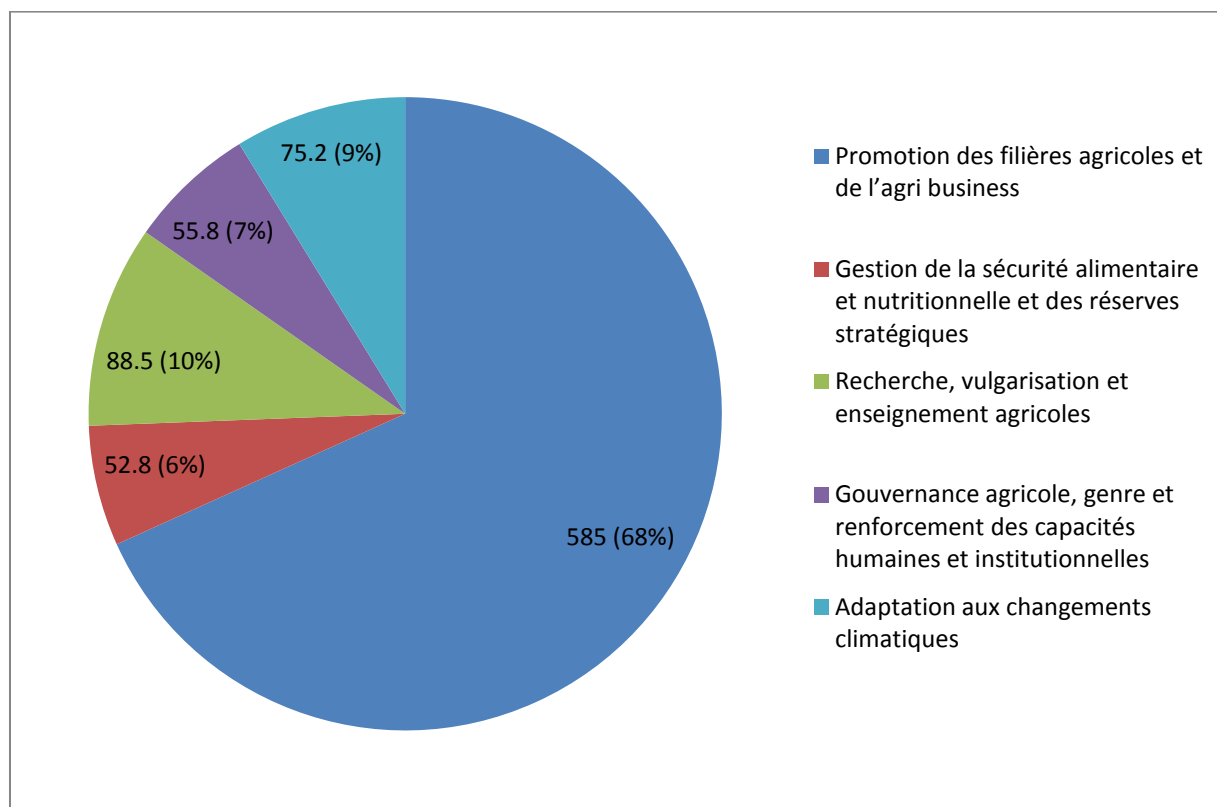


Tableau 9 : Montant des financements acquis par programme sur les projets en cours et disponible à partir de 2013 en millions UDS

<i>Programme du PNIA</i>	<i>Total</i>		
	<i>PTF</i>	<i>Etat(1)</i>	<i>Total</i>
<i>PROGRAMME 1 : Promotion des filières agricoles et de l'agri business</i>	545,3	39,7	585,0
<i>PROGRAMME 2 : Gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des réserves stratégiques</i>	52,8	0,0	52,8
<i>PROGRAMME 3 : Recherche, vulgarisation et enseignement agricoles</i>	87,6	0,9	88,5
<i>PROGRAMME 4 : Gouvernance agricole, genre et renforcement des capacités humaines et institutionnelles</i>	54,6	1,2	55,8
<i>PROGRAMME 5 : Adaptation aux changements climatiques</i>	56,9	18,3	75,2
<i>TOTAL PNIA RD Congo</i>	797,1	60,2	857,3
<i>(1) Y compris le budget de l'Etat de 23 millions USD prévu pour la campagne 2012/2013, réparti comme suit: filière production végétale : 17,9; filière pêche : 2,5; filière élevage:1,5 et programme 4: 1,1</i>			

⇒ *Campagne agricole 2012-2013*

Dans le souci de diversifier les sources de croissance et d'apporter une réponse rapide aux problèmes d'insécurité alimentaire que connaît la RDC depuis plusieurs années, le Gouvernement a décidé de renouer avec l'organisation systématique des campagnes agricoles longtemps négligées. Cette initiative est en droite ligne avec l'engagement de la RDC par rapport au Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA).

La campagne agricole, dont les interventions seront menées à travers les 11 provinces du pays, a pour objectif global de contribuer de manière durable à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de revenus des paysans producteurs. Les objectifs spécifiques du Programme sont :

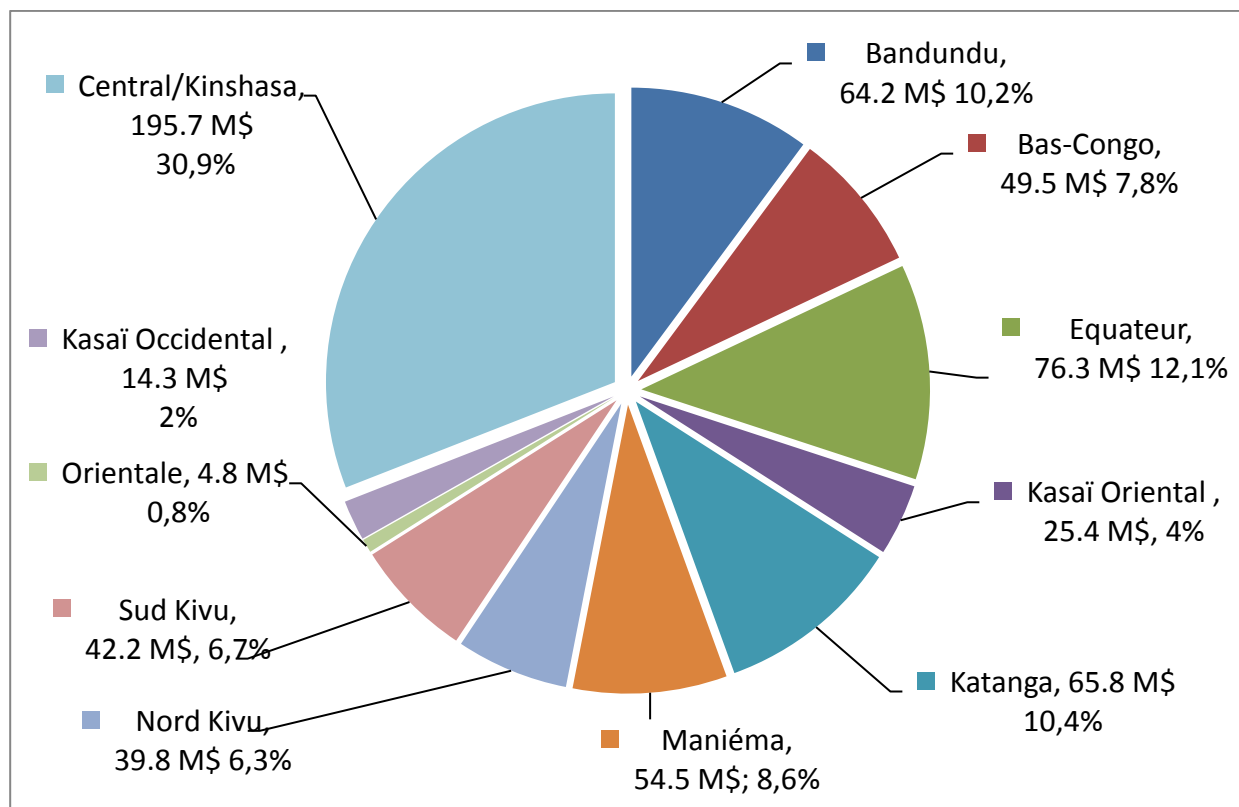
- a. Améliorer le niveau de production de spéculations vivrières essentielles (maïs, manioc, riz, haricots, pomme de terre) et des cultures maraîchères ;
- b. Augmenter la production halieutique par la relance des activités de la pêche et de la pisciculture ;
- c. Améliorer la santé animale par la vaccination ;
- d. Réhabiliter et entretenir les routes de desserte agricole en rapport avec les bassins de production ciblés ;
- e. Approvisionner l'eau potable aux populations en milieu rural et périurbaine.

Le budget global de la campagne agricole pour l'année 2012/2013 était de 22.775.698 USD, alors que pour l'exercice 2013/2014, il s'élèvera à environ 55 millions d'USD, à raison de 5 millions d'USD par province.

⇒ *Financements disponibles par province*

L'affectation du financement net disponible à partir de 2013 par province révèle que sur un montant de 632,3 millions USD acquis, la province de Kinshasa (la capitale et siège des institutions gouvernementales, internationales, et les ONG) concentre l'essentiel des financements, soit 30,9%. Elle est suivie de la province l'Equateur (12,1%), la province du Katanga (10,4%) et celle de Bandundu (10,1). La part de chacune des provinces restantes est inférieure à 10%.

Figure 8: Répartition (en million d'USD et en %) des financements acquis par province



7.2. ESTIMATION DES COÛTS DE MISE EN ŒUVRE DU PNIA ET DES PPIA

La méthodologie utilisée sur le calcul des coûts indicatifs de la mise en œuvre des différents programmes, sous programmes et composantes s'est appuyée (i) *sur les simulations d'augmentation de productivités des principales filières*⁴ et (ii) sur la *budgetisation détaillée de chaque action* (chapitre 4), à partir des coûts unitaires moyens généralement pratiqués en RDC.

Le coût total du PNIA sur la période allant de 2013 à 2020 est estimé à 5 730,8 millions USD (tableau 9). La ventilation du coût total par programme se présente comme suit :

- ⇒ Promotion des filières agricoles et de l'agri business: 3 652,5 millions USD soit 64 %.
- ⇒ Gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des réserves stratégiques: 536,9 millions USD soit 9 %.
- ⇒ Recherche, vulgarisation et enseignement agricoles : 738,3 millions USD soit 13 %.
- ⇒ Gouvernance agricole, genre et renforcement des capacités humaines et institutionnelles : 607,3 millions USD soit 11 %.
- ⇒ Adaptation aux changements climatiques 195,8 millions USD soit 3%.

⁴ Etude réalisée par l'INERA et l'IFPRI sur l'augmentation de la production des principales spéculations végétales

Tableau10 : Répartition du coût total (en M de US\$) de la mise en œuvre du PNIA par programme

Programmes et composantes du PNIA	Coût (millions \$)
Programme 1 : Promotion des filières agricoles et de l'agri business	3652.5
<i>1.1 : Développement des filières végétales</i>	<i>1936.7</i>
<i>1.2 : Développement des filières animales</i>	<i>630.8</i>
<i>1.3 : Développement des filières halieutiques</i>	<i>166.1</i>
<i>1.4 : Création des Pôles d'Entreprises Agricoles (PEA)</i>	<i>904.9</i>
<i>1.5 : Normes et contrôle de qualité des produits agricoles</i>	<i>14</i>
Programme 2 : Gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des réserves stratégiques	536.9
<i>2.1 : Mise en place et renforcement d'un système d'informations et d'alerte précoce sur la sécurité alimentaire</i>	<i>318.2</i>
<i>2.2 : Lutte contre la malnutrition</i>	<i>29</i>
<i>2.3 : Gestion de la vulnérabilité alimentaire et organisation des réserves stratégiques</i>	<i>189.7</i>
Programme 3 : Recherche, vulgarisation et enseignement agricoles	738.3
<i>3.1 : Appui aux structures de recherche et de développement des innovations technologiques</i>	<i>394.5</i>
<i>3.2 : Appui au développement des structures d'appui -conseil et de vulgarisation</i>	<i>143.8</i>
<i>3.3 Appui aux institutions d'enseignement agricole</i>	<i>200</i>
Programme 4: Gouvernance agricole, genre et renforcement des capacités humaines et institutionnelles	607.3
<i>4.1: Amélioration de l'environnement politique et législatif pour la promotion du secteur agricole</i>	<i>43.9</i>
<i>4.2 : Poursuite de la réforme du Ministère de l'Agriculture et de Développement Rural renforcement des capacités humaines et matérielles</i>	<i>282.5</i>
<i>4.3 : Renforcement des capacités techniques et organisationnelles des Organisations Paysannes, de la société civile et du secteur privé</i>	<i>83.5</i>
<i>4.4 : Renforcement des capacités des structures de contrôle, de suivi et de coordination du secteur agricole et rural</i>	<i>91.6</i>
<i>4.5 : Genre et autonomisation des femmes rurales</i>	<i>105.8</i>
Programme 5 : Adaptation aux changements climatiques	195.8
<i>5.1 : Mise en place des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique</i>	<i>175.8</i>
<i>5.2 : Gestion des risques climatiques</i>	<i>20</i>
TOTAL du Plan National d'Investissement Agricole 2013 - 2020	5 730,8

Les coûts de mise en œuvre doivent être interprétés comme des estimations donnant un ordre de grandeur réaliste, mais qui devront être précisés et actualisés lors de la formulation détaillée des projets et programmes.

Les coûts des *Plans Provinciaux d'Investissement Agricole (PPIA)*, ventilés par province et par programme sont consignés dans le tableau 10 ci-après. Il est à noter en particulier pour la province de Kinshasa que les coûts de ses composantes sont combinés avec les coûts estimés au niveau central/national. Les bases d'estimation des coûts par province ont tenu compte des potentialités de chacune d'elles, de son poids démographique, et de sa contribution au PIB.

Figure 9 : Répartition (en %) du coût de la mise en œuvre des cinq programmes du PNIA

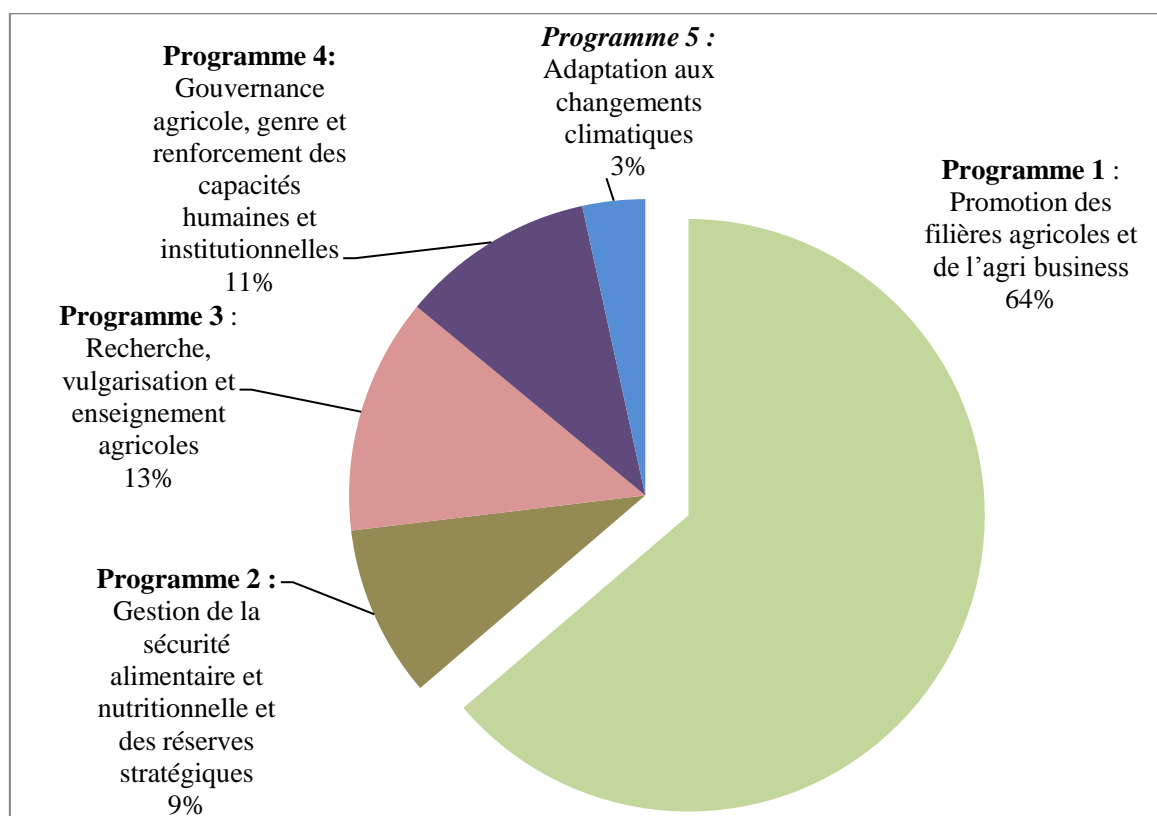


Tableau 11 : Coût (en M de US\$) de la mise en œuvre des PPIA par programme

<i>Province</i>	<i>Pondération</i>	<i>Coût PPIA</i>	<i>Coût P 1</i>	<i>Coût P 2</i>	<i>Coût P 3</i>	<i>Coût P 4</i>	<i>Coût P 5</i>
Kinshasa	16.9%	968.5	617.3	90.7	124.8	102.6	33.1
Bas-Congo	10.2%	584.5	372.6	54.8	75.3	61.9	20.0
Bandundu	8.5%	487.1	310.5	45.6	62.8	51.6	16.6
Katanga	13.8%	790.9	504.0	74.1	101.9	83.8	27.0
Maniema	3.6%	206.3	131.5	19.3	26.6	21.9	7.0
Nord-Kivu	8.0%	458.5	292.2	43.0	59.1	48.6	15.7
Sud-Kivu	6.8%	389.7	248.4	36.5	50.2	41.3	13.3
Équateur	8.2%	469.9	299.5	44.0	60.5	49.8	16.1
Province Orientale	11.4%	653.3	416.4	61.2	84.2	69.2	22.3
Kasaï Oriental	6.5%	372.5	237.4	34.9	48.0	39.5	12.7
Kasaï Occidental	6.1%	349.6	222.8	32.8	45.0	37.0	11.9
TOTAL RDC	100 %	5730.8	3652.5	536.9	738.3	607.3	195.8

Les coûts indicatifs de mise en œuvre des PPIA devront être d'avantage précisés lors de leur développement par les autorités provinciales.

7.3. EVALUATION DES BESOINS EN FINANCEMENTS ADDITIONNELS (GAPS)

A partir du calcul des besoins de financement des différents programmes, sous programmes et composantes, il est possible de dégager les besoins de financement additionnels en tenant compte des financements acquis à travers les différents projets et programmes en cours d'exécution.

Le gap total de financement pour la période 2013 – 2020 est de 4 873, 5 millions de USD avec une répartition par programme telle que décrite au tableau 11.

Tableau 12 : Répartition des besoins additionnels en financement (gaps) par programme du PNIA

Programme	Financement acquis	Coût	Gaps à rechercher
<i>Promotion des filières agricoles et de l'agri business</i>	621.8	3652.5	3030.7 (83%)
<i>Gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des réserves stratégiques</i>	52.8	536.9	484.1 (90.17%)
<i>Recherche, vulgarisation et enseignement agricoles</i>	88.5	738.3	649.8 (88%)
<i>Gouvernance agricole, genre et renforcement des capacités humaines et institutionnelles</i>	69.7	607.3	537.6 (88.5%)
<i>Adaptation aux changements climatiques</i>	24.5	195.8	171.3 (87.5%)
Total PNIA	857,3	5730.8	4873.5 (85%)

Les sommes requises pour la mise en œuvre du PNIA au cours de huit prochaines années peuvent paraître importantes ; il convient cependant de souligner le PNIA de la RDC reste dans des proportions inférieures à la plupart des pays d'Afrique subsaharienne si l'on tient compte de la population du pays (plus de 80 millions d'habitants à l'horizon 2020).

La dépense annuelle moyenne est de seulement 8,2 USD par habitant, ce qui reste modeste par rapport aux enjeux en termes de lutte contre la pauvreté et la malnutrition dans le pays le plus peuplé d'Afrique centrale.

Il convient également de noter que le volume total de financement additionnel (près de 610 millions d'USD par an) reste dans des proportions réalistes en matière de capacités de consommation budgétaire.

8. IMPACTS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

8.1. ESTIMATION DES PRODUCTIONS ADDITIONNELLES GENEREES

Les productions additionnelles des principales spéculations concernées ont été calculées à partir de la différence entre les objectifs de production avec le PNIA (déterminés sur la base des taux de croissance des principales productions correspondant au scénario 3) et l'évolution des tendances courantes de la production projetée sur la même période. L'estimation de ces productions additionnelles potentielles est détaillée ci-après (Cfr. annexe 2 pour les données détaillées):

- la production végétale additionnelle induite par le PNIA serait de 9,45 millions de tonnes à l'horizon 2020, contre 3,87 millions de tonnes en 2015 ;
- pour les tubercules (cible prioritaire du PNIA), la production passerait de 3,02 millions de tonnes en 2015 à 7,06 millions de tonnes en 2020 ;
- la production céréalière additionnelle serait de 0,29 million de tonnes et de 0,89 million de tonnes en 2015 et en 2020, respectivement ;
- pour les légumineuses et les produits horticoles, la production supplémentaire passerait de 0,11 million de tonnes à 0,31 million de tonnes entre 2015 et 2020;
- la production supplémentaire des spéculations de rente passerait de 0,014 million de tonnes à 0,037 million de tonnes et celle des spéculations fruitières passerait de 0,42 million de tonnes à 1,12 millions de tonnes en 2015 et en 2020 ;
- la production additionnelle animale projetée à l'horizon 2015 est de 0,014 million de tonnes contre 0,039 million de tonnes en 2020 ; et
- la production additionnelle halieutique, elle est évaluée à 0,055 millions de tonnes en 2015 et à 0,132 million de tonnes en 2020.

8.2. ANALYSE DE LA RENTABILITE ECONOMIQUE DU PNIA

La valeur ajoutée induite par le PNIA est de 569,06 millions USD d'ici 2015 et de 1 537,7 millions USD en 2020. Cette valeur ajoutée sera le résultat de la mise en œuvre des actions programmées dans les sous-secteurs productifs, à savoir la production végétale, la production animale et la production halieutique.

Le taux de rentabilité économique interne (TREI) est estimé à 32,6 % sur la base d'un cash-flow s'étalant sur une durée d'une vingtaine d'années. Les tests de sensibilité établis sur base d'une diminution de revenus additionnels de 15% ramènent la rentabilité à 25,5%. Une diminution de revenus de 15% combinée avec une hausse des coûts de 10% réduisent le TREI à 22,1%. Les données détaillées sont reprises en annexes du document.

8.3. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) pourrait être classé dans la catégorie environnementale et sociale de niveau IV, compte tenu de la nature des activités prévues. Bien que son impact soit globalement jugé positif, plusieurs actions spécifiques pourront avoir un impact négatif sur l'environnement. Il s'agit notamment des aménagements hydro agricoles, des constructions de pistes ou de voies d'accès, de la mécanisation de l'agriculture et de l'utilisation plus importantes de produits phytosanitaires.

Conformément au cadre législatif de gestion environnementale en vigueur aux plans national et international, *les projets à développer dans la cadre du PNIA feront l'objet d'une Etude d'Impact*

Environnemental et Social (EIES) et d'un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) approuvés par les instances compétentes avant leur mise en œuvre.

D'une manière générale, le PNIA interagit avec la protection et la valorisation des ressources naturelles à deux niveaux: i) la diminution de la pression des populations rurales sur les ressources naturelles grâce aux nouvelles perspectives d'intensification de la production et ii) l'encadrement technique en matière de bonnes pratiques agro écologiques qui va créer les conditions en faveur de la protection de l'environnement.

De manière spécifique, notons que les actions relatives à la réalisation des ouvrages de protection des berges des cours d'eau et les activités de lutte contre les plantes aquatiques auront un impact direct et positif sur l'ensablement des fleuves et des rivières ainsi sur l'envahissement des plans d'eau. Les actions de DRS/CES ainsi que la mise en place d'un cadre de gestion concertée et participative foncière pourront renforcer la régénération et la conservation des sols dégradés.

⇒ *Impacts négatifs*

L'augmentation des superficies agricoles consécutive à la création de nouvelles zones des cultures, l'aménagement de nouvelles plaines agricoles et le développement des cultures irriguées sont susceptibles d'entraîner de la déforestation et la destruction de formations végétales. Les aménagements hydro agricoles et le développement de l'agriculture irriguée pourront conduire à la perturbation du régime des cours d'eau et à l'érosion des berges et bassins versants si les mesures appropriées ne sont prises.

Il faudra aussi considérer l'éventualité d'une contamination et d'une pollution des eaux de surface et souterraines induites par l'utilisation incontrôlée d'engrais et pesticides. En plus, l'utilisation abusive et non maîtrisée d'engins motorisés pourrait non seulement agir sur la structure des sols mais aussi provoquer une augmentation de l'érosion. Enfin, la promotion des semences améliorées dans le contexte d'une spécialisation agricole pourra conduire à long terme à la perte de la diversité biologique.

⇒ *Mesures d'atténuation*

Le PNIA a pris en compte un certain nombre de mesures qui devraient permettre d'atténuer l'impact négatif de sa mise en œuvre. De plus une composante spécifique transversale est consacrée aux questions liées à la protection de l'environnement en vue de garantir une exploitation saine et durable du milieu.

Un premier groupe de mesures d'atténuation prévues sont relatives à la gestion des connaissances. Ces mesures concernent : (i) la promotion de cultivars adaptés aux changements climatiques, (ii) la cartographie de la vulnérabilité des ressources naturelles, (iii) la cartographie des zones de production et des bassins versants, (iv) les études d'élaboration de plans directeur de mobilisation des ressources en eau, (v) les études d'impact de la motorisation sur l'environnement par zone agro écologique, (vi) les études de la typologie des sols et des aptitudes culturales et (vii) le développement des technologies GIFS et de protection phytosanitaire.

Le deuxième groupe de mesures sont relatives à la gouvernance agricole. Ces mesures portent sur: (i) la mise en place d'un mécanisme de contrôle des intrants, (ii) la mise en place d'un dispositif efficace de vulgarisation et de formation technique des producteurs, (iii) la mise en place d'un dispositif de contrôle et certification.

Le troisième groupe de mesures portent sur les actions spécifiques et comprennent les activités suivantes : (i) la promotion de la gestion intégrée de la fertilité des sols, (ii) la promotion des activités

de plantations de reboisement de protection communautaire et privé et(iii) la réalisation d'ouvrages de protection des berges des cours d'eau.

8.4. IMPACT SOCIAL

L'augmentation des revenus des ménages consécutive à l'accroissement de la production agricole est un gage de l'amélioration des conditions de vie des populations dans les milieux ruraux, lesquelles sont exposées à une incidence élevée de pauvreté. Cette amélioration de la productivité aura un impact positif sur la création d'emplois en milieu rural surtout en faveur des jeunes et facilitera l'accès aux services sociaux notamment la santé et l'éducation.

En plus, la valorisation des produits forestiers non ligneux et l'introduction de petites unités de transformation agroalimentaires permettront la diversification des sources de revenus pour les femmes rurales. La construction de marché dans les zones de production favorisera la monétarisation des communautés locales villageoises et la création de revenus extra-agricoles, qui à leur tour seront utilisés pour l'amélioration des conditions de vies et le financement des investissements productifs.

Pour réduire les disparités liées au genre et aux différents groupes d'âge, les projets à mettre en œuvre dans le cadre du PNIA devront promouvoir des activités spécifiques d'amélioration de l'accès à la terre tenant compte de la position sociale des groupes défavorisés.

8.5. RAPPROCHEMENT DES IMPACTS AVEC LES OMD

Les résultats des simulations effectués indiquent que:

- (i) les performances récentes du secteur agricole, si elles devaient se maintenir dans le long terme, ne permettraient pas à la RDC d'atteindre l'objectif de croissance de PDDAA, ni une réduction significative du taux de pauvreté d'ici 2015;
- (ii) l'objectif d'une réduction significative de la pauvreté d'ici 2020 sera atteint sous une stratégie qui mettrait le secteur agricole sur une trajectoire de croissance continue par l'utilisation efficiente des ressources disponibles. Ainsi le nombre total de pauvre serait réduit de 24 millions de personnes, soit 50% du nombre absolu de pauvres en 2010) ;
- (iii) les investissements programmés dans les sous-secteurs principaux générateurs de croissance dans le secteur agricole dans le cadre du présent PNIA de la RDC doivent contribuer de façon significative à l'atteinte de l'objectif n° 1 des OMD relatif à la lutte contre la pauvreté et la faim.

9. CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION

Les principes fondamentaux pour la mise en œuvre du PNIA seront basés sur : (i) la participation et l'inclusion de toutes les parties prenantes; (ii) la décentralisation des actions; (iii) le dialogue avec les partenaires et (iv) la bonne gouvernance et l'équité.

9.1. MECANISME DE PILOTAGE, DE COORDINATION ET DE CONCERTATION

La mise en œuvre du PNIA en RDC nécessite un travail de coordination, de suivi, d'évaluation, de capitalisation et d'orientation stratégique pour s'assurer de la cohérence de l'ensemble des actions entreprises dans le secteur.

Pour ce faire, le dispositif de mise en œuvre au niveau national sera constitué des 2 organes au niveau national et d'un organe au niveau de chaque Province (voir figure 10)

- Le Comité de Pilotage ;
- Le Comité Technique ;
- Les Comités Provinciaux de Pilotage

⇒ *Le Comité de Pilotage*

Les missions de pilotage stratégique du PNIA seront assurées par un Comité de Pilotage présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, et réunissant en son sein tous les Ministères impliqués dans l'exécution du PNIA, à savoir : (i) l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; (ii) l'Enseignement Supérieur, Universitaire et Recherche Scientifique ; (iii) le Genre, Famille et Enfant ; (iv) l'Économie et Commerce ; (v) les Finances ; (vi) le Budget ; (vii) l'Aménagement du Territoire, Urbanisme, Habitat, Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction ; (ix) l'Industrie, Petites et Moyennes Entreprises ; (x) la Santé Publique et (xi) les Affaires Foncières.

Le Chef de file des PTF, ainsi que les Présidents des faïtières des Organisations Paysannes siègeront dans ledit Comité.

Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural assurera le Secrétariat Technique du Comité de Pilotage.

Le Comité de Pilotage aura pour mission :

- d'adopter le plan de phasage de la mise en œuvre du PNIA et le Plan d'Investissement Prioritaire
- de mobiliser les ressources nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes et projets issus du PNIA ;
- de suivre et coordonner les actions de l'ensemble des partenaires impliqués dans la mise en œuvre du PNIA ;
- de veiller à l'alignement des interventions des partenaires au développement sur le cadre défini par le PNIA et sur les objectifs de la politique agricole communautaire et de l'Union Africaine ;
- d'apprécier les évolutions nécessaires pour un passage progressif vers une approche sectorielle ;
- d'approuver les rapports de revue du secteur;

⇒ *Le Comité Technique (CT) du PNIA*

Le Comité Technique (CT) sera créé par un Arrêté Ministériel du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural afin d'assurer le pilotage opérationnel de l'ensemble des programmes et projets issus du PNIA. Il sera l'instance technique du Comité de Pilotage et sera coprésidé par les Secrétaires Généraux de l'Agriculture, Pêche et Élevage et du Développement Rural.

Il sera composé des Secrétaires Généraux des autres Ministères impliqués, des Représentants des faitières des Organisations Paysannes, de la Société Civile et du Secteur Privé, ainsi que des PTF.

A ce titre, il aura pour principales missions :

- d'examiner et d'approuver les documents des programmes et projets à mettre en œuvre dans le cadre du PNIA ;
- de vérifier les synergies et les complémentarités entre les composantes des projets à exécuter et leur conformité avec les orientations du PNIA et du DSCR 2;
- de valider les manuels d'exécution des projets et les procédures de mise en œuvre du PNIA ;
- d'examiner les plans de travail et budget annuels, les rapports périodiques d'exécution, les rapports de revue à mi-parcours et les rapports d'évaluation des programmes et projets ;
- de veiller à la mise en œuvre des recommandations du Comité de Pilotage, des missions de supervision et d'audit ;
- de fournir les éléments de réflexion stratégique et de formuler des avis techniques argumentés au Comité de Pilotage ; et
- de rédiger un rapport annuel de performance des projets et programmes du secteur.

Pour la bonne exécution de ses missions, le CT disposera d'un Secrétariat Technique piloté par les Directions d'Etudes et Planification de l'Agriculture, Pêche et Elevage et du Développement Rural. Le Secrétariat Technique sera appuyé par les membres du Noyau Dur du PDDAA/PNIA.

En vue d'assurer une meilleure prise en compte des préoccupations des acteurs du secteur agricole et rural, ces deux organes travailleront en étroite synergie avec les différents dispositifs de concertation prévus dans le DSCR (Groupe Thématique 15) et dans la Loi portant principes fondamentaux relatif au secteur agricole (Conseil Consultatif National). Le nœud national SAKSS sera également mis à contribution pour guider ces deux organes dans la prise de décisions.

⇒ *Les Comités Provinciaux de Pilotage (CPP)*

Sous l'autorité du Ministre Provincial en charge de l'Agriculture et du Développement Rural, les Comités Provinciaux de Pilotage ont une mission générale d'orientation stratégique et de pilotage technique des Plans Provinciaux d'Investissement Agricoles (PPIA).

Ils doivent assurer la coordination de la mise en œuvre des actions prévues au niveau de leurs provinces respectives. Les CPP sont composés des Représentants de l'Etat, des Organisations Paysannes, de la Société Civile, du Secteur Privé et des PTF représentés au niveau provincial. Les Comités seront créés par un Arrêté des Gouverneurs de Provinces.

Dans le cadre de leur mission d'orientation stratégique, ils seront chargés:

- de définir les objectifs prioritaires à atteindre dans le cadre des PPIA ;
- d'adopter le plan de phasage de la mise en œuvre du PPIA ;
- de suivre et coordonner les actions de l'ensemble des partenaires impliqués dans la mise en œuvre du PPIA ;
- de veiller à l'alignement des interventions des partenaires au développement sur le cadre défini par le PPIA et sur les priorités et objectifs provinciaux;
- d'informer régulièrement le Comité Technique (CT) et le Conseil Consultatif Provincial (CCP) de l'évolution du secteur agricole et rural au niveau de leur province.

Dans le cadre de leur mission de pilotage, ils seront chargés:

- d'examiner et d'approuver les documents des programmes et projets à mettre en œuvre dans le cadre du PPIA ;
- d'examiner les plans de travail et budget annuels, les rapports périodiques d'exécution, les rapports de revue à mi-parcours et les rapports d'évaluation des programmes et projets ;
- de veiller à la mise en œuvre des recommandations des missions de supervision et d'audit;
- de rédiger un rapport annuel de performance des projets et programmes agricoles de la province.

Les **Conseils Consultatifs Provinciaux et les Conseils Agricoles et Ruraux de Gestion (CARG)** seront mis à contribution pour fournir toutes les informations pertinentes relatives à la mise en œuvre des programmes et projets issus des PPIA.

9.2. ROLE DES ACTEURS ET DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

La maîtrise d'ouvrage générale de l'ensemble du PNIA relève du Ministère en charge de l'Agriculture et du Développement Rural. A ce titre, il assure les fonctions d'animation, de coordination générale, de supervision et de dialogue intersectoriel avec les PTF.

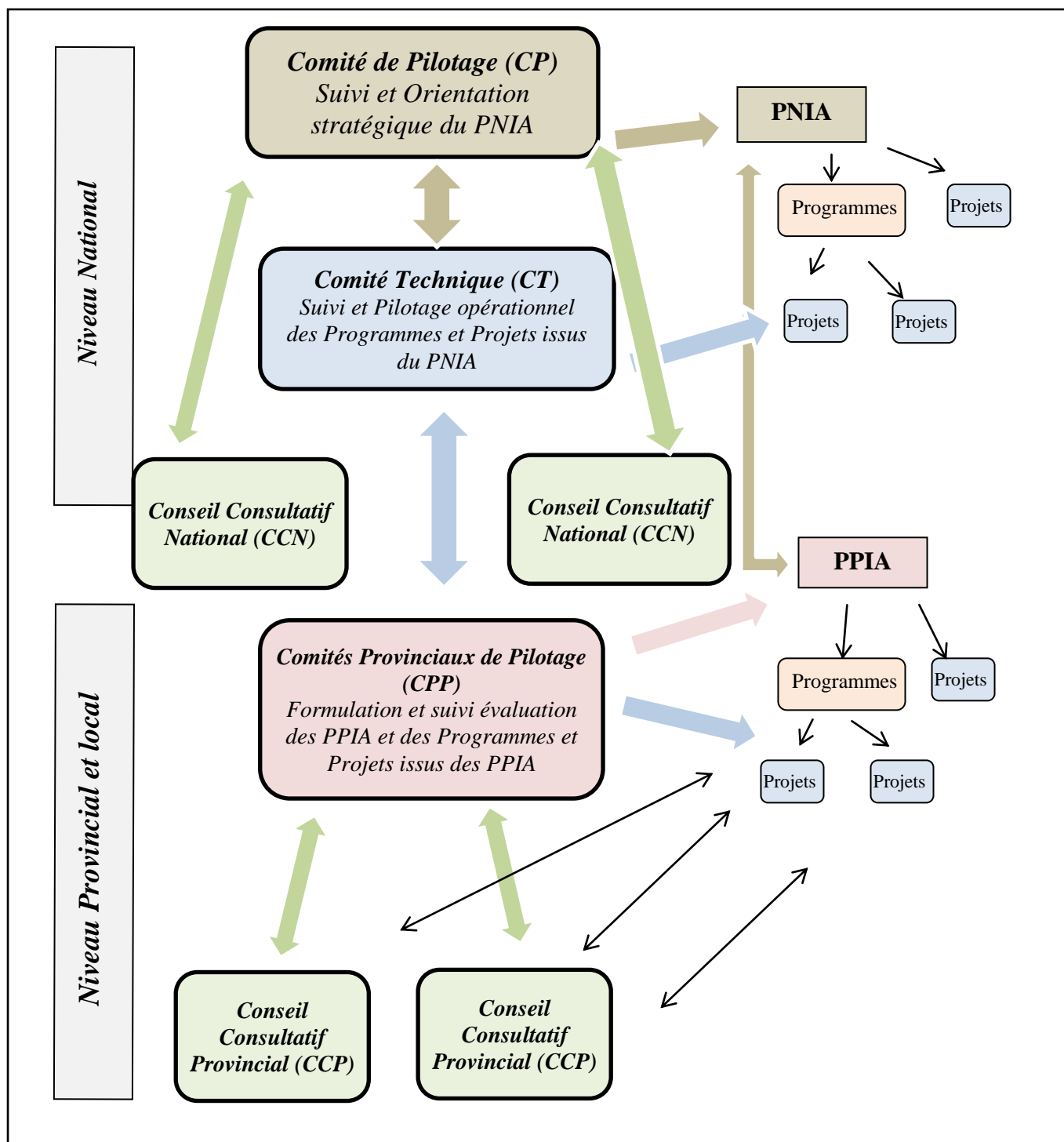
Au niveau des sous-programmes et composantes, deux grands types de fonctions ont été définis pour l'ensemble des acteurs du secteur agricole. Ces fonctions seront assumées par les différents services en cohérence avec leurs attributions, et en respectant le principe de base de la recherche de l'efficacité, à travers la séparation et la complémentarité des rôles.

Il s'agit:

- a. **des fonctions de planification** : qui seront assurées au niveau des sous programmes, généralement par les Directions des Etudes et de la Planification, mais également par certains services spécialisés et opérateurs non étatiques. Il s'agit essentiellement d'une mission de maîtrise d'ouvrage (conception, coordination, planification, budgétisation).
- b. **des fonctions opérationnelles** : qui seront assurées au niveau de chaque composante, par les directions normatives, les services spécialisés, les organisations paysannes, les organisations de la société civile et du secteur privé. Il s'agit essentiellement d'une mission de maîtrise d'œuvre (gestion opérationnelle et de mise en œuvre des activités des projets et programmes issus du PNIA).

La mise en œuvre des activités prévues par le PNIA relèvera de structures identifiées lors de la définition des différents programmes, sous programmes et composantes tels que proposés dans le tableau 12.

Figure 10: Dispositif institutionnel de coordination, de suivi et de pilotage du PNIA et des PPIA



9.3. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET MECANISMES DE FINANCEMENT

Dans un contexte d'insuffisance des ressources et d'accroissement des besoins, il s'agira d'harmoniser l'ensemble des futures interventions dans le secteur agricole et rural en vue d'en améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficacé.

Sur le plan opérationnel, cette harmonisation sera obtenue par l'alignement de chaque nouveau programme ou projet sur l'architecture générale du PNIA. Toutes les nouvelles interventions contribueront ainsi à atteindre les objectifs sectoriels et permettront d'avoir un impact plus significatif sur la croissance agricole, la réduction de la pauvreté, la lutte contre la malnutrition et la souveraineté alimentaire du pays.

Cette démarche suppose l'utilisation d'un cadre logique normalisé de manière à ce que chaque projet soit une déclinaison thématique et/ou géographique du PNIA et afin de réduire la dispersion des différentes formes d'intervention. Les indicateurs utilisés pour la formulation des interventions devront également être analogues à ceux mentionnés dans le PNIA de manière à pouvoir identifier la contribution spécifique de chaque projet aux objectifs sectoriels (figure 11).

Le choix des modalités et des mécanismes de financement devra être soigneusement évalué. Dans un premier temps, l'alignement sur les priorités nationales telles que définies dans le PNIA et les PPIA doit primer sur l'alignement sur les procédures nationales ; *la principale modalité de mise en œuvre des actions pré identifiées dans les composantes du PNIA sera donc une approche projet*. La gestion des financements entrant dans le cadre de projets restera spécifique aux procédures de chaque partenaire. Toutefois, l'harmonisation des conditions de mise en œuvre, des objectifs poursuivis ou des codes de financement sera systématiquement développée.

Cette approche permettra de disposer de cadres d'intervention de plus en plus sécurisants, indispensables aux partenaires avant de pouvoir envisager l'adoption de modalités communes de financement. La mise en œuvre d'une aide budgétaire ne pourra être envisagée que progressivement et dépendra, notamment, de la capacité de gestion de la chaîne de dépenses publiques. Avant cette étape, des « fonds communs » pourraient être développés car ces dispositifs permettent une gestion flexible, proche de celle des projets, tout en offrant un cadre unique de mobilisation des crédits. Ils sont adaptés à la mise en place de fonds compétitifs de subvention ou la réalisation d'actions ponctuelles (fonds d'études). L'expérience accumulée dans le domaine de gestion d'autres fonds en RDC doit encore être capitalisée afin d'en évaluer soigneusement tous les risques.

Par ailleurs, *sur le plan budgétaire*, le Plan National d'Investissement Agricole 2013 - 2020 permettra le cadrage des dépenses à moyen terme afin de donner aux programmes inscrits dans le PNIA une visibilité dans la durée. La planification réalisée à long terme dans le PNIA générera une programmation budgétaire à moyen terme (Cadre de Dépenses à Moyen Terme - CDMT) et la budgétisation annuelle devant être inscrite dans la loi des finances soumise à l'approbation du Parlement (figure 12). Aussi, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural renforcera et améliorera la procédure actuelle de Planification Programmation Budgétisation et Suivi-évaluation (chaîne PPBS).

Les principaux risques susceptibles d'entraver la mise en œuvre du PNIA sont liés : (i) à la faible capacité institutionnelle et humaine pour une planification et une mise en œuvre efficiente des programmes et projets, (ii) à la faible capacité de mobilisation des ressources financières externes, (iii) au manque d'information des parties prenantes quant au processus de mise en œuvre, (iv) à la persistance des crises socio politiques dans le pays, (v) à la persistance des crises économiques et financières internationales, (vi) à la crise énergétiques et à la volatilité des cours mondiaux des produits agricoles, (vii) à la non coordination des interventions et la non harmonisation des procédures des PTF dans leur appui au développement, (viii) à la mauvaise gouvernance et au faible niveau de transparence dans la gestion administrative, (ix) la mévente des produits agricoles, (x) aux aléas climatiques et (xi) à l'insécurité foncière.

Figure 11 : Mécanisme opérationnel de génération des nouveaux programmes et projets.

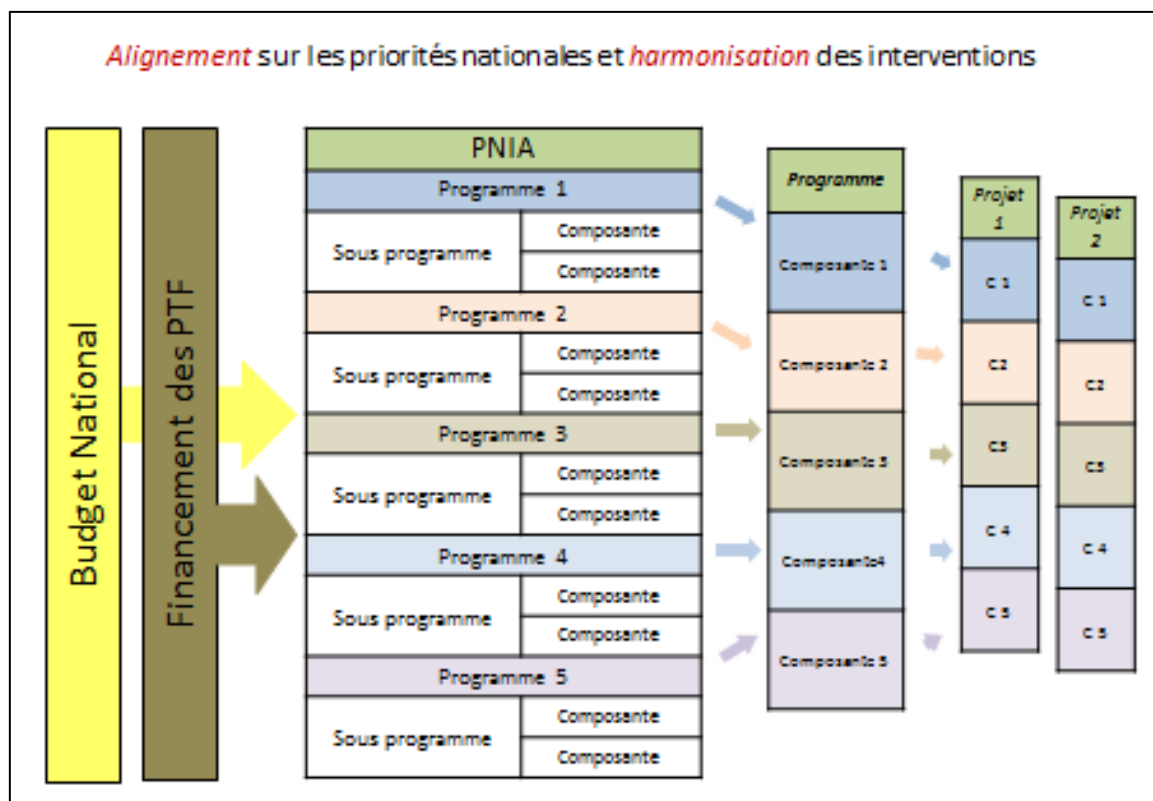


Figure 12 : Liens entre le PNIA, le CDMT, le Budget annuel et la Loi des finances

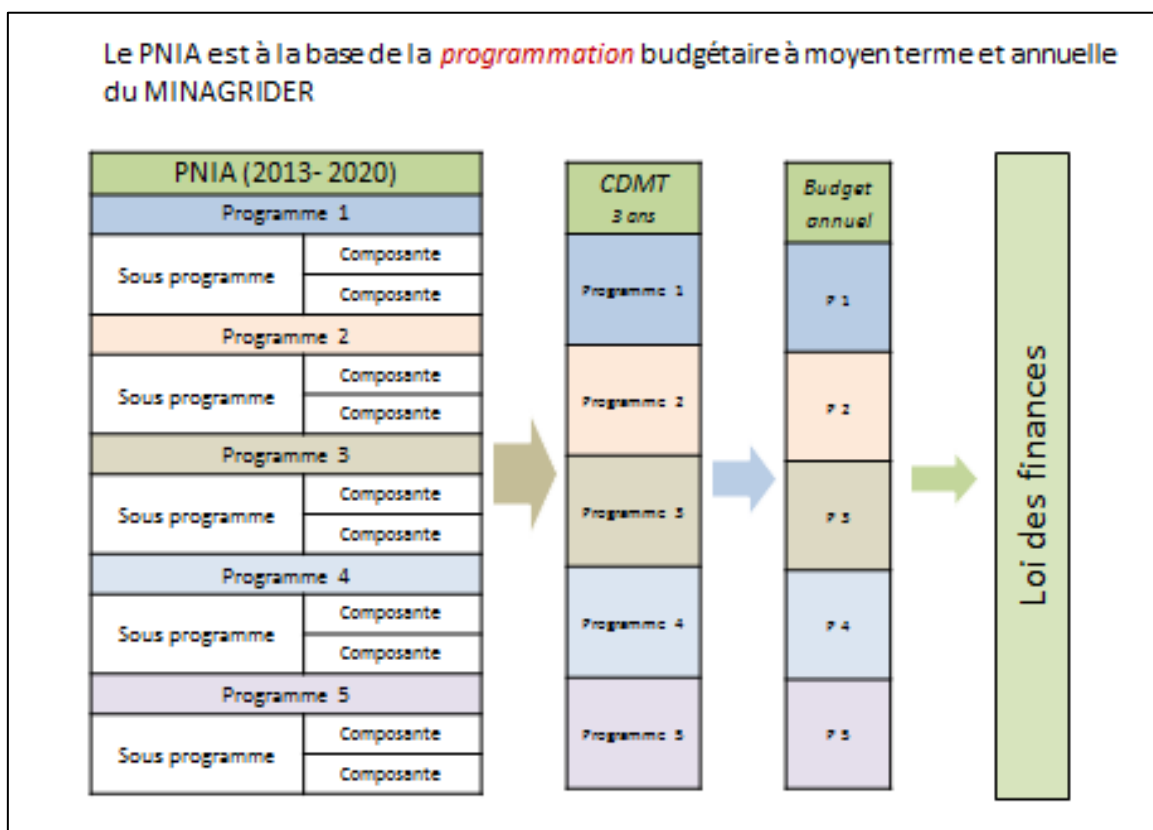


Tableau13: Répartition des rôles et responsabilités pour la coordination, la planification et la mise en œuvre du PNIA

<i>Programme 1 : Promotion des filières agricoles et de l'agri business</i>			
<i>Coordination générale: SG AGRIPEL et SG DR</i>			
<i>Sous-programme</i>	<i>Responsables de planification</i>	<i>Composante</i>	<i>Responsables opérationnel</i>
1.1 : Développement des filières végétales	DAPP, DEP	1.1.1 : Appui à la production, à l'approvisionnement et à la distribution de semences, matériel végétal certifiés et autres intrants	DPPV, INERA, SENASEM, SENAFIC, FEC, COPEMECO, ONC, CERAGRU SENAHUP, SENAFIC
		1.1.2 : Promotion de la traction animale et de la motorisation	SENATRA, SENAMA, DPSA
		1.1.3 : Appui à la mobilisation et à la gestion durables des ressources en eau pour l'agriculture	SNHR, GR
		1.1.4 : Réduction des pertes post récolte et mise en place des infrastructures de séchage et de stockage	DPPV, SENHARU
		1.1.5 : Promotion des systèmes de transformation des céréales (maïs, riz), du manioc et autres tubercules (Taro, ignames, patates douces, pommes de terre, etc.) et des produits d'horticulture	SENATEC, FEC, COPEMECO
		1.1.6 : Promotion de petites unités de transformation agro-alimentaires	SENATEC, FEC, COPEMECO
		1.1.7 : Ouverture et réhabilitation, et entretien des pistes rurales et des voies de déserte agricole	DVDA, FONER
		1.1.8 : Modernisation des équipements et infrastructures de mise en marché	SENHARU, FEC, COPEMECO
1.2 : Développement des filières animales	DAPP	1.2.1 : Amélioration de la productivité des systèmes familiaux et communautaires d'élevage par l'approvisionnement en intrants vétérinaires et d'élevage (géniteurs performants, produits vétérinaires, matériels d'élevage) et par l'amélioration de l'alimentation, de l'abreuvement et de l'habitat	SENIVEL, INERA, DPSA, CONAPAC, COPACO-PRP, AMVC, PRONADEF, LABOVET
		1.2.2 : Promotion des fermes modernes d'élevage (développement et réhabilitation des ranchs bovins réhabilitation et à la création des fermes modernes d'élevage d'ovins, de caprins et de porcins de l'aviculture moderne (pondeuses et de poulets de chairs)	DPSA, AMVC, FEC, COPEMECO, ex ONDE
		1.2.3 : Diversification des productions (cuniculiculture et apiculture) et promotion des élevages non conventionnels (aulacodes, cobayes, chenilles, escargots, porc épïc, crocodiles, etc.)	DPSA, CONAPAC, COPACO-PRP, FEC, COPEMECO
		1.2.4 : Appui à une couverture sanitaire adéquate des animaux	DPSA, AMVC, LABOVET

		1.2.5 : Réhabilitation et construction d'abattoirs et aires d'abattage	DPSA, FEC, COPEMECO, AMVC
		1.2.6 : Transformation, conservation et stockage des produits d'élevage	DPSA, FEC, COPEMECO, MININDUSTRIE, SENATEC
		1.1.7 : Modernisation des équipements et infrastructures de transformation, de conservation et de mise en marché	SENHARU, FEC, COPEMECO
1.3 : Développement des filières halieutiques	DAPP, DEP	1.3.1 : Promotion de la pêche maritime et continentale (équipements de capture, sécurisation, études, protection des zones de frayères etc.)	DP, FEC, COPEMECO, CONAPAC, COPACO-PRP, MECNT, PEMIRU
		1.3.2 : Promotion de l'aquaculture et de la pisciculture (centres d'alevinage, étangs piscicoles, intrants)	SENAQUA, CONAPAC, COPACO-PRP, GR
		1.3.3 : Surveillance et gestion concertée des plans d'eau	DP
		1.3.4 : Modernisation des équipements et infrastructures de mise en marché	DP, CONAPAC, COPACO-PRP
1.4 : Création des Pôles d'Entreprises Agricoles (PEA)	FEC, COPEMECO, DAPP	1.4.1 : Création des Zones d'Aménagement Agricoles Planifiés (ZAAP)	DAPP, DEP
		1.4.2 : Appui à l'installation des professionnels de l'agriculture	DPPV, DCA
		1.4.3 : Réhabilitation des plantations et fermes abandonnées	DPPV, FEC, COPEMECO
		1.4.4: Appui à l'émergence des institutions financières spécialisées au niveau de la production (Micro finance – coopératives financières – agricoles, banques agricoles)	SNCOOP, DAPP, MINIFIN
1.5 : Normes et contrôle de qualité des produits agricoles	DEP industrie, DAPP, DEP commerce	1.5.1 : Définition des textes législatifs et réglementaires en cohérence avec les textes sous régionaux et internationaux (codex alimentarius etc.)	MININDUSTRIE, CONAPAC, COPACO-PRP, FEC, COPEMECO
		1.5.2 : Processus de labellisation et de certification	SQAV, OCC, MECNT
		1.5.3 : Inspection des intrants et des produits agricoles	SQAV, OCC, SENAFIC, SENIVEL, INERA
Programme 2 : Gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des réserves stratégiques Coordination générale : <i>SG AGRPEL et SG SANTE</i>			
Sous-programme	<i>Responsable de planification</i>	<i>Composante</i>	<i>Responsable opérationnel</i>
2.1 : Mise en place et renforcement d'un système d'informations et d'alerte précoce sur la sécurité alimentaire	SNSA, DAPP	2.1.1 : Mise en place d'un système d'informations sur les marchés	SNSA, DMPCC, ECOR, CONAPAC, COPACO-PRP
		2.1.2 : Mise en place d'un système d'alerte précoce sur la sécurité alimentaire et de prévention des risques climatiques	SAP, service national à créer
2.2: Lutte contre la malnutrition	PRONANUT	2.2.1 : Renforcement du degré de prise de conscience des parties prenantes en milieu rural sur l'importance d'une bonne nutrition dans la préservation de la santé	PRONANUT, SNV, DAVRU, CONAPAC, COPACO-PRP

		2.2.2 : Promotion des actions visant l'amélioration de la nutrition	PRONANUT, SNV, DAVRU, CONAPAC, COPACO-PRP
2. 3 : Gestion de la vulnérabilité alimentaire et organisation des réserves stratégiques	DAPP	2.3.1 : Renforcement des systèmes nationaux de suivi et de gestion de la vulnérabilité	SICIAV, service national à créer, RENADA
		2.3.2 : Appui à la mise en adéquation de l'aide alimentaire d'urgence	Cluster SECAL
		2.3.3 : Organisation des réserves stratégiques	Réserves stratégique
<i>Programme 3 : Recherche, vulgarisation et formation agricoles Coordination générale : DG INERA et SG AGRIPEL</i>			
Sous-programme	<i>Responsable de planification</i>	<i>Composante</i>	<i>Responsable opérationnel</i>
3. 1: Appui aux structures de recherche et de développement des innovations technologiques	INERA	3.1.1 : Renforcement des structures de recherche	INERA, Universités
		3.1.2 : Gestion des connaissances	INERA, Universités, Centres de recherche
		3.1.3 : Développement de nouveaux matériels génétiques des espèces végétales, animales et halieutiques	INERA, SENASEM, Universités
		3.1.4 : Développement des technologies de gestion intégrée de la fertilité des sols	INERA, SENAFIC, Universités
		3.1.5 : Développement des technologies intégrées de protection phytosanitaire et zoo sanitaire	DPPV, DPSA, INERA, Universités
		3.1.6 : Développement des technologies de transformation des produits agricoles, carnés et halieutiques	MININDUSTRIE, INERA, Universités, FEC, COPEMECO, SENADEP
3. 2: Appui au développement des structures d'appui -conseil et de vulgarisation	DAPP	3.2.1 : Renforcement des structures publiques et des organisations de la société civile d'appui-conseil	SNV, CONAPAC, COPACO PRP
		3.2.2 : Diffusion et vulgarisation des innovations technologiques	SNV, CONAPAC, COPACO PRP
3.3 Appui aux institutions d'enseignement agricole	DEP Enseignement DAPP, DEP, INERA	3.3.1 : Renforcement des institutions de l'enseignement secondaire agricole	Inspection de l'Enseignement Primaire, Direction Planification et Statistique, Direction Infrastructure Scolaire, Direction Enseignement technique, DAPP, DEP, INERA Ecoles agricoles
		3.3.2 : Renforcement des instituts supérieurs agricoles et de développement rural	Direction Services Académiques, Institut Supérieur de Développement Rural, les Instituts Agro Vétérinaires, DAPP, DEP, INERA
		3.3.3 : Renforcement des institutions universitaires agricoles et vétérinaires	Direction Services Académiques, Facultés d'agronomies et de Médecine Vétérinaires, DAPP, DEP, INERA

<i>Programme 4: Gouvernance agricole, genre et renforcement des capacités humaines et institutionnelles</i>			
<i>Coordination générale : SG AGRPEL et SG DR</i>			
<i>Sous-programme</i>	<i>Responsable de planification</i>	<i>Composante</i>	<i>Responsable opérationnel</i>
4.1: Amélioration de l'environnement politique et législatif pour la promotion du secteur agricole	DAPP et DEP	4.1.1 : Amélioration du cadre politique	DAPP, DEP, CONAPAC, COPACO PRP, FEC, COPEMECO
		4.1.2 : Amélioration du cadre réglementaire et juridique	DAPP, DEP, CONAPAC, COPACO PRP, FEC, COPEMECO
4.2 : Poursuite de la réforme du Ministère de l'Agriculture et de Développement Rural renforcement des capacités humaines et matérielles	DSG AGRPEL et DSG DR	4.2.1 : Amélioration du cadre organisationnel du Ministère de l'Agriculture et de Développement Rural	DSG AGRPEL et DSG DR
		4.2.2 : Construction, réhabilitation et équipement des institutions publiques agricoles au plan national et provincial	DSG AGRPEL et DSG DR, IPAPL et IPDR
		4.2.3 : Renforcement des capacités technique du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	DSG AGRPEL et DSG DR, DAPP, DEP DR, Centres de formations, Universités
4.3 : Renforcement des capacités techniques et organisationnelles des Organisations Paysannes, de la société civile et du secteur privé	CONAPAC, COPACO-PRP, FEC, COPEMECO, DAPP, DEP	4.3.1 Appui à la structuration des producteurs à la base et renforcement des capacités organisationnelles des organisations paysannes (OP) au niveau local, provincial et national et des PME/PMEA	SNCOOP, CONAPAC, COPACO-PRP, DAGP, SNV, CARG
		4.3.2 Amélioration du cadre institutionnel et organisationnel des organisations paysannes	SNCOOP, CONAPAC, COPACO-PRP, DAGP, Centres de formations, Universités
		4.3.3 : Renforcement des capacités techniques des producteurs agricoles (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, pisciculteurs etc.)	SNCOOP, DAGP, SENATEC, DP CONAPAC, COPACO-PRP, FEC, COPEMECO, Centres de formations, Universités
		4.3.4 : Renforcement des capacités de conservation et de la transformation des produits agricoles	DMPCC, DAGP MINICOMMERCE, FEC, COPEMECO, Centres de formations, Universités
		4.3.5 : Renforcement des capacités commerciales des producteurs agricoles	SNV, SNCOOP, DAGP, CONAPAC, COPACO PRP, Centres de formations, Universités
4. 4 : Renforcement des capacités des structures de contrôle, de suivi et de coordination du secteur agricole et rural	DAPP, DEP	4.4.1 : Renforcement des capacités des structures chargées de la programmation et du suivi	DAPP, DEP, Centres de formations, Universités
		4.4.2 : Renforcement des capacités des structures de contrôle et d'inspection des services	DI, DAPP, DEP, Centres de formations, Universités
		4.4.3 : Mise en place et appui au fonctionnement d'un système d'analyse stratégique, de revue et gestion des connaissances dans le secteur	SAKSS, SNSA, DAPP, DEP, Centres de formations, Universités, CONAPAC,

		agricole	COPACO PRP, FEC, COPEMECO
		4.4.4 : Mise en place d'un mécanisme permanent de collecte, de traitement, de stockage et de diffusion des statistiques agricoles	SNSA, DAPP, DEP, INS
		4.4.5. Appui aux plates-formes de concertation au niveau national, provincial, territorial et sectoriel	DEP, CONAPAC, COPACO.
4.5 : Genre et autonomisation des femmes rurales	DEP GENRE ET FAMILLE, DEP DR	4.5.1 : Renforcement de la participation citoyenne des femmes rurales	MIN GENRE ET FAMILLE, SNCOOP, CONAPAC, COPACO PRP, FEC, COPEMECO, Centres de formations, Universités
		4.5.2 : Renforcement des capacités économiques des organisations des femmes rurales	MIN GENRE ET FAMILLE SNCOOP, CONAPAC, COPACO PRP, FEC, COPEMECO, Centres de formations, Universités
<i>Programme 5 : Adaptation aux changements climatiques Coordination générale :SG AGRIPEL et SG ENVIRONNEMENT</i>			
Sous-programme	<i>Responsable de planification</i>	<i>Composante</i>	<i>Responsable opérationnel</i>
5.1 : Mise en place des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique	DAPP, DEP DR, DDD Environnement, DEP Env	5.1.2 : Promotion de la Gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS)	DPPV, INERA, CREN-K, GR, DDD Env
		5.1.3 : Appui à la mise en place de systèmes agroforestiers plus résilients	DPPV, INERA, CREN-K, GR, DDD Environnement
		5.1.4 : Aménagements des bassins versants et mise en place des mesures anti érosives	GR, DRE Env, DPPV, SNHR
		5.1.4 : Mesures d'accompagnement du processus REDD+	DDD Env, Coordination nationale REDD,
5.2 : Gestion des risques climatiques	DAPP, DEP DR, DDD Environnement, DEP Env	5.2.1 : Renforcement des centres agro météorologiques	INERA, METELSAT, DPPV
		5.2.1 : Mise en place des mécanismes de surveillance et de prévention des risques climatiques	CENIE Env, GEEC Env

9.4. DISPOSITIF GLOBAL DE SUIVI-EVALUATION

Le suivi et l'évaluation du PNIA doivent être réalisés dans un cadre global cohérent pour mesurer non seulement les performances des projets et programmes exécutés sur le terrain auprès des populations rurales mais également pour évaluer les performances générales du secteur agricole et rural.

La diffusion et le partage des informations au niveau national et provincial ainsi que la production d'outils d'aide à la décision permettront d'alimenter une démarche participative d'amélioration continue de la mise en œuvre du PNIA et des PPIA. Il conviendra par conséquent d'associer aux services de l'Etat les principaux acteurs impliqués dans le développement du secteur.

Le dispositif institutionnel de suivi évaluation sera donc mis en œuvre à deux niveaux complémentaires :

- ⇒ **au niveau opérationnel** par la mise en œuvre d'un système de suivi évaluation des projets et programmes orienté vers les résultats pour informer le Comité Technique (CT) et les Comités Provinciaux de Pilotage (CPP); et
- ⇒ **au niveau stratégique** par le renforcement du système de statistiques agricoles, la mise en place du nœud SAKSS et l'organisation annuelle d'une revue sectorielle conjointe afin de nourrir les réflexions du Comité de Pilotage et des Conseils Consultatifs Provinciaux (CCP).

Plus précisément, les objectifs du dispositif consistent à :

- fournir une vision globale de la contribution du secteur agricole et rural à la mise en œuvre du DSCR 2 ;
 - offrir aux décideurs les éléments de réorientation stratégique ;
 - asseoir et argumenter la position nationale face aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF);
 - produire les bases concrètes, basées sur des évidences, pour une analyse commune entre l'Etat, les Organisations Paysannes, la Société Civile, le Secteur Privé et les PTF;
 - fournir les éléments de plaidoyer aux Ministères du secteur pour l'augmentation de leur budget ; et
 - fournir des éléments de décision pour le déblocage de tranches variables dans la perspective d'un éventuel appui budgétaire sectoriel.
- ***Le dispositif de suivi et d'évaluation des projets et programmes***

Le système de suivi-évaluation des programmes et projets doit produire des informations cohérentes sur les réalisations effectuées. Le dispositif devra mettre en œuvre des actions de *suivi* et d'*évaluation* des performances des projets et programmes.

Il s'agira tout d'abord d'organiser le ***suivi systématique de l'ensemble du portefeuille des Projets et Programmes (P/P) du secteur agricole et rural à travers une revue annuelle*** afin de produire une analyse critique sur l'état d'exécution technique et financière du portefeuille à l'issue de chaque année écoulée. Plus précisément, il s'agit de (i) collecter toutes les informations nécessaires (liste exhaustive des P/P du secteur) afin d'actualiser la matrice de suivi des P/P, (ii) suivre l'exécution technique et financière des projets et programmes, (iii) de faire les recommandations adéquates aux Ministères et aux gestionnaires des projets et (iv) rédiger et valider le rapport sur l'état d'exécution des Projets/Programmes du secteur.

A la suite de cette activité de suivi qui permet d'établir la situation de référence annuelle de l'ensemble des interventions, il s'agira de mettre en œuvre ***l'évaluation des performances des P/P en termes de pertinence (qualité de conception), d'efficience, d'efficacité, d'effets et de viabilité potentielle.***

L'évaluation externe d'un portefeuille conséquent de projets n'est pas aisée ; outre le volume de travail que cela nécessite, la grande diversité des projets et des bailleurs induit également une grande diversité de définitions et de méthodologies d'évaluation. Il est donc nécessaire de valider et de mettre en œuvre un dispositif et une **méthodologie nationale** orientée vers les résultats, s'appliquant indistinctement à tous les P/P et à tous les PTF. Ce dispositif d'évaluation orienté vers les résultats doit produire régulièrement des rapports de qualité aux autorités de tutelle, aux différents partenaires ainsi qu'au Comité Technique (CT) et aux Comités Provinciaux de Pilotage (CPP).

Ces missions devront être remplies conjointement par les agents de l'Etat et les Représentants des Organisations Paysannes sous la coordination des Directions en charges du Suivi Evaluation des projets et programmes (DAPP et DEP).

La collecte systématique et l'étude des documents de projet (Conventions de financement, accords de prêt, rapports d'activités, rapports d'évaluation interne etc.) est l'étape préalable au lancement des missions de suivi évaluation. De très nombreux documents existent au sein des différentes structures mais ils ne sont pas toujours facilement et rapidement mobilisables. La **banque de donnée des Projets et Programmes devra être opérationnalisée** et alimentée de manière continue au fur et à mesure du cycle de gestion des différents projets.

➤ **Le dispositif de suivi évaluation stratégique**

Le dispositif est basé sur le suivi statistique de l'ensemble des indicateurs sectoriels indiqués dans le PNIA et sur l'opérationnalisation d'un nœud SAKSS ; le dispositif de suivi stratégique étant ponctué d'une revue sectorielle conjointe.

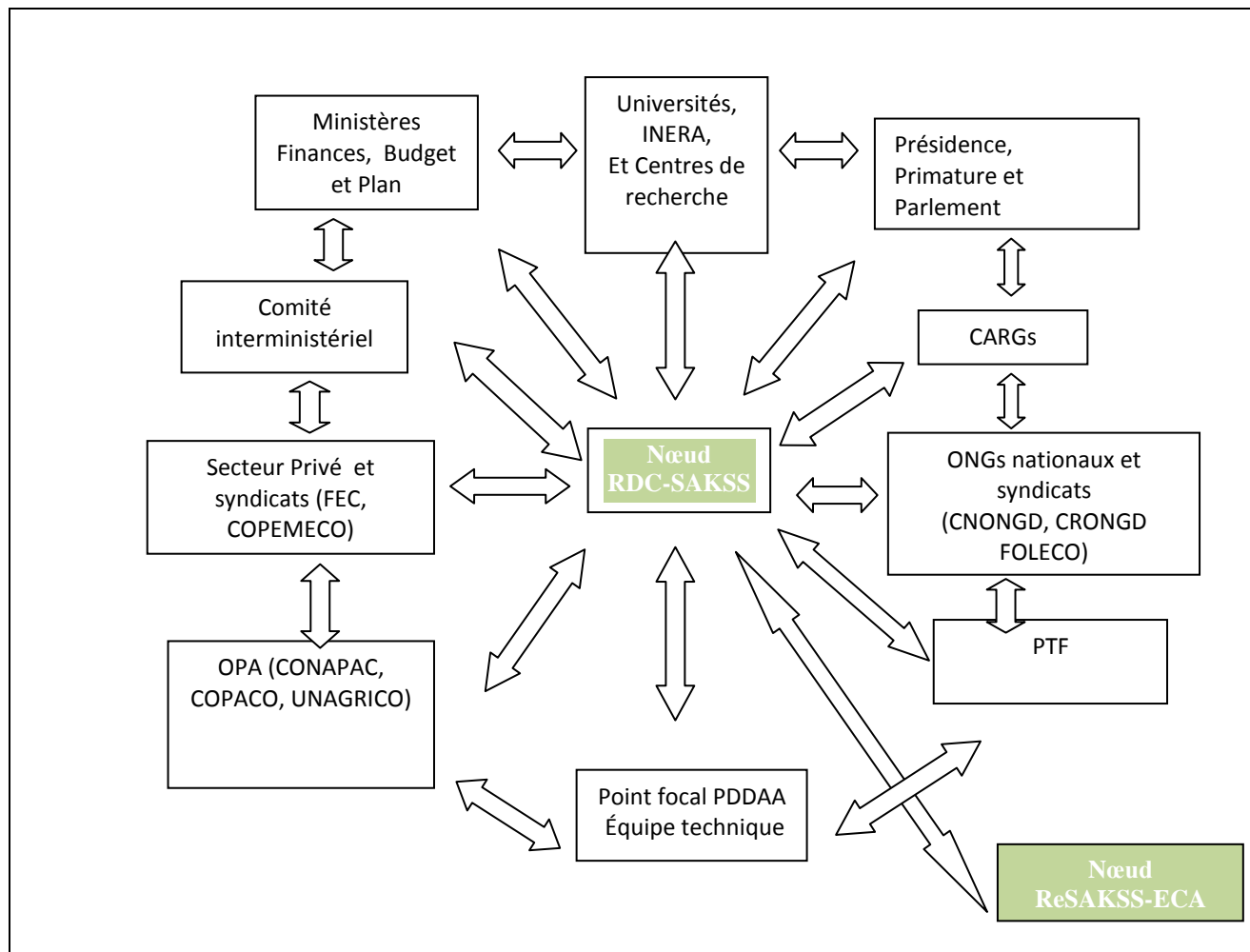
Le suivi est un processus continu de collecte et de traitement des renseignements qui permet de repérer des anomalies en cours d'exécution, d'apporter des corrections à la gestion de l'action et la réorientation technique nécessaire pour atteindre les objectifs des programmes. **Le système de production de statistiques** doit être renforcé pour améliorer la régularité, la fiabilité, la coordination intersectorielle en matière de collecte, de traitement et d'analyse de données, ainsi que le niveau de désagrégation des données. La réalisation d'enquêtes de base sera nécessaire ainsi que la diffusion d'information à tous les niveaux.

Les Systèmes Régionaux d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances (Re-SAKSS) visent à renforcer les capacités institutionnelles et techniques de chaque pays, si nécessaire, pour assurer qu'ils disposent un système d'information et de connaissances qui facilite le dialogue et la prise de décisions fondée sur des bases objectives. Il est prévu de créer **un relais national appelé SAKSS national (RDC-SAKSS)** qui est une composante technique du processus de dialogue et de revue inclusif visant à faciliter l'amélioration de la qualité de la formulation et de la mise en œuvre de politiques et stratégies dans le pays (figure x). Le rôle de la SAKSS sera d'améliorer la qualité de la conception et de la mise en œuvre de politiques et stratégies dans le pays. Ses principales fonctions seront de:

- générer, compiler et disséminer les analyses et les données pertinentes pour le développement agricole et rural conformément aux objectifs du PNIA;
- effectuer des analyses de la stratégie d'investissement dans le secteur, notamment celles des différents sous-secteurs, communiquer les options d'investissement et politiques fondées sur ces analyses ;
- créer des produits de la connaissance pour la diffusion et la sensibilisation à travers une combinaison de canaux réels et virtuels;
- favoriser les débats politiques intersectoriels sur les alternatives de développement agricole et rural;
- encourager le dialogue et l'échange de données et de connaissances entre les différentes parties prenantes aux niveaux national, régional et international;

- faciliter l'accès aux outils d'analyse et de visualisation en utilisant les technologies d'Information et de Communications (TIC); et
- renforcer les capacités locales pour mener des recherches et des analyses des politiques pertinentes et objectives à travers une variété de processus de formation à court et à long terme.

Figure 13: Cartographie des parties prenantes du nœud SAKSS de la RDC



La *revue sectorielle annuelle conjointe* est le lieu de rencontre de tous les intervenants du secteur agricole et rural où sont présentés tous les produits issus du dispositif global de suivi évaluation. Il s'agit de faire le point sur la situation du secteur au cours de l'année écoulée et d'en étudier les perspectives.

Atelier d'analyse de l'état général de performance du secteur, la revue sectorielle conjointe réunit les principaux groupes d'acteurs impliqués: (i) l'Etat (les différents ministères concernés), (ii) les autorités provinciales, (iii) les Organisations Paysannes, la société civile et les opérateurs privés et (iv) les Partenaires Techniques et Financiers.

9.5. CADRE DE RESULTATS DU PNIA

<i>Objectif global :</i>		
<i>Stimuler une croissance annuelle soutenue du secteur agricole de plus de 6%, indispensable pour réduire la pauvreté, pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations congolaises et pour générer durablement des emplois et des revenus</i>		
Indicateurs	Hypothèses	Sources de vérification
<ul style="list-style-type: none"> - Taux annuel de croissance du PIB agricole (6%) ; - Taux d'amélioration de la balance commerciale agricole ; - Part du budget national alloué au secteur agricole et rural ; - Taux d'amélioration des revenus des producteurs agricoles ; - Nombre d'emplois créés ; - Réduction de moitié du nombre de personnes souffrant de la faim (horizon 2020) 	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte sociopolitique et économique stable ; - Soutien continu du Gouvernement dans la mise en œuvre du PNIA ; - Respect des engagements de Maputo (10% budget au secteur agricole et rural) ; - Bonne gouvernance assurée ; - Adhésion de tous les partenaires acquis (PTF, OPA, Privés, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes et enquêtes de référence ; - Enquêtes d'évaluation d'impact (mi et fin parcours) ; - Rapport d'achèvement du PNIA ; - Etudes et enquêtes du DSCR II ; - Statistiques nationales

<i>Objectif spécifique 1:</i>		
<i>Promouvoir les filières agricoles et développer l'agri business afin d'assurer durablement la sécurité alimentaire des populations et améliorer les revenus des paysans et des autres opérateurs du secteur</i>		
<ul style="list-style-type: none"> - Taux de couverture des besoins en produits agricoles par la production nationale ; - Nombre de producteurs agricoles convertis à l'agrobusiness ; - Nombre de filières organisées et fonctionnelles ; - Taux d'amélioration des revenus des producteurs agricoles ; - Nombre d'emplois créés dans le secteur de l'agrobusiness 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté du Gouvernement ; - Bonne gouvernance assurée ; - Adhésion de tous les partenaires acquis (PTF, OPA, Privés, etc.) ; - Bon fonctionnement des services techniques d'encadrement 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes auprès des producteurs - Rapports du PNIA ; - Rapports des statistiques agricoles

<i>Objectif spécifique 2:</i>		
<i>Améliorer la gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et constituer des réserves stratégiques</i>		
<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de l'indice de sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations; - Taux de prévalence de la malnutrition infantile ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Implication du Gouvernement ; - Collaboration des autres Ministères et services étatiques acquis ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport/Etudes des projets ; - Enquêtes du Ministère de la Santé Publique (PRONANUT) ; - Statistiques agricoles

	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion des autres parties prenantes (PTF, OPA, Privés, etc.) ; - Forte implication des populations 	
--	---	--

<u>Objectif spécifique 3 :</u>		
<i>Développer et diffuser les produits de la recherche auprès des utilisateurs</i>		
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de technologies améliorées mises au point et diffusées ; - Technologie innovantes introduites annuellement ; - Taux d'accroissement de la productivité agricole, découlant de ces technologies. 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté du Gouvernement ; - Implication des PTF, OPA et des Privés ; - Coordination des actions entre les Universités, les centres de recherche agronomique (étatique et privé) et le MINAGRIDER ; - Motivation des chercheurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports/Etudes des projets ; - Rapports INERA ; - Statistiques agricoles

<u>Objectif spécifique 4 :</u>		
<i>Améliorer la gouvernance agricole, promouvoir l'intégration de l'approche genre et renforcer les capacités humaines et institutionnelles</i>		
<ul style="list-style-type: none"> - Efficacité et de la qualité des dépenses publiques du secteur agricole - Nombre de réformes entreprises dans le secteur agricole - Niveau de satisfaction des usagers du secteur - Niveau d'implication des femmes dans la prise de décision 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté du Gouvernement - Implication des PTF 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et enquêtes auprès des usagers du secteur

<u>Objectif spécifique 5 :</u>		
<i>Réduire la vulnérabilité du secteur agricole aux changements climatiques</i>		
<ul style="list-style-type: none"> - Superficies agricoles cultivées sous gestion durable des ressources - Superficie des zones protégées - Données météorologiques disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté du Gouvernement - Implication des PTF - Implication des OPA et du Secteur Privé 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et études du MECNT - Enquêtes auprès des OPA et populations riveraines

Annexe 1. Cadre logique

Annexe 2. Rentabilité économique du PNIA

Annexe 3. Projection de la production agricole induite par le PNIA

Annexe 4. Evolution du budget du secteur (2010-2013)

Annexe 1: Cadre logique détaillé du PNIA

Objectif global : de stimuler une croissance annuelle soutenue du secteur agricole de plus de 6%, indispensable pour réduire la pauvreté, pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations congolaises et pour générer durablement des emplois et des revenus		
Indicateurs	Hypothèses	Sources de vérification
<ul style="list-style-type: none"> - Taux annuel de croissance du PIB agricole (6%) ; - Taux d'amélioration de la balance commerciale agricole ; - Part du budget national alloué au secteur agricole et rural ; - Taux d'amélioration des revenus des producteurs agricoles ; - Nombre d'emplois créés ; - Réduction de moitié du nombre de personnes souffrant de la faim (horizon 2020) 	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte sociopolitique et économique stable ; - Soutien continu du Gouvernement dans la mise en œuvre du PNIA ; - Respect des engagements de Maputo (10% budget au secteur agricole et rural) ; - Bonne gouvernance assurée ; - Adhésion de tous les partenaires acquis (PTF, OPA, Privés, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes et enquêtes de référence ; - Enquêtes d'évaluation d'impact (mi et fin parcours) ; - Rapport d'achèvement du PNIA ; - Etudes et enquêtes du DSCR II ; - Statistiques nationales
Objectif spécifique 1: Promouvoir les filières agricoles et développer l'agri business afin d'assurer durablement la sécurité alimentaire des populations et améliorer les revenus des paysans et des autres opérateurs du secteur		
<ul style="list-style-type: none"> - Taux annuel de croissance du PIB du secteur agricole ; - Taux de couverture des besoins en produits agricoles par la production nationale ; - Nombre de producteurs agricoles convertis à l'agri-business ; - Nombre de filières organisées et fonctionnelles ; - Taux d'amélioration des revenus des producteurs agricoles ; - Nombre d'emplois créés dans le secteur de l'agro-business 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté du Gouvernement ; - Bonne gouvernance assurée ; - Adhésion de tous les partenaires acquis (PTF, OPA, Privés, etc.) ; - Bon fonctionnement des services techniques d'encadrement 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes auprès des producteurs - Rapports du PNIA ; - Rapports des statistiques agricoles
Résultats 1.1. La productivité et la compétitivité des filières végétales sont durablement améliorées		
<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'augmentation de la production végétale; - Evolution des rendements des filières végétales ; - Taux de couverture des besoins de la population 	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion de tous les partenaires acquis (PTF, OPA, Privés, etc.) ; - Bon fonctionnement des services techniques 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes auprès des producteurs - Rapports du PNIA ; - Rapports des statistiques agricoles

	<ul style="list-style-type: none"> - d'encadrement ; - Développement de matériel végétal performant 	
Action1.1.1 : Appui à la production, à l'approvisionnement et à la distribution des intrants pour les filières vivrières		
<ul style="list-style-type: none"> - Quantité d'intrants pour les filières vivrières produits et distribués ; - Nombre de producteurs agricoles bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne gouvernance assurée ; - Bonne implication des OPA et des opérateurs économiques privés 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et enquêtes auprès des prestataires de service et des bénéficiaires ; - Statistiques agricoles
Action 1.1.2 : Appui à la production, à l'approvisionnement et à la distribution des intrants pour les filières des cultures pérennes de rente		
<ul style="list-style-type: none"> - Quantité d'intrants pour les filières des cultures pérennes de rente produits et distribués ; - Nombre de producteurs agricoles bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne gouvernance assurée ; - Bonne implication des OPA et des opérateurs économiques privés 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et enquêtes auprès des prestataires de service et des bénéficiaires ; - Statistiques agricoles
Action1.1.3 : Appui à la production, à l'approvisionnement et à la distribution des intrants pour les filières de l'arboriculture fruitière		
<ul style="list-style-type: none"> - Quantité d'intrants pour les filières de l'arboriculture fruitière produits et distribués ; - Nombre de producteurs agricoles bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne gouvernance assurée ; - Bonne implication des OPA et des opérateurs économiques privés 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et enquêtes auprès des prestataires de service; - Rapports d'enquête auprès des bénéficiaires - Statistiques agricoles
Action1.1.4 : Appui à la production, à l'approvisionnement et à la distribution des intrants pour les filières du maraîchage		
<ul style="list-style-type: none"> - Quantité d'intrants pour les filières du maraîchage produits et distribués ; - Nombre de producteurs agricoles bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne gouvernance assurée ; - Bonne implication des OPA et des opérateurs économiques privés 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et enquêtes auprès des prestataires de service et des bénéficiaires ; - Statistiques agricoles
Action1.1.5 : Promotion de la traction animale et de la motorisation		
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de tracteurs fonctionnels ; - Nombre de motoculteurs opérationnels ; - Nombre 'attelages produits ; - Nombre de noyaux de bœuf de trait installés - Nombre d'opérateurs privés de maintenance installés 	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne gouvernance assurée ; - Bonne implication des OPA et des opérateurs économiques privés ; - Bon fonctionnement des services techniques d'encadrement étatiques et privés 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et enquêtes auprès des bénéficiaires ; - Statistiques agricoles ; - Rapports des services d'encadrement technique étatique et privés; - Rapports des concessionnaires.

Action 1.1.6 : Appui à la mobilisation et à la gestion durables des ressources en eau pour l'agriculture		
<ul style="list-style-type: none"> - Superficie hydro agricoles aménagées et réhabilitées ; - Nombre de barrages de retenue d'eau construits ; - Superficie de bas-fonds aménagés 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une expertise qualifiée dans le pays ; - Implication des autres Ministères et services étatiques concernés 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports /Etudes des projets ; - Enquêtes
Action 1.1.7 : Réduction des pertes post récolte et mise en place des infrastructures de séchage et de stockage		
<ul style="list-style-type: none"> - Taux des pertes post récolte ; - Nombre d'infrastructures de séchage construites et opérationnelles ; - Nombre d'infrastructures de stockage construites et opérationnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté du Gouvernement ; - Implication des bénéficiaires; - Respect des cahiers de charge dans la réalisation des ouvrages 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports/Etudes des projets ; - Enquêtes ; - Statistiques agricoles
Action 1.1.8 : Promotion des systèmes de transformation des céréales, des tubercules et des produits d'horticulture		
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'unités de transformation des céréales, des tubercules et des produits d'horticulture installées ; - Nombre de personnes (hommes et femmes) formées aux techniques de transformation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Bon fonctionnement des services d'encadrement et de vulgarisation ; - Implication des bénéficiaires (OPA et autres opérateurs); - Implication des privés ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports/Etudes des projets ; - Enquêtes ; - Statistiques agricoles
Action 1.1.9 : Promotion de petites unités de transformation agro-alimentaires		
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'unité de transformation agro-alimentaire installée ; - Nombre de personnes (hommes et femmes) formées aux techniques de transformation 	<ul style="list-style-type: none"> - Bon fonctionnement des services d'encadrement et de vulgarisation ; - Implication des bénéficiaires ; - Implication des opérateurs privés 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports/Etudes des projets; - Statistiques agricoles
Action 1.1.10 : Ouverture et réhabilitation, et entretien des pistes rurales et des voies de déserte agricole		
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de Km de pistes rurales réhabilités ou aménagés ; - Nombre de brigades d'entretien formées 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté du Gouvernement ; - Implication des autres services étatiques concernés 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports/Etudes des projets ; - Enquêtes ; - Statistiques agricoles
Action 1.1.11 : Modernisation des équipements et infrastructures de mise en marché		
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de marchés et d'infrastructures de 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté du Gouvernement ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports/Etudes des

commercialisation construits et réhabilités	<ul style="list-style-type: none"> - Implication des autres services étatiques concernés ; - Implication des bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> projets; - Enquêtes ; - Statistiques agricoles
Résultats 1.2 : La productivité et la compétitivité des filières animales est durablement améliorée		
<ul style="list-style-type: none"> - Taux annuel de croissance du PIB du sous-secteur de la production animale ; - Taux de couverture des besoins en viande, œufs et lait par la production nationale 	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion de tous les partenaires acquise (PTF, OPA, Privés, etc.) ; - Bon fonctionnement des services techniques d'encadrement ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes auprès des éleveurs ; - Rapports du PNIA ; - Rapports des statistiques agricoles
Action 1.2.1 : Amélioration de la productivité des systèmes familiaux et communautaires d'élevage par l'approvisionnement en intrants vétérinaires et d'élevage		
<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des effectifs du cheptel (ovin, caprin, porcine et avicole) 	<ul style="list-style-type: none"> - Bon fonctionnement des services techniques d'encadrement ; - Existence de géniteurs performants ; - Implication des éleveurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports/Etudes des projets, - Enquêtes ; - Statistiques agricoles
Action 1.2.2 : Promotion des fermes modernes d'élevage (bovin, ovin, caprin, porcine et avicole)		
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de fermes modernes d'élevage (bovin, ovin, caprin, porcine et avicole) installées 	<ul style="list-style-type: none"> - Bon fonctionnement des services techniques d'encadrement ; - Existence de géniteurs performants ; - Mise en place des mesures incitatives 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports/Etudes des projets, - Enquêtes ; - Statistiques agricoles ; - Rapport de l'Agence National des Investissements
Action 1.2.3 : Diversification des productions et promotion des élevages non conventionnels		
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'opérateurs d'élevage non conventionnels actifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Bon fonctionnement des services techniques d'encadrement ; - Existence de géniteurs performants ; - Mise en place des mesures incitatives 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports des projets, études et enquêtes ; - Statistiques agricoles ;

Action 1.2.4: Appui à une couverture sanitaire adéquate des animaux		
- Taux de couverture vaccinale des animaux;	- Bon fonctionnement des services techniques d'encadrement ; - Forte implication des éleveurs	- Rapports des projets, études et enquêtes ; - Statistiques agricoles ;
Action 1.2.5 : Réhabilitation et construction d'abattoirs et aires d'abattage		
- Nombre d'abattoirs construits et réhabilités ; - Nombre d'aire d'abattage construits	- Implication des bénéficiaires; - Respect des cahiers de charge dans la réalisation des ouvrages	- Rapports des projets, études et enquêtes ; - Statistiques agricoles ;
Action 1.2.6 : Transformation, conservation et stockage des produits d'élevage		
- Nombre d'unités de transformation, de conservation et de stockage des produits d'élevage installées ; - Nombre de personnes formées en techniques de transformation, conservation et stockage des produits d'élevage	- Implication des bénéficiaires; - Maîtrise de nouvelles techniques de transformation - Encadrement adéquat des bénéficiaires	- Rapports/Etudes des projets ; - Rapports d'enquêtes auprès des bénéficiaires; - Statistiques agricoles
Action 1.1.7 : Modernisation des équipements et infrastructures de mise en marché		
- Nombre de chambres froides construites et réhabilitées	- Implication des opérateurs économiques privés; - Respect des cahiers de charge dans la réalisation des ouvrages	- Rapports des projets ; - Rapports des statistiques agricoles.
Résultats 1.3 : La productivité et la compétitivité des filières halieutiques est durablement améliorée		
- Taux annuel de croissance du PIB du sous-secteur de la production halieutique ; - Taux de couverture des besoins en produits halieutiques par la production nationale	- Adhésion de tous les partenaires acquise (PTF, OPA, Privés, etc.) ; - Bon fonctionnement des services techniques d'encadrement ;	- Enquêtes auprès des pêcheurs; - Rapports du PNIA ; - Rapports des statistiques agricoles
Action 1.3.1 : Promotion de la pêche maritime et continentale (équipements de capture, sécurisation, études, protection des zones de frayères etc.)		
- Quantité d'intrants et équipements de pêche acquis et distribués ;	- Bon fonctionnement des services techniques	- Rapports d'enquêtes auprès des pêcheurs ;

- Nombre de débarcadères construits et réhabilités ;	d'encadrement ; - Bonne gouvernance assurée	- Rapport des statistiques agricoles
Action 1.3.2 : Promotion de l'aquaculture et de la pisciculture (centres d'alevinage, étangs piscicoles, intrants)		
- Nombre de centres d'alevinage construits ; - Nombre d'étangs piscicoles construits ; - Quantité d'intrants et équipements de pêche acquis et distribués	- Bon fonctionnement des services techniques d'encadrement ; - Bonne gouvernance assurée ; - Implication des pêcheurs ;	- Rapports/Etudes des projets ; - Rapports des statistiques agricoles
Action 1.3.3 : Surveillance et gestion concertée des plans d'eau		
- Enquête cadre sur les plans d'eau ; - Dispositif de suivi-évaluation des ressources halieutiques et des plans d'eau opérationnel ; - Réglementation appropriée sur la pêche opérationnelle	- Existence d'une bonne expertise technique dans la gestion des ressources halieutiques ; - Implication des autres Ministères et services étatiques concernés	- Rapports/Etudes des projets ; - Rapports d'enquêtes ; - Statistiques agricoles ; - Rapports du MECNT
Action 1.3.4 : Modernisation des équipements et infrastructures de mise en marché		
- Acquisition des camions frigorifiques ; - Construction et réhabilitation des chambres froides	- Implication des opérateurs économiques privés ; - Respect des cahiers de charge dans la réalisation des ouvrages	- Rapports/Etudes des projets ; - Rapports d'enquêtes ; - Statistiques agricoles
Résultats 1.4 : Les filières sont redynamisées par la création de Pôles d'Entreprises Agricoles		
- Nombre de pôles d'entreprises agricoles créés à travers le pays	- Mise en place des mesures incitatives (sécurisation foncière, octroi des crédits, réduction pression fiscale etc.); - Bon fonctionnement des services d'encadrement étatique et privé	- Rapports/Etudes des projets ; - Rapports d'enquêtes auprès des exploitants; - Statistiques agricoles
Action 1.4.1 : Création des Zones d'Aménagement Agricoles Planifiées (ZAAP)		
- Superficies aménagées ; - Nombres d'agriculteurs installés	- Encadrement technique adéquat des exploitants ;	- Rapports/Etudes des projets ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Accès facilité à la terre et au crédit agricole 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'enquêtes auprès des exploitants; - Statistiques agricoles
Action 1.4.2 : Appui à l'installation des professionnels de l'agriculture		
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de professionnels de l'agriculture installés 	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrement technique adéquat des exploitants ; - Accès facilité à la terre et au crédit agricole 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports/Etudes des projets ; - Rapports d'enquêtes auprès des exploitants; - Statistiques agricoles
Action 1.4.3 : Réhabilitation des plantations et fermes abandonnées		
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de plantations réhabilitées ; - Nombre de fermes réhabilitées 	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne gouvernance ; - Mise en place des mesures incitatives (sécurisation foncière, octroi des crédits, réduction pression fiscale etc.); - Bon fonctionnement des services d'encadrement étatique et privé 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports/Etudes des projets ; - Rapports d'enquêtes auprès des exploitants; - Statistiques agricoles
Action 1.4.4: Appui à l'émergence des institutions financières spécialisées au niveau de la production		
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'institutions de crédits agricole opérationnelles ; - Montant des financements accordés 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du climat des affaires ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports/Etudes des projets; - Rapports des Institutions financières
Résultats 1.5 : La qualité des produits agricoles est améliorée et reconnue		
Action 1.5.1 : Définition des textes législatifs et réglementaires en cohérence avec les textes sous régionaux et internationaux		
<ul style="list-style-type: none"> - Textes de loi réglementaires élaborés et promulgués 	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne volonté politique ; - Bon fonctionnement des cadres de concertation sectorielle 	<ul style="list-style-type: none"> - Procès-verbaux des réunions ; - Journal officiel
Action 1.5 2 : Processus de labellisation et de certification		
<ul style="list-style-type: none"> - Quantité de produits certifiés conforme aux normes de qualités 	<ul style="list-style-type: none"> - Bon fonctionnement des services d'inspection des 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports des services de quarantaine du

	normes et qualités des produits alimentaires	MINAGRIDER ; - Rapport de l'OCC
Action 1.5.3 : Inspection des intrants et des produits agricoles		
- Nombre de laboratoires installés et opérationnels ; - Nombre d'agents d'inspection formés et assermentés	- Bonne gouvernance ; - Collaboration avec les autres services étatiques acquise	- Rapports des services de quarantaine du MINAGRIDER ; - Rapport de l'OCC
Objectif spécifique 2:Améliorer la gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et constituer des réserves stratégiques		
- Evolution de l'indice de sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations; - Taux de prévalence de la malnutrition infantile ;	- Implication du Gouvernement ; - Collaboration des autres Ministères et services étatiques acquise ; - Adhésion des autres parties prenantes (PTF, OPA, Privés, etc.) ; - Forte implication des populations	- Rapport/Etudes des projets ; - Enquêtes du Ministère de la Santé Publique (PRONANUT) ; - Statistiques agricoles
Résultats 2.1 : Le système d'informations et d'alerte précoce sur la sécurité alimentaire est opérationnel		
Action 2.1.1 : Mise en place d'un système d'informations sur les marchés		
- Nombre de SIM installés et opérationnels	- Implication du Gouvernement - Adhésion des autres parties prenantes (PTF, OPA, Privés, etc.) ; - Collaboration des autres Ministères et services étatiques acquise ; - Forte implication des populations	- Rapports/Etudes des projets ; - Rapports PRONANUT ; - Statistiques agricoles
Action 2.1.2 : Mise en place d'un système d'alerte précoce sur la sécurité alimentaire		
- Système d'alerte précoce installé et opérationnel ; - Taux de couverture des besoins alimentaires des personnes vulnérables	- Implication du Gouvernement - Adhésion des autres parties prenantes (PTF, OPA, Privés,	- Rapports/Etudes des projets ; - Rapports PRONANUT ;

	<ul style="list-style-type: none"> etc.) ; - Collaboration des autres Ministères et services étatiques acquise ; - Forte implication des populations 	<ul style="list-style-type: none"> - Statistiques agricoles
Résultats 2.2 : Les taux de prévalence de la malnutrition en milieu rural sont réduits		
Action 2.2.1 : Renforcement du degré de prise de conscience des parties prenantes en milieu rural sur l'importance d'une bonne nutrition dans la préservation de la santé		
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes formées sur l'importance de la bonne nutrition ; - Nombre de formations dispensées en milieu rural ; - Nombre de réseaux des femmes et /ou confessionnels spécialisés en éducation nutritionnelle créés et opérationnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Implication du Gouvernement - Adhésion des autres parties prenantes (PTF, OPA, Privés, etc.) ; - Collaboration des autres Ministères et services étatiques acquise ; - Forte implication des populations 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports/Etudes des projets ; - Rapports PRONANUT ; - Statistiques agricoles
Action 2.2.2 : Promotion des actions visant l'amélioration de la nutrition		
<ul style="list-style-type: none"> - Quantité des semences biofortifiées produites ; - Quantité des produits transformés fortifiés ; - Nombre de séances d'éducation nutritionnelle ; - Pourcentage de la population qui consomme les aliments nutritifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration des autres Ministères et services étatiques acquise ; - Adhésion des autres parties prenantes (PTF, OPA, Privés, etc.) ; - Forte implication des populations 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports/Etudes des projets ; - Rapports PRONANUT ; - Statistiques agricoles
Résultats 2.3 : La vulnérabilité alimentaire est jugulée par l'organisation des réserves stratégiques		
Action 2.3.1 : Renforcement des systèmes nationaux de suivi et de gestion de la vulnérabilité		
<ul style="list-style-type: none"> - Système d'informations et de cartographie de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité (SICIAV) installé et opérationnel ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration des autres Ministères et services étatiques acquise ; - Adhésion des autres parties 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports/Etudes des projets ; - Rapports PRONANUT ; - Statistiques agricoles

	<ul style="list-style-type: none"> - prenantes (PTF, OPA, Privés, etc.) ; - Forte implication des populations 	
Action 2.3.2 : Appui à la mise en adéquation de l'aide alimentaire d'urgence		
<ul style="list-style-type: none"> - Capacité d'intervention en cas de catastrophe 	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration des autres Ministères et services étatiques acquise ; - Adhésion des autres parties prenantes (PTF, OPA, Privés, etc.) ; - Forte implication des populations 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports/Etudes des projets ; - Rapports PRONANUT ; - Statistiques agricoles ; - Rapports du Ministère en charge des Affaires Sociales et Affaires Humanitaires
Action 2.3.3 : Organisation des réserves stratégiques		
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de silos construits ; - Quantité de produits alimentaires stockés 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté du Gouvernement ; - Bon fonctionnement des services techniques étatiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports/Etudes des projets ; - Statistiques agricoles
Objectif spécifique 3 : Développer et diffuser les produits de la recherche auprès des utilisateurs		
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de technologies améliorées mises au point et diffusées ; - Technologie innovantes introduites annuellement ; - Taux d'accroissement de la productivité agricole, découlant de ces technologies. 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté du Gouvernement ; - Implication des PTF, OPA et des Privés ; - Coordination des actions entre les Universités, les centres de recherche agronomique (étatique et privé) et le MINAGRIDER ; - Motivation des chercheurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports/Etudes des projets ; - Rapports INERA ; - Statistiques agricoles
Résultats 3.1 : Les structures de recherche et de développement des innovations technologiques sont renforcées		
Action 3.1.1 : Renforcement des structures de recherche		
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de structures de recherches renforcées 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté du Gouvernement - Implication des PTF, OPA et des Privés ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports/Etudes des projets ; - Rapports/Etudes INERA

Action 3.1.2 : Gestion des connaissances		
<ul style="list-style-type: none"> - SIG installés et opérationnels ; - Cartographie des zones de production agricole disponible 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une bonne expertise dans le pays ; - Implication des autres services étatiques ; - Implication des PTF 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports/Etudes des projets
Action 3.1.3 : Développement de nouveaux matériels génétiques des espèces végétales, animales et halieutiques		
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de matériels améliorés développés et diffusés 	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination des actions entre les Universités, les centres de recherche agronomique (étatique et privé) et le MINAGRIDER ; - Motivation des chercheurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports/Etudes des projets ; - Rapports/Etudes INERA ; - Publications universitaires et autres centres de recherche
Action 3.1.4 : Développement des technologies de gestion intégrée de la fertilité des sols		
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de technologies de gestion de la fertilité des sols mises au point et diffusées 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une bonne expertise dans le pays ; - Coordination des actions entre les Universités, les centres de recherche agronomique (étatique et privé) et le MINAGRIDER ; - Motivation des chercheurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports/Etudes des projets ; - Rapports/Etudes INERA ; - Publications universitaires et autres centres de recherche
Action 3.1.5 : Développement des technologies intégrées de protection phytosanitaire et zoo sanitaire		
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de technologies mises au point et diffusées 	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination des actions entre les Universités, les centres de recherche agronomique (étatique et privé) et le MINAGRIDER ; - Motivation des chercheurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports/Etudes des projets ; - Rapports/Etudes INERA ; - Publications universitaires et autres centres de recherche
Action 3.1.6 : Développement des technologies de transformation des produits agricoles, carnés et halieutiques		
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de technologies de transformation mises au point et diffusées 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une bonne expertise dans le pays ; - Coordination des actions entre les Universités, les 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports/Etudes des projets ; - Rapports/Etudes INERA ; - Publications universitaires

	centres de recherche agronomique (étatique et privé) et le MINAGRIDER ; - Motivation des chercheurs	et autres centres de recherche
Résultats 3.2 : Les structures d'appui -conseil et de vulgarisation sont opérationnelles		
Action 3.2.1 : Renforcement des structures publiques et des organisations de la société civile d'appui-conseil		
- Nombre d'organisation et de structures publiques renforcées ; - Nombre de personnes formées	- Volonté du Gouvernement ; - Implication des PTF ;	- Rapports/Etudes des services en charge de la vulgarisation du MINAGRIDER
Action 3.2.2 : Diffusion et vulgarisation des innovations technologiques		
- Nombre d'innovations technologiques mises au point et diffusées	- Coordination des actions entre les Universités, les centres de recherche agronomique (étatique et privé) et le MINAGRIDER ; - Motivation des chercheurs	- Rapports/Etudes des projets ; - Rapports/Etudes des services en charge de la vulgarisation du MINAGRIDER
Résultats 3.3 : les institutions d'enseignement agricole sont appuyées		
Action 3.3.1 : Renforcement des institutions de l'enseignement secondaire agricole		
- Nombre d'écoles secondaire agricole renforcées	- Volonté du Gouvernement ; - Coordination entre les différents Ministères concernés	- Rapports/Etudes des Ministères et services concernés (MINAGRIDER, EPSP, etc.).
Action 3.3.2 : Renforcement des instituts supérieurs agricoles et de développement rural		
- Nombre d'instituts supérieurs agricoles et de développement rural renforcés	- Volonté du Gouvernement ; - Coordination entre les différents Ministères concernés	- Rapports/Etudes des Ministères et services concernés (MINAGRIDER, ESURS, etc.).
Action 3.3.3 : Renforcement des institutions universitaires agricoles et vétérinaires		
- Nombre d'institutions universitaires agricole et vétérinaires renforcées	- Volonté du Gouvernement ; - Coordination entre les différents Ministères concernés	- Rapports/Etudes des Ministères et services concernés (MINAGRIDER, ESURS, etc.).

Objectif spécifique 4 : Améliorer la gouvernance agricole, promouvoir l'intégration de l'approche genre et renforcer les capacités humaines et institutionnelles		
<ul style="list-style-type: none"> - Efficacité et de la qualité des dépenses publiques du secteur agricole ; - Nombre de réformes entreprises dans le secteur agricole - Niveau de satisfaction des usagers du secteur ; - Niveau d'implication des femmes dans la prise de décision 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté du Gouvernement ; - Implication des PTF 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et enquêtes auprès des usagers du secteur
Résultats 4.1 : Le secteur agricole est plus attractif grâce à l'amélioration de l'environnement politique et législatif		
Action 4.1.1 : Amélioration du cadre politique		
<ul style="list-style-type: none"> - Texte de loi adopté ; - Sécurisation foncière des exploitants agricoles effective 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté du Gouvernement ; - Bon fonctionnement des cadres de concertation des acteurs du secteur ; - Implication des autres Ministères concernés 	<ul style="list-style-type: none"> - Procès-verbaux des réunions du GT15 ; - Textes de loi publiés dans le journal officiel
Action 4.1.2 : Amélioration du cadre réglementaire et juridique		
<ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'application des lois et autres textes réglementaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté du Gouvernement ; - Bon fonctionnement des cadres de concertation des acteurs du secteur ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Procès-verbaux des réunions du GT15 ; - Rapports des services internes du MNAGRIDER
Résultats 4.2 : Les capacités humaines et matérielles du MINAGRIDER sont améliorées pour lui permettre d'assurer l'ensemble de ses missions		
Action 4.2.1 : Amélioration du cadre organisationnel du Ministère de l'Agriculture et de Développement Rural		
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réformes entreprises au sein du MINAGRIDER et niveau de leur exécution; - Degré d'efficacité et d'efficience du MINAGRIDER 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté du Gouvernement ; - Bon fonctionnement des cadres de concertation des acteurs du secteur 	<ul style="list-style-type: none"> - Procès-verbaux des réunions du GT15 ; - Rapports des services internes du MNAGRIDER
Action 4.2.2 : Construction, réhabilitation et équipement des institutions publiques agricoles au plan national et provincial au niveau décentralisé et déconcentré		
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bâtiments construits et réhabilités ; - Taux d'équipements des services centraux et déconcentrés 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté du Gouvernement ; - Implication des PTF 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports/Etudes des projets ;

du MINAGRIDER		- Rapports des DSG du MINAGRIDER
Action 4.2.3 : Renforcement des capacités technique du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural au niveau		
- Nombre de cadre et agents du MIAGRIDER formés ; - Nombre de formations dispensées	- Volonté du Gouvernement ; - Implication des PTF	- Rapports/Etudes des projets ; - Rapports des DSG du MINAGRIDER
Résultats 4.3 : Les capacités des Organisations Paysannes, de la société civile et du secteur privé sont renforcées		
Action 4.3.1 Appui à la structuration des producteurs à la base et renforcement des capacités organisationnelles des organisations paysannes (OP) au niveau local, provincial et national et des PME/PMEA		
- Nombre d'Organisation Paysanne créée ; - Nombre d'organisations paysannes renforcées	- Implication des Organisations paysannes ; - Volonté du Gouvernement ; - Implication des PTF	- Rapports/Etudes des Projets ; - Rapports du SNV, CARG et SNCOOP
Action 4.3.2 Amélioration du cadre institutionnel et organisationnel des organisations paysannes		
- Textes réglementaires appropriés adoptés	- Implication des Organisations paysannes ; - Volonté du Gouvernement ; - Implication des PTF	- Rapports/Etudes des Projets ; - Rapports du SNV, CARG et SNCOOP
Action 4.3.3 : Renforcement des capacités techniques des producteurs agricoles (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, pisciculteurs etc.)		
- Nombre de producteurs formés aux techniques de production;	- Implication des Organisations paysannes ; - Volonté du Gouvernement ; - Implication des PTF ; - Implication des centres nationaux de formation	- Rapports/Etudes des Projets ; - Rapports du SNV, CARG et SNCOOP ; - Rapports des centres nationaux de formation
Action 4.3.4 : Renforcement des capacités de conservation et de la transformation des produits agricoles		
- Nombre de formations dispensées aux producteurs agricoles ; - Nombre de producteurs formés aux techniques de conservation et de transformation	- Implication des Organisations paysannes ; - Volonté du Gouvernement ; - Implication des PTF ; - Implication des centres nationaux de formation	- Rapports/Etudes des Projets ; - Rapports du SNV, CARG et SNCOOP ; - Rapports des centres nationaux de formation

Action 4.3.5 : Renforcement des capacités commerciales des producteurs agricoles		
- Nombre de producteurs formés aux techniques de gestion et de commercialisation des produits agricoles	- Implication des Organisations paysannes ; - Volonté du Gouvernement ; - Implication des PTF ; - Implication des centres nationaux de formation	- Rapports/Etudes des Projets ; - Rapports du SNV, CARG et SNCOOP ; - Rapports des centres nationaux de formation
Résultats 4.4 : Les structures de contrôle, de suivi et de coordination du secteur agricole et rural sont renforcées		
Action 4.4.1 : Renforcement des capacités des structures chargées de la programmation et du suivi		
- Structures d'analyse, de suivi/évaluation et de coordination du MINAGRIDER renforcées ; - CDMT du MINAGRIDER opérationnel ; - Documents de politiques sectorielles élaborés et mis en œuvre.	- Volonté du Gouvernement ; - Implication des PTF ;	- Rapport des revues sectorielles ; - Rapports CDMT
Action 4.4.2 : Renforcement des capacités des structures de contrôle et d'inspection des services		
- Dispositifs du contrôle interne des services du MINAGRIDER renforcé	- Volonté du Gouvernement ;	- Rapports internes des services d'inspection du MINAGRIDER
Action 4.4.3 : Mise en place et appui au fonctionnement d'un système d'analyse stratégique, de revue et gestion des connaissances dans le secteur agricole		
- SAKSS installé et opérationnel ; - Outils performants d'analyses et de suivi des programmes du secteur disponibles et opérationnels	- Volonté du Gouvernement ; - Implication des PTF ; - Bon fonctionnement des cadres de concertation au sein du secteur ; - Implications des universités et centres de recherche	- Rapports du Re-SAKSS ; - Rapport PNIA ; - Rapports/Etudes des projets
Action 4.4.4 : Mise en place d'un mécanisme permanent de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques agricoles		
- Systèmes nationaux des statistiques agricoles renforcés	- Volonté du Gouvernement ; - Implication des PTF ; - Implication des OPA et des privés	- Rapports/Etudes des projets ;
Résultats 4.5 : Les femmes rurales sont autonomisées et participent pleinement au développement du secteur agricole		

Action 4.4.1 : Renforcement de la participation citoyenne des femmes rurales		
- Niveau d'implication des femmes rurales dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement agricole	- Volonté du Gouvernement ; - Implication des PTF ; - Implication des OPA et des privés	- Rapports et enquêtes du Ministère en charge du Genre ; - Rapport des associations féminines ; - Rapport/Etudes des projets
Action 4.4.2 : Renforcement des capacités économiques des organisations des femmes rurales		
- Nombre d'organisations de femmes rurales appuyées financièrement	- Volonté du Gouvernement ; - Implication des PTF ; - Implication des OPA et des privés	- Rapports et enquêtes du Ministère en charge du Genre ; - Rapport des associations féminines ; - Rapport/Etudes des projets
Objectif spécifique 5 : Réduire la vulnérabilité du secteur agricole aux changements climatiques		
- Superficies agricoles cultivées sous gestion durable des ressources ; - Superficie des zones protégées ; - Données météorologiques disponibles ;	- Volonté du Gouvernement ; - Implication des PTF ; - Implication des OPA et du Secteur Privé	- Rapports et études du MECNT ; - Enquêtes auprès des OPA et populations riveraines
Résultats 5.1 : La résilience du secteur agricole aux changements climatiques est améliorée		
Action 5.1.2 : Promotion de la Gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS)		
- Superficie des terres protégées contre la dégradation rapide	- Volonté du Gouvernement ; - Coordination entre les différentes Ministères concernés ; - Implication des autres parties prenantes (PTF, OPA, Privés) - Forte implication des populations	- Rapports/Etudes MECNT ; - Rapports/Etudes des projets ; - Rapports du MINAGRIDER (DPPV)
Action 5.1.3 : Appui à la mise en place de systèmes agro forestiers plus résilients		
- Superficie des sites agro forestiers aménagés	- Volonté du Gouvernement ; - Coordination entre les différentes Ministères concernés ; - Implication des autres parties prenantes (PTF, OPA, Privés)	- Rapports/Etudes MECNT ; - Rapports/Etudes des projets ; - Rapports du MINAGRIDER (DPPV)

	- Forte implication des populations	
Action 5.1.4 : Aménagements des bassins versants et mise en place des mesures anti érosives		
- Superficie des surfaces aménagées et protégées contre les érosions	- Volonté du Gouvernement ; - Coordination entre les différentes Ministères concernés ; - Implication des autres parties prenantes (PTF, OPA, Privés) - Forte implication des populations	- Rapports/Etudes MECNT ; - Rapports/Etudes des projets ; - Rapports du MINAGRIDER (DPPV et Génie rural)
Action 5.1.4 : Mesures d'accompagnement du processus REDD+		
- Taux de reforestation ; - Nombre de personnes formées dans les techniques de gestion durable des forêts	- Volonté du Gouvernement ; - Coordination entre les différentes Ministères concernés ; - Implication des autres parties prenantes (PTF, OPA, Privés) - Forte implication des populations	- Rapports/Etudes MECNT ; - Rapports/Etudes des projets ;
Résultats 5.1 : Les producteurs agricoles sont mieux informés et prévenus des risques climatiques		
Action 5.2.1 : Renforcement des centres agro météorologiques		
- Nombre de centre agro météorologiques construits, réhabilités et équipés ; - Nombre d'agents formés et recyclés	- Volonté du Gouvernement ; - Coordination entre les différentes Ministères concernés ; - Implication des autres parties prenantes (PTF, OPA, Privés)	- Rapports/Etudes MINAGRIDER ; - Rapports/Etudes des projets ;
Action 5.2.1 : Mise en place des mécanismes de surveillance et de prévention des risques climatiques		
- Système de prévention des risques climatique installé et opérationnel	- Coordination entre les différentes Ministères concernés ; - Implication des autres parties prenantes (PTF, OPA, Privés)	- Rapports/Etudes MINAGRIDER ; - Rapports/Etudes des projets ;

Annexe 2. Rentabilité économique du PNIA

Annexe 2.1. Estimation des recettes et revenus bruts additionnels (en millions USD)

Spéculations		Prix DUS/kg	Recettes additionnelles projetées en millions USD									
			2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2026	2031
Tubercules	Manioc	0,085	163,3	207,2	252,4	314,1	378,3	445,1	514,5	586,6	1 047,2	1 620,4
	Igname	0,18	1,4	1,8	2,1	2,8	3,5	4,2	5,0	5,8	11,7	19,3
	Patate douce	0,22	5,7	7,2	8,9	12,3	15,8	19,7	23,8	28,2	54,8	91,3
	s/total		170,4	216,2	263,4	329,2	397,7	469,0	543,2	620,5	1 113,7	1 731,0
Céréales	Maïs	0,34	50,0	63,4	77,3	105,6	135,6	167,4	201,1	236,9	470,1	789,4
	Riz paddy	0,4	16,1	20,4	24,9	34,0	43,7	54,0	64,8	76,4	151,6	254,6
	Sorgho/mil	0,33	- 0,3	- 0,4	- 0,5	- 0,0	0,5	1,0	1,6	2,2	6,4	12,8
	S/total		65,8	83,5	101,7	139,6	179,8	222,4	267,5	315,4	628,1	1 056,8
Légumineuse et autres produits maraîchers	Haricot/niébé	1,2	22,0	28,2	34,6	43,9	53,6	63,9	74,8	86,2	162,5	262,6
	Arachide	0,8	29,2	37,0	45,0	60,1	75,8	92,3	109,6	127,7	244,1	393,3
	Courge	0,12	0,5	0,7	0,8	1,0	1,3	1,5	1,8	2,1	3,8	6,1
	Pomme de terre	0,5	6,2	7,9	9,6	12,9	16,4	20,1	24,0	28,2	53,3	87,3
	s/total		57,9	73,7	90,0	117,8	147,1	177,9	210,2	244,1	463,7	749,4
Produits de rente	café	0,2	1,5	1,8	2,2	2,9	3,6	4,3	5,0	5,8	10,4	16,2
	cacao	0,22	0,2	0,2	0,3	0,4	0,5	0,6	0,7	0,8	1,5	2,4
	Coton	0,33	0,5	0,6	0,7	0,8	1,0	1,1	1,2	1,3	2,1	2,8
	s/total		2,1	2,6	3,2	4,1	5,0	6,0	7,0	8,0	14,0	21,5
Fruits	Bananes plantain	0,8	59,9	75,8	92,1	113,4	135,5	158,3	181,9	206,3	376,0	588,8
	Banane douce	0,6	19,0	24,1	29,3	37,9	46,9	56,2	65,9	76,0	140,9	221,9
	Agrumes	0,22	5,1	6,5	7,9	10,2	12,5	15,0	17,6	20,3	35,8	55,3
	mangues	0,11	3,0	3,8	4,7	6,0	7,3	8,8	10,3	11,9	21,4	33,5
	Ananas	0,27	7,2	9,2	11,3	15,1	19,1	23,4	27,9	32,7	61,7	100,7
	Papayes	0,09	1,9	2,5	3,0	3,8	4,7	5,5	6,5	7,4	14,7	24,1
	fruits de palmes	0,27	17,8	22,6	27,6	38,7	50,5	62,7	75,6	89,1	192,3	327,9
	S/total		114,0	144,5	175,8	225,1	276,4	329,9	385,7	443,8	842,8	1 352,2
Total Production végétale												
Production animale	Bovin	2,8	5,4	6,8	8,2	10,3	12,5	14,7	17,1	19,5	36,3	57,9
	Ovin	3,2	1,1	1,4	1,7	2,3	2,8	3,4	4,0	4,7	8,5	13,3
	Caprins	3,5	6,9	8,8	10,7	14,5	18,5	22,7	27,1	31,7	58,6	92,8
	Porcins	3	10,2	13,0	15,8	21,2	27,0	33,1	39,6	46,4	86,9	140,5
	Volaille	2,7	4,1	5,1	6,2	8,1	10,1	12,2	14,4	16,7	29,8	46,1
	Total viandes		27,7	35,1	42,6	56,4	71,0	86,2	102,3	119,1	220,1	350,6
Poisson	2	72,0	91,1	110,6	139,1	168,7	199,5	231,5	264,9	453,0	683,3	
Total Recettes			510,0	646,7	787,3	1 011,3	1 245,7	1 490,9	1 747,4	2 015,8	3 735,3	5 944,7
Coût des intrants			61,2	77,6	94,5	121,4	149,5	178,9	209,7	241,9	448,2	713,4
Revenu brut			448,8	569,1	692,8	890,0	1 096,2	1 312,0	1 537,7	1 773,9	3 287,1	5 231,4

Annexe 2.2 : Cash flow économique en millions USD

Années	Coût du PNIA	Frais récurrents d'entretien de réalisations supportées par les bénéficiaires (7% du coût d'invest)	Total Coût	Revenu additionnel	cash flow	Sensibilité 15% de diminution de revenus	Sensibilité 15% de diminution de revenus et 10% d'augmentation des coûts
2013	273,7	19,16	292,87	-	- 292,9	- 292,870	- 322,157
2014	547,4	57,48	604,90	448,78	- 156,1	- 223,439	- 283,929
2015	711,6	107,29	818,94	569,06	- 249,9	- 335,238	- 417,132
2016	875,9	168,61	1 044,48	692,78	- 351,7	- 455,611	- 560,059
2017	930,6	233,75	1 164,36	889,96	- 274,4	- 407,900	- 524,336
2018	1 040,1	306,6	1346,7	1 096,20	- 250,4	- 414,880	- 549,546
2019	821,1	364,0	1185,2	1 311,97	126,8	- 69,992	- 188,509
2020	273,7	383,2	656,9	1 537,71	880,8	650,150	584,459
2021		383,2	383,2	1 773,92	1 390,7	1 124,635	1 086,316
2022		383,2	383,2	1 773,92	1 390,7	1 124,635	1 086,316
2023		383,2	383,2	1 773,92	1 390,7	1 124,635	1 086,316
2024		383,2	383,2	1 773,92	1 390,7	1 124,635	1 086,316
2025		383,2	383,2	1 773,92	1 390,7	1 124,635	1 086,316
2026		383,2	383,2	3 287,09	2 903,9	2 410,832	2 372,513
2027		383,2	383,2	3 287,09	2 903,9	2 410,832	2 372,513
2028		383,2	383,2	3 287,09	2 903,9	2 410,832	2 372,513
2029		383,2	383,2	3 287,09	2 903,9	2 410,832	2 372,513
2030		383,2	383,2	3 287,09	2 903,9	2 410,832	2 372,513
2031		383,2	383,2	5 231,36	4 848,2	4 063,457	4 025,138
TRIE					32,6%	25,5%	22,1%

Annexe 3. Projection de la production agricole induite par le PNIA

Annexe 3.1: Evolution tendancielle de la production agricole en situation de référence (en 1000 tonnes)

Spécifications		Product moyenne 2000-2002	Product moyenne 2008-2010	Accroissement annuel tendanciel (%)	Production projetée en 1000 tonnes									
					2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2025	2030
Tubercules	Manioc	15 103	15 034	- 0,06	15 000	14 991	14 982	14 974	14 965	14 957	14 948	14 940	14 897	14 854
	Igname	86	89	0,43	91	91	91	92	92	93	93	93	95	97
	Patate douce	224	243	1,02	253	256	258	261	264	266	269	272	286	301
	s/total	15 413	15 366	- 0,04	15 343	15 337	15 331	15 325	15 319	15 313	15 307	15 302	15 272	15 243
Céréales	Maïs	1 160,0	1 156	- 0,04	1 154	1 154	1 153	1 153	1 152	1 152	1 151	1 151	1 148	1 146
	Riz paddy	318	317	- 0,04	317	316	316	316	316	316	316	316	315	314
	Sorgho/mil	45	63	4,30	75	78	81	85	88	92	96	100	123	152
	S/total	1 523	1 536	0,11	1 545	1 548	1 550	1 553	1 556	1 559	1 563	1 566	1 587	1 612
Légumineuse et autres produits maraîchers	Haricot/niébé	161	175	1,05	182	184	186	188	190	192	194	196	207	218
	Arachide	367	371	0,14	373	374	374	375	375	376	376	377	379	382
	Courge	29,3	31,3	0,83	32	33	33	33	33	34	34	34	36	37
	Pomme de terre	91	94	0,41	96	96	96	97	97	97	98	98	100	102
	s/total	648	671	0,44	683	686	690	693	696	699	702	705	722	739
Produits de rente	café	45,2	37,4	- 2,34	34	33	32	32	31	30	30	29	26	23
	cacao	6	5,5	- 1,08	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4
	Coton	7,9	4,5	- 6,79	3	3	3	3	3	2	2	2	1	1
	s/total	59,1	47,4	- 2,72	43	42	41	40	39	38	37	36	32	28
Fruits	Bananes plantin	518	490	- 0,69	477	473	470	467	464	460	457	454	438	423
	Banane douce	313	315	0,08	316	316	317	317	317	317	318	318	319	320
	Agrumes	195,1	198,3	0,20	200	200	201	201	202	202	202	203	205	207
	mangues	201,4	208,4	0,43	212	213	214	215	216	217	217	218	223	228
	Ananas	193,6	198,4	0,31	201	201	202	203	203	204	205	205	208	212
	Papayes	209,7	221,8	0,70	228	230	231	233	235	236	238	240	248	257
	fruits de palmes	1067,5	1149,9	0,93	1 193	1 205	1 216	1 227	1 239	1 250	1 262	1 274	1 334	1 398
	S/total	2 698	2 782	0,38	2 827	2 839	2 850	2 862	2 874	2 887	2 899	2 911	2 976	3 045
Total Production végétale		20342	20403	0,04	20 433	20 441	20 448	20 456	20 463	20 471	20 479	20 486	20 525	20 563
Elavage	Bovin	13	12,2	- 0,79	12	12	12	12	11	11	11	11	11	10
	Ovin	2,8	2,8	-	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	Caprins	18,7	18,6	- 0,07	19	19	19	19	19	18	18	18	18	18
	Porcins	24,9	24,1	- 0,41	24	24	24	23	23	23	23	23	23	22
	Volaille	11,6	10,8	- 0,89	10	10	10	10	10	10	10	10	9	9
	Total viandes	71	68,5	- 0,45	67	67	67	66	66	66	65	65	64	62
P. halieutique	Poisson	250	237	- 0,67	231	229	228	226	225	223	222	220	213	206

Annexe 3.2: Evolution de la Production agricole avec le PNIA (en 1000 tonnes)

Désignation		Accroissement annuel 2013-2015 (%)	Accroissement annuel 2016-2020	Accroissement annuel après 2020 (%)	Production projetée en 1000 tonnes									
					2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2025	2030
Tubercules	Manioc	3,0	4,0	4,50	16 921	17 429	17 951	18 669	19 416	20 193	21 001	21 841	27 217	33 918
	Ignames	2,5	4,0	5,00	98,2	100,7	103,2	107,3	111,6	116,1	120,7	125,6	160,3	204,5
	Patate douce	3,5	6,0	6,00	278,8	288,6	298,7	316,6	335,6	355,8	377,1	399,7	534,9	715,9
	s/total				17 298	17 818	18 353	19 093	19 863	20 665	21 498	22 366	27 913	34 838
Céréales	Maïs	3,0	6,0	6,50	1 301	1 340	1 380	1 463	1 551	1 644	1 743	1 847	2 531	3 467
	Riz paddy	3,0	6,0	6,50	356,8	367,5	378,5	401,2	425,3	450,8	477,9	506,5	694,0	951
	Sorgho/mil	4,0	6,0	6,00	73,7	76,6	79,7	84,5	89,6	94,9	100,6	106,7	142,8	191
	S/total				1 732	1 784	1 839	1 949	2 066	2 190	2 321	2 460	3 368	4 609
Légumineuse et autres produits maraichers	Haricot/niébé	3,5	4,5	5,00	200,8	207,8	215,1	224,8	234,9	245,5	256,5	268,1	342,1	436,7
	Arachide	2,5	4,5	5,00	409,5	419,8	430,2	449,6	469,8	491,0	513,1	536,2	684,3	873
	Courge	4,0	5,5	5,50	36,6	38,1	39,6	41,8	44,1	46,5	49,1	51,8	67,7	88,4
	Pomme de terre	3,5	6,0	6,00	107,9	111,6	115,6	122,5	129,8	137,6	145,9	154,6	206,9	276,9
	s/total				755	777	801	839	879	921	965	1 011	1 301	1 675
Produits de rente	café	2,5	6,0	6,00	41,3	42,3	43,4	46,0	48,7	51,7	54,8	58,0	77,7	103,9
	cacao	2,5	6,0	6,00	6,1	6,2	6,4	6,8	7,2	7,6	8,1	8,5	11,4	15,3
	Coton	2,0	4,0	4,50	4,9	5,0	5,1	5,3	5,5	5,7	5,9	6,2	7,7	9,6
	s/total				52	54	55	58	61	65	69	73	97	129
Fruits	Bananes plantain	3,0	4,0	5,00	551,5	568,0	585,1	608,5	632,8	658,1	684,5	711,8	908,5	1 160
	Banane douce	2,5	4,0	4,50	347,7	356,4	365,3	379,9	395,1	410,9	427,4	444,4	553,9	690,2
	Agrumes	3,0	4,5	4,50	223,2	229,9	236,8	247,4	258,6	270,2	282,4	295,1	367,7	458,2
	mangues	3,5	5,0	5,00	239,1	247,5	256,2	269,0	282,4	296,6	311,4	327,0	417,3	532,6
	Ananas	3,5	6,0	6,00	227,7	235,6	243,9	258,5	274,0	290,5	307,9	326,4	436,8	584,5
	Papayes	3,0	4,0	5,00	249,6	257,1	264,8	275,4	286,5	297,9	309,8	322,2	411,2	524,9
	fruits de palmes	2,3	4	5,00	1 259	1 288	1 318	1 371	1 426	1 483	1 542	1 604	2 047	2 612
	S/total				3 098	3 183	3 270	3 409	3 555	3 707	3 865	4 030	5 142	6 562
Total Production végétale					22 935	23 616	24 317	25 348	26 424	27 547	28 718	29 940	37 820	47 814
Production animale	Bovin	3	4,5	5,50	13,7	14,1	14,6	15,2	15,9	16,6	17,4	18,2	23,7	31,0
	Ovin	3	5	5,00	3,2	3,2	3,3	3,5	3,7	3,9	4,1	4,3	5,4	7,0
	Caprins	2,5	5	5,00	20,5	21,0	21,6	22,6	23,8	25,0	26,2	27,5	35,1	44,8
	Porcins	3	6	6,00	27,1	27,9	28,8	30,5	32,3	34,3	36,3	38,5	51,5	69,0
	Volaille	2,5	5	5,00	11,9	12,2	12,5	13,2	13,8	14,5	15,2	16,0	20,4	26,0
	Total viandes				76,5	78,6	80,8	85,0	89,5	94,2	99,2	104,4	136,2	177,8
P. halieut.	Poisson	3	4,5	4,5	266,7	274,7	283,0	295,7	309,0	322,9	337,5	352,7	439,5	547,7

Sources : Moyennes calculées à partir des statistiques de la Banque Centrale du Congo et du Service National des Statistiques Agricoles

Annexe 4. Evolution du budget du secteur

Annexe 4.1 : Budget détaillé du MINAGRIDER (2010-2013)

Année	2010	2011	2012	2013
AGRICULTURE	59.870.714.425	92.351.696.174	254.661.452.603	80.924.458.781
Rémunérations	17.564.550.394	16.649.029.037	17.265.975.948	19.553.242.775
Fonctionnement des Ministères	3.250.427.200	7.816.031.041	10.000.000.000	10.460.999.538
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	1.688.483.243	515.661.000	1.486.634.781	2.188.054.957
Subventions aux Organismes Auxiliaires	247.816.868	209.667.677	511.589.132	1.000.000.000
Investissements sur Ressources Propres	4.277.700.000	3.037.696.620	3.037.696.620	13.910.103.774
Contrepartie des Projets	1.547.709.000	914.660.550	8.675.022.622	7.521.458.598
Investissements sur Ressources Extérieures	31.294.027.720	63.208.950.249	213.684.533.500	26.290.599.139
DÉVELOPPEMENT RURAL	52.975.246.988	50.182.284.509	44.342.564.068	34.861.735.635
Rémunérations	2.982.916.144	5.393.800.406	5.750.358.603	5.718.897.420
Fonctionnement des Ministères	2.708.662.296	4.910.161.712	5.949.898.720	6.175.797.583
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	3.144.400.570	698.514.000	396.809.325	2.690.635.130
Subventions aux Organismes Auxiliaires	235.889.853	216.232.365	1.000.000.000	7.000.000.000
Investissements sur Ressources Propres	11.886.483.637	3.016.123.518	11.796.895.518	12.109.712.127
Contrepartie des Projets	208.000.000	306.080.000	306.080.000	481.080.000
Investissements sur Ressources Extérieures	31.808.894.488	35.641.372.508	19.142.521.902	685.613.375
Total cumulé Investissements sur Ressources Propres du MINAGRIDER (2010-2013)	16.164.183.637	6.053.820.138	14.834.592.138	26.019.815.901